

Véronique LE GOAZIOU

Sortir de prison sans y retourner

Parcours de réinsertions réussies

Tous droits réservés
© Délinquance, justice et autres questions de société
ISSN 2271-1511

Février 2014

www.laurent-mucchielli.org

Présentation de l'ouvrage

La surpopulation carcérale pose de façon aiguë la question de la réinsertion des personnes qui séjournent en prison. Beaucoup d'éducateurs, de visiteurs de prisons, de magistrats, de responsables des collectivités territoriales, d'avocats partagent une conviction : le travail de réinsertion est indispensable si l'on veut éviter que l'univers carcéral devienne un cercle infernal dont on ne sort que pour le retrouver après un bref passage en dehors. Dès lors, comment se donner les moyens de réussir ce pari ?

Beaucoup d'ouvrages permettent de connaître les processus qui conduisent un individu à être privé de liberté. On connaît moins en revanche les facteurs qui conduisent des personnes situées dans les marges sociales et ayant fréquenté la prison à se réinsérer. Ce livre propose d'éclairer cette dimension en mettant l'accent sur les parcours de réinsertion de personnes ayant connu la prison. Comment s'effectue ce retour à la vie normale ? Comment la perspective d'y parvenir ou, au contraire, l'anticipation de l'échec est-il perçue et pensée par des ex-détenus ou des ex-exclus qui ont entrepris une telle démarche ? Selon eux, quelles sont les conditions pour y parvenir, les appuis nécessaires, les passages obligés, mais aussi les freins, les obstacles ou les limites ?

En se basant sur les savoirs vécus de ces personnes, cet ouvrage permet de mieux comprendre ce qu'implique et ce qu'engage un parcours de réinsertion sociale. En valorisant les réussites, en repérant les appuis nécessaires et les passages obligés sans minimiser les obstacles, ce livre ouvre une perspective. Il redonne son véritable sens à la peine qui vise non à enfermer la personne dans le délit qu'il a commis mais au contraire à lui donner les moyens de retrouver toute sa place dans la société.

Fruit d'une longue enquête de **Véronique Le Goaziou** (chercheuse associée au CNRS, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie), ce livre donne la parole à des hommes sortis de prison. Ils racontent leur parcours de réinsertion et mettent en évidence ce qui les a conduits à retrouver une place dans la société. Leurs récits, mis en perspective par un sociologue, permettent à ceux qui les accompagnent de mieux ajuster leurs pratiques.

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont apporté leur appui pour la réalisation de ce travail, en particulier les membres du comité de pilotage de l'étude. Nous remercions aussi tous les professionnels de l'Arapej – personnel administratif ou technique, travailleurs sociaux, chefs de service, directeurs-trices de départements – qui ont joué le jeu et accepté de répondre à nos questions lors des entretiens. Mais nous exprimons surtout notre reconnaissance à ceux qui, paradoxalement, n'auront peut-être pas l'occasion de lire ce document : les publics de l'Arapej. C'est principalement à partir de leur histoire personnelle et leur parcours de vie ainsi que sur leurs réflexions et leurs témoignages que se fondent les analyses présentées ici.

SOMMAIRE

1. Une étude sociologique	5
11. Démarche et méthode initiales	
12. Le travail réalisé	
13. Restitution et présentation du document	
2. Les publics de l'Arapej : parcours de vie et processus de marginalisation	12
21. Eléments biographiques	
22. Le processus de marginalisation	
23. La rue et la prison	
24. L'arrivée à l'Arapej	
<i>Encadré 1. Rue et détention. Les parcours les plus chaotiques</i>	
3. Les publics accueillis à l'Arapej : habitat, travail et vie sociale	28
31. L'hébergement	
32. Travail et ressources	
33. Le poids du passé	
34. Relations familiales et vie sociale	
35. Projets et visions d'avenir	
<i>Encadré 2. Vivre dans un studio : une gratification</i>	
<i>Encadré 3. Le travail au noir. Point de vue sur l'illégalité</i>	
<i>Encadré 4. Le poids du passé</i>	
<i>Encadré 5. Les enfants, moteur de la réinsertion</i>	
4. Le travail de l'Arapej auprès de ses publics	55
41. La relation aux référents et l'accompagnement social	
42. Ce que l'Arapej permet à ses publics	
<i>Encadré 6. Liens avec les publics et accompagnement social</i>	
<i>Encadré 7. Des rapports de force... ou l'histoire du clic-clac</i>	
5. Le devenir des publics de l'Arapej	74
51. Des évolutions à petits pas	
52. Avancer, s'insérer ? Débats chez les professionnels	
53. La marche vers la réinsertion	
<i>Encadré 8. Des blocages personnels</i>	
<i>Encadré 9. Avancer ?</i>	
<i>Encadré 10. Vers la vie normale</i>	
6. Pour conclure	91
Annexe	94

1. UNE ETUDE SOCIOLOGIQUE

Fondée en 1976, l'Association Réflexion Action Prison et Justice (ARAPEJ) accompagne les personnes sortant de détention et plus largement toute personne en détresse sociale vers une réinsertion. Elle se positionne également comme l'un des animateurs de la réflexion sur la justice, la prison et l'exclusion et elle participe au débat public sur ces questions.

L'étude intitulée *Le devenir des personnes accueillies à l'Arapej* a été demandée par le conseil d'administration de l'Arapej Île-de-France. Son objectif était de fournir des éléments de connaissance et de réflexion sur l'impact et les effets de l'action de l'association auprès de ses *publics accueillis*, c'est-à-dire faisant l'objet d'un accompagnement social à travers différents types d'établissements ou de dispositifs.

1.1. Démarche et méthode initiales

Trois principes ont fondé puis animé notre démarche¹. Le premier était de nous positionner au plus près des publics de l'Arapej, entendus en un double sens. D'abord en tant que ces publics étaient les destinataires des services mis en œuvre par l'association. Mais aussi en tant qu'ils pouvaient être producteurs de savoirs (sur ces mêmes services ainsi que sur leur parcours et leur situation personnelle) dès lors que l'on recueillait leur parole et leur expérience. En d'autres termes, les publics ne devaient pas seulement être objet de l'étude (comme dans une simple enquête de satisfaction), mais ils devaient aussi en être le(s) sujet(s) et la démarche s'adosser à leurs *savoirs vécus*. Pour y parvenir il nous fallait éviter toute approche de type audit, c'est-à-dire une évaluation des services rendus par l'Arapej en partant de référentiels ou de séquences d'activités standardisées sur lesquels les publics auraient eu à se prononcer. Nous avons aussi écarté le recours à des questionnaires. Enfin, nous souhaitions travailler sans parti-pris théorique ou politique – qui sont légion aujourd'hui sur les problématiques de la pauvreté, de l'exclusion, de la prison ou du travail social – afin d'éviter les travers de l'hagiographie comme ceux de la critique.

La méthode qui nous paraissait au départ la plus appropriée était de type ethnologique. Notre idée était d'observer et de suivre pendant plusieurs mois un petit groupe de personnes accueillies à l'Arapej et d'examiner leur évolution au sein du dispositif ou de l'établissement choisi. Aujourd'hui encore, nous demeurons persuadée que cette approche mixant plusieurs outils – l'observation d'interactions, la participation à des moments de l'exercice du dispositif ou de la vie de la structure, l'accompagnement à des démarches, des entretiens, etc. – était la plus pertinente. Mais après une première visite dans les départements de l'Arapej et une rencontre avec les équipes de professionnels

(septembre 2010), il s'est avéré qu'elle présentait trop d'inconvénients. Elle nécessitait une grande disponibilité et une sorte de présence continuée de l'enquêteur sur le terrain, impossible à assurer compte tenu de notre éloignement géographique. Elle ne pouvait porter que sur un nombre limité de personnes accueillies (une quinzaine), très faible au regard des plusieurs centaines de celles qui transitent par les structures ou les dispositifs de l'Arapej au cours d'une année. Enfin, elle exigeait de se limiter à un ou deux départements parmi les cinq que compte l'Arapej Île-de-France, ce qui aurait pu avoir comme effet de porter un discrédit sur l'étude et un accueil mitigé de ses résultats.

Nous avons donc opté pour une méthode plus simple à mettre en pratique et plus adaptée aux contraintes du terrain en réalisant deux séries d'entretiens. Une première série auprès d'un panel de personnes accueillies dans au moins un service de chaque département de l'Arapej Île-de-France. Ce panel devait être suffisamment diversifié pour approcher au mieux la variété sociologique des publics de l'association. Et les thématiques des entretiens suffisamment larges pour recueillir les *savoirs vécus* des personnes interviewées. Et une autre série d'entretiens avec des professionnels travaillant dans les services concernés, afin de nous familiariser avec la structure ou le dispositif et de pouvoir confronter les perceptions des publics à celles des travailleurs sociaux (ou de leurs encadrants ou dirigeants).

12. Le travail réalisé

L'Arapej Île-de-France déploie son action à travers un ensemble de 23 établissements ou dispositifs (centres d'hébergement, points d'accès au droit, appartements thérapeutiques...) répartis sur cinq départements (75, 91, 92, 93, 94). Chacun de ces départements a choisi le service dans lequel il souhaitait que l'étude soit conduite : un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour le 91, le 92 et le 94, le dispositif RSA² pour le 75 et les chantiers d'insertion pour le 93.

121. Les entretiens auprès des publics

Nous avons réalisé 97 entretiens avec des publics de chacun de ces services – appelés *résidents* dans les CHRS, *allocataires* dans le dispositif RSA et *salariés* dans les chantiers d'insertion : 69 personnes ont été interviewées lors de notre premier séjour dans les départements et 28 d'entre elles ont été interviewées une seconde fois environ six mois après (**tableau 1**). Le groupe ainsi constitué est numériquement modeste par rapport aux milliers de ceux qui font appel à l'Arapej au cours d'une même année³. Toutefois – à l'exception du dispositif RSA de l'Arapej 75⁴ –, si l'on considère le

¹ Ces principes, qui au départ de toute recherche prennent la forme de simples intuitions, ont été discutés au sein du comité de pilotage constitué dès le lancement de l'étude et validés par ses membres.

² Du nom de l'allocation RSA (Revenu de Solidarité Active).

³ D'après le dernier rapport d'activité de l'association, presque 25 000 personnes ont fait appel à l'Arapej en 2010, si l'on inclut les appels téléphoniques. Toutefois si l'on compte seulement les places d'hébergement, les postes en chantier d'insertion et les prises en charge au titre du RSA, l'on arrive à 1 582 personnes. Notre panel représente alors environ 6% de l'ensemble de ce public.

nombre de personnes accueillies dans les services étudiés au moment de nos séjours, il apparaît alors que les panels constitués sont nettement plus représentatifs puisque, dans quatre départements, nous avons interviewé entre un quart et un tiers des personnes présentes à ce moment-là.

Plus qu'une représentativité statistique, nous visions une *représentation sociologique*, c'est-à-dire un panel aux profils variés suivant plusieurs critères, notamment :

- le sexe et l'âge;
- l'ancienneté à l'Arapej;
- le parcours personnel et le processus de marginalisation ;
- la situation familiale et la vie sociale ;
- la trajectoire et la situation professionnelles ;
- les ressources;
- l'état de santé physique et psychique.

Des pré-requis étaient exigés. Tout d'abord les publics devaient bien évidemment être volontaires pour nous rencontrer et accepter le principe d'un (ou de deux) entretien(s) – de notre côté, nous devons leur présenter en toute transparence l'étude et ses finalités. Ils devaient aussi suffisamment maîtriser la langue française pour qu'un réel échange puisse avoir lieu. Et, au moment de l'entretien, ne pas présenter un état trop problématique sur le plan de la santé physique ou psychique ou sur le plan affectif⁵. Enfin, nous souhaitions inclure dans le panel des personnes se trouvant au moment de l'entretien en possible délicatesse avec l'équipe de professionnels au regard du fonctionnement, du règlement ou des objectifs de l'institution⁶ – et pas uniquement des *usagers donnant toute satisfaction*.

Concrètement, ce sont les équipes (directeurs-trices, chefs de service, travailleurs sociaux) de chaque département qui ont procédé au *recrutement* environ un mois avant les dates prévues de nos venues sur le terrain. Nous ignorons combien et quelles personnes ont au départ été sollicitées (pour aboutir au panel final) et, parmi elles, combien ont refusé de nous rencontrer et pour quels motifs. Dans un second temps, un planning de rendez-vous a été organisé avec les volontaires, sept à dix jours avant notre arrivée. Dans trois départements (75, 92 et 94), une liste nous a été communiquée et nous avons pris les rendez-vous par téléphone – les personnes joignables ont alors pu réaffirmer leur accord ou au contraire se désister. Dans le 91 et le 93 les rendez-vous ont été planifiés respectivement par la chef de service du CHRS et par la responsable pédagogique des chantiers d'insertion.

⁴ Le service RSA comptait dans sa file active environ 250 allocataires *justice* ou *public précaire* lors de notre première venue dans ce département.

⁵ C'est pour cette raison que nous n'avons pas souhaité inclure dans le champ de notre étude les appartements thérapeutiques (ACT).

⁶ Cf. Encadré 7.

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

Dans les trois départements où nous avons pris les rendez-vous par téléphone, nous avons laissé les personnes choisir le lieu de la rencontre : à domicile, à l'Arapej ou à l'extérieur – dans le 91 et le 93 le lieu a été fixé par la chef de service et par la responsable pédagogique. Au final, une grosse moitié des entretiens se sont déroulés dans des locaux de l'Arapej (dans un bureau mis à notre disposition ou un coin tranquille d'un espace collectif) ; un quart ont eu lieu au domicile de la personne (sauf dans trois cas, il s'agissait d'un appartement partagé d'un CHRS) ; un entretien sur cinq s'est tenu dans la salle d'un café et une poignée sur le lieu de travail des salariés du chantier d'insertion (Arapej 93).

Les *premiers entretiens* ont duré environ une heure (de 50 à 75 minutes) autour de plusieurs thématiques :

- le parcours de la personne et les faits ou les contextes qui l'ont conduite vers la rue ou en prison ;
- les modalités et les circonstances de son arrivée à l'Arapej ;
- sa situation actuelle au regard de différents aspects de la vie ordinaire ;
- sa perception et son évaluation des services rendus par l'Arapej ;
- ses projets pour le futur.

Les *seconds entretiens* réalisés six mois après avec de mêmes personnes sur les mêmes thématiques, sauf le volet biographique, ont été plus rapides (environ 45 minutes). Ils ont permis de travailler sur les changements relatifs aux situations et sur l'évolution possible des opinions et des perceptions.

Les entretiens avec les publics étaient doublement mixtes, sur la forme et sur le fond. Sur le fond car ils mêlaient plusieurs types de questions appelant plusieurs types de réponses : les questions *ouvertes*, par exemple sur l'histoire familiale ou sur le passé, ont plutôt suscité des évocations et des souvenirs, ou bien des projections lorsqu'elles portaient sur l'avenir ; aux questions plus *factuelles* (notamment sur la situation présente), les personnes répondaient souvent par des exemples, des cas, des témoignages ou des récits. Les questions *fermées*, quant à elles, avaient pour but d'obtenir des informations sur les personnes et sur certains aspects de leur vie (l'âge, le temps passé en détention, les ressources...) pouvant donner lieu à des estimations chiffrées. Les entretiens étaient également mixtes du point de vue de la forme, c'est-à-dire de la façon dont les questions ont été posées. Certaines questions furent souples et indirectes, plus proches de la sollicitation, par exemple : *Comment allez-vous ? Aujourd'hui, comment ça se passe pour vous ? Et pour demain, comment vous voyez les choses ?* Ces phrases banales, à la fois formules de politesse et expression d'une inquiétude sur l'état ou la situation de la personne, permettent d'ouvrir des séquences d'interaction très libres. A l'inverse, d'autres questions furent plus directes, par exemple : *Quel âge avez-vous ? Est-ce que vous travaillez ? Pouvez-vous me dire combien vous gagnez ?*

Au final, aucun entretien n'est équivalent ou radicalement étranger à aucun autre. Ils ont été suffisamment déliés pour que chaque personne interviewée se sente libre d'aborder à sa façon les thématiques proposées (dès lors, suivant les publics, certaines thématiques ont été à peine abordées tandis que d'autres ont été plus approfondies). Mais ils ont aussi été suffisamment bordés pour que d'une part les objectifs de l'étude soient respectés, d'autre part les propos tenus puissent être rapprochés les uns des autres et comparés.

122. Du côté des professionnels et autres sources d'information

Au cours de l'un ou l'autre de nos deux séjours dans les départements, nous avons aussi réalisé 36 entretiens avec des professionnels (**tableau 2**) : des travailleurs sociaux (ou des encadrants techniques pour l'Arapej 93), des chefs de service, des directeurs-trices et, suivant les départements, le psychologue, la secrétaire, la femme ou l'homme chargé(e) du ménage ou de petits travaux de réparation. Notre étude n'étant pas une enquête sociale interne nous n'avons pas interviewé ces personnes en tant que salarié(e)s sur des aspects relatifs à leurs conditions de travail, mais sur ceux relevant des situations professionnelles autour de deux grandes thématiques : leurs perceptions du métier, leurs perceptions des publics.

Dans quatre départements, nous avons pu assister à des réunions d'équipe et, dans l'un ou l'autre, complété nos sources d'information par divers moyens et suivant les occasions : consultation de dossiers de résidents à l'Arapej 94 et de la file active du *public justice* ou du *public sdf* à l'Arapej 75, observation d'une situation d'entretien professionnel à l'Arapej 93, partage de moments de la vie collective à l'Arapej 91, etc.

1.3. Restitution et présentation du document

Tous nos entretiens se sont déroulés dans de bonnes conditions. Le fait que nous soyons extérieure à l'Arapej ainsi que les garanties de la confidentialité des propos tenus et de l'anonymat de certaines retranscriptions (écrites ou orales) ont favorisé le jeu de l'échange et permis de lever le malaise que certains ont pu éprouver lors des premières minutes du face-à-face. Au final nous avons rencontré des gens *a minima* curieux, soucieux de pouvoir répondre à nos questions et généralement à l'aise.

Les thématiques abordées avec les publics n'étaient pourtant pas toujours simples pour des personnes en (grande) difficulté – en particulier celles relatives à leur vie personnelle et familiale – et accueillies dans le cadre d'un dispositif qui implique (aussi) un engagement et des règles, des contraintes et du contrôle – nous le verrons. Leurs motivations pour accepter de nous parler furent diverses et mêlées : un intérêt pour l'étude, le souhait d'aider l'Arapej à améliorer ses prestations, la possibilité de voir une *tête nouvelle*, faire plaisir à son référent, pouvoir se confier, obtempérer à une demande institutionnelle... Notre sentiment est que nous avons à peu près pu éviter quelques travers :

la *langue de bois* ou la restitution d'un discours attendu, en l'occurrence celui de l'Arapej ; le *syndrome du bon élève* malgré quelques dithyrambes (de l'Arapej ou de tel ou tel travailleur social) qui néanmoins n'annihilaient pas le sens critique ; le *syndrome de la plainte* où les personnes noircissent systématiquement le trait et n'évoquent que les aspects négatifs de leur situation ; enfin celui de *la demande intéressée* où les personnes n'acceptent de répondre aux questions de l'enquêteur que s'il a quelque chose à leur *donner* en échange (un conseil, une adresse, un message à faire passer à la direction, un assentiment, sa sympathie...).

Quant aux professionnels, nous estimons qu'ils ont favorablement accueilli les objectifs et les modalités de l'étude. Lors de nos échanges, nous avons pu partager avec eux quelques aspects de leur métier et collecter des témoignages sur les situations professionnelles qu'ils rencontrent ordinairement.

Par cette restitution écrite, nous cherchons avant tout à présenter les mécanismes généraux des problématiques qui furent l'objet de notre investigation. C'est pourquoi nous privilégions une présentation thématique et synthétique, et non pas géographique et successive (par département) de nos observations et de nos analyses. L'idée n'est pas d'écraser les différences pour présenter un ensemble lisse et, le cas échéant, nous aurons soin de signaler les particularités ou les exceptions, dès lors qu'elles ne relèvent pas de l'évidence⁷. La diversité des personnes que nous avons rencontrées (publics ou professionnels), ainsi que celle des lieux, des dispositifs ou des situations permet sans conteste de mettre en perspective des tendances.

Les quatre chapitres suivants constituent le corps de notre restitution et traitent chacun d'une grande problématique – l'ensemble peut être lu en continu et intégralement. Les propos et témoignages collectés lors des entretiens et sur lesquels se fonde notre réflexion sont rapportés sous forme d'extraits, dans le style oral qui a été celui de nos échanges. Par ailleurs, des encadrés thématiques basés sur des extraits d'entretiens ou des observations de situations, situés à la fin de chaque chapitre, permettent de pallier la sécheresse de l'analyse. Le chapitre conclusif ouvre quelques cheminements réflexifs.

⁷ Ainsi il y a des différences évidentes entre les services étudiés : trois sont des centres d'hébergement (dont l'un assez proche d'un fonctionnement de type foyer) avec un accompagnement social généralisé ; l'un est un dispositif de droit commun (le service RSA) ; le dernier axe sa mission sur l'insertion professionnelle de ses salariés.

2. LES PUBLICS DE L'ARAPEJ :

PARCOURS DE VIE ET PROCESSUS DE MARGINALISATION

Le récit de sa vie antérieure – qui ouvre vers un retour sur soi – n'est pas un exercice aisé pour des personnes qui sortent de détention ou qui viennent de la rue et qui se trouvent en difficulté sociale (et, souvent, psychologique). A leurs yeux, l'entretien peut rapidement devenir un examen (et l'enquêteur un juge) et les questions raviver des épreuves ou des humiliations. C'est pourquoi nous avons abordé cette première thématique avec tact et sans trop d'insistance sur des points demeurés flous ou obscurs – en particulier à propos de la famille – ou très laconiques dans leur expression : *c'était dur, j'ai vécu la galère, je préfère ne pas en parler...* En outre, le regard porté sur sa propre histoire est aussi fonction de sa situation présente et l'appréciation de sa vie ou le jugement porté sur soi dépend de l'état dans lequel l'on se trouve au moment de l'évoquer ; comme le dira fort justement l'une des personnes interviewées : *c'est avec le présent qu'on fait l'avenir. Et qu'on fait le passé.*

21. *Eléments biographiques*

Sauf deux femmes, toutes les personnes que nous avons interviewées étaient des hommes ; cela correspond bien au profil des publics accueillis dans les services de l'Arapej qui sont très majoritairement de sexe masculin⁸. Leur âge moyen était d'environ 40 ans⁹ avec de faibles écarts dans les départements, sauf le 75 où la moyenne était de 47 ans.

La moitié de ces hommes (et femmes) sont nés à Paris ou en Île-de-France et y ont passé la majeure partie de leur enfance et de leur adolescence. Généralement, ils ont résidé dans des enclaves parisiennes ou des quartiers de banlieue (très) populaires. Un quart est constitué de personnes nées à l'étranger (Algérie, Maroc, Tunisie, Côte d'Ivoire, Mali, Madagascar, Ile Maurice...) et qui ont émigré en France – ou plus exceptionnellement de personnes récemment arrivées sur le territoire national après avoir fui leur pays en guerre (Soudan, Guinée) – ou de Français des DOM-TOM venus en métropole à l'âge adulte pour travailler. Depuis leur arrivée sur le territoire national ou métropolitain, ces personnes ont également résidé dans des quartiers populaires. Le dernier quart inclut des personnes nées et ayant vécu en province jusqu'à l'âge adulte avant de s'installer à Paris ou dans sa région – ainsi que quelques récents franciliens depuis leur entrée dans un service de l'Arapej.

⁸ Les CHRS du 92 et du 94 sont réservés aux hommes. Les femmes représentaient environ 5% du *public justice et sdf* du dispositif RSA de l'Arapej 75. Et sur 95 personnes accueillies au *Phare* en 2010 (Arapej 91), 4 seulement étaient des femmes. Nous n'avons pas d'information concernant les publics de l'Arapej 93.

⁹ Il est difficile de savoir si ces moyennes reflètent celles de l'ensemble du public de l'Arapej car cette donnée ne figure pas toujours dans les rapports d'activité.

Que l'on considère le milieu social familial des publics interrogés – le métier du père ou de la mère, le lieu de vie durant l'enfance ou l'adolescence, la taille de la fratrie... – ou leur situation sociale personnelle à l'âge adulte, il apparaît qu'ils sont massivement issus des milieux populaires ou des toutes petites classes moyennes – l'on ne trouve que quelques rares représentants des classes sociales plus favorisées. Les parcours et les niveaux scolaires sont à l'avenant. Plus de la moitié sont sortis du système scolaire sans diplôme¹⁰. Les plus âgés ont arrêté l'école au niveau du collège – l'on compte aussi quelques personnes quasi illettrées. Et les plus jeunes, pour la plupart engagés dans une filière professionnelle, ont abandonné en cours de route ou ont échoué à l'examen. La moitié restante se partage entre ceux qui sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP et ceux qui sont allés jusqu'au baccalauréat. L'on compte seulement six personnes qui ont poursuivi leurs études au-delà du bac, trois d'entre elles durant leur temps de détention. Le groupe a donc globalement un (très) petit niveau scolaire, à l'instar de l'ensemble des publics de l'Arapej. La faiblesse de la formation et le manque de qualification sont relevés dans tous les rapports d'activité¹¹. *A contrario*, rares sont les publics fortement dotés en capital scolaire, lequel est pourtant une clé majeure de l'insertion sociale et professionnelle aujourd'hui.

Et, de fait, cette insertion a été plus que problématique pour la plupart des membres du panel. Un tiers n'ont en fait pas eu de réelle activité professionnelle avant leur entrée en détention ou leur arrivée à l'Arapej. Ce sont soit des jeunes sortis tôt du système scolaire et qui n'ont jamais travaillé (hormis quelques stages ou des petits jobs). Soit des adultes plus âgés mais marginalisés depuis très longtemps. Quel que soit leur parcours, ces jeunes adultes ou ces exclus de longue date n'ont au final guère été familiarisés avec le monde du travail. Ceux qui en revanche ont travaillé ont généralement connu une trajectoire professionnelle mouvementée, voire chaotique. Ils ont occupé une succession d'emplois différents, toujours situés à de bas échelons de qualification (ouvrier, maçon, aide-cuisinier, gardien d'immeuble, chauffeur-livreur, serveur, vigile¹²...), en alternance avec des périodes de chômage ou de travail illégal et, pour certains, de périodes à la rue ou de temps de détention.

Je suis né à Paris, je suis allé à l'école jusqu'en 3^{ème}. J'ai commencé un CAP de cuisine mais je l'ai raté. Le travail ? Oh la la, j'ai fait de tout. J'ai été monteur-câbleur, j'ai travaillé dans la pâtisserie, la boulangerie, la manutention, le magasinage. J'ai fait le père Noël, j'ai été promeneur de chevaux, j'ai travaillé dans le bois... (homme, 49 ans).

Je suis arrivé en France en 2000, depuis le Togo. J'ai travaillé en intérim dans presque tout : la manutention, le manoeuvrage. J'ai fait une formation de maçon VRD (voiries et réseaux divers) dans le 95 pendant six mois puis j'ai travaillé dans la maçonnerie. En 2006 je suis allé en Angleterre pour étudier l'anglais et pour changer d'air. Avant ça j'étais SDF à Paris, en fait j'étais à la rue depuis cinq ou six ans. En Angleterre j'ai trouvé du travail le premier jour dans une usine de chocolats mais deux

¹⁰ Niveaux VI et V bis de la nomenclature des niveaux de formation.

¹¹ 75% des résidents sortant du CHRS de l'Arapej 94 et 60% du *public justice* du dispositif RSA de l'Arapej 75 ont un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau V. Seules 21% des personnes accueillies à la résidence *Le Phare* (Arapej 91) et à peine 4% de celles qui ont été salariées dans les chantiers d'insertion de l'Arapej 93 ont un niveau supérieur ou égal à celui de la classe terminale (chiffres de l'année 2010).

¹² L'on compte aussi trois personnes qui ont eu un parcours très précaire dans le monde des arts ou du spectacle.

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

semaines après ils m'ont mis dehors. Donc là, j'ai fait de la mécanique, du nettoyage industriel et... J'ai fait une formation de body-building aussi pour encadrer des jeunes. Je suis resté cinq ans et j'ai vécu au moins à dix endroits différents (homme, 36 ans).

Si l'on relève souvent les ruptures familiales dans la littérature sur les publics marginalisés ou en risque d'exclusion sociale, l'on voit apparaître ici l'importance des ruptures professionnelles. Y compris chez des personnes qui avaient un niveau scolaire moyen au départ.

Je suis né à Paris, j'ai eu une enfance pas mal agitée. Ma mère était agent à France-Telecom. Vers l'âge de 10 ans je me suis retrouvé tout seul avec ma mère et mes six frères et sœurs. On a vécu dans le 91 à la Grande Borne et à Coignières. Je suis allé jusqu'en terminale A4, options arts plastiques, mais je n'ai pas passé mon bac. J'ai trouvé un petit contrat au festival d'Avignon et après j'ai fait différents TUC¹³ dans une mairie. Puis j'ai été animateur dans un café-concert. J'ai fait une formation en communication, j'ai fait de la radio comme technicien. Et puis j'ai vendu des tableaux dans la rue et à partir des années 1990 j'ai fait un peu de télémarketing. Je vis dans la rue depuis quasiment tout le temps, depuis l'âge de 16 ans. On dort à gauche à droite, chez des amis, c'est dur. Tous les boulots que j'avais c'était des TUC ou des CDD. Ça durait parfois plusieurs mois mais c'était insuffisant pour être indépendant (homme, 45 ans).

Ou des personnes dont la situation sociale initiale n'était pas complètement défavorable et qui pouvaient même avoir des projets.

Je suis né en Franche-Comté, j'ai vécu à Belfort et j'ai fait des études jusqu'en terminale. J'ai travaillé comme employé de bureau dans un journal pendant six ans puis j'ai eu différents emplois d'employé de bureau à Paris, en Picardie et de nouveau à Paris. Après j'ai fait de l'intérim, toujours comme employé de bureau. J'ai aussi été garde-malade et pendant quatre ans j'ai vendu des tableaux à Montmartre. C'était un choix de m'écarter un peu de ce travail de bureau qui m'ennuyait pour faire autre chose. Mais j'ai eu du mal à me réinsérer dans le système après. J'ai connu une période plus incertaine, j'ai fait un peu d'intérim, c'est devenu de plus en plus difficile. En 2004 j'ai eu un CES par la mairie du 16^{ème} mais après ils n'ont pas pu me garder. Alors j'ai fait des missions comme agent d'accueil à différents endroits. J'ai travaillé comme remplaçant de gardien d'immeuble aussi (...). Ce n'est pas génial tout ça, professionnellement ce n'est pas génial. Mon truc, c'est l'écriture. Je voulais être écrivain, c'est pour ça que je suis venu sur Paris en 1977. Mais je n'ai jamais rien publié (homme, 59 ans).

Au final, nous estimons que seulement dix personnes (sur 69) ont exercé le même métier pendant plusieurs années ou ont travaillé durablement dans le même secteur d'activité : un laveur de vitres, deux employés de magasin, un agent d'accueil à la SNCF, un opérateur PAO, un agent technique d'administration, un agent comptable, un infirmier, un cadre commercial dans le secteur des communications et un autre dans les assurances. Aucun de ceux-là n'a connu la vie à la rue ou dans des foyers d'urgence. Ils ont été poursuivis par la justice souvent pour une unique affaire et ils ont été condamnés à une longue peine de prison. L'on peut ajouter trois personnes qui n'ont jamais travaillé de façon légale mais qui étaient des *professionnels* de la délinquance ou du crime organisé.

¹³ Les contrats TUC (travail d'utilité collective) pour les personnes sans emploi étaient des stages effectués à mi-temps dans des collectivités locales ou des établissements publics pour une période maximale de six mois. Ils ont été abandonnés en 1990 et remplacés par les CES (contrat emploi solidarité).

22. *Le processus de marginalisation*

Un petit quart du panel constituait ce que l'Aragej appelle le *public sdf*, c'est-à-dire des personnes en grande difficulté sociale s'étant trouvées à la rue¹⁴ mais n'ayant pas eu de problèmes judiciaires¹⁵. Les trois autres quarts – le *public justice* – étaient des personnes sortant de détention (et un tout petit nombre seulement soumis à des mesures judiciaires). Exclus et/ou détenus, leur point commun était que tous ont arpenté les marges sociales et pour la plupart connu des formes de détresse ou de dénuement.

Invités à raconter pour quels motifs et par quelles voies ces hommes et femmes s'étaient trouvés entraînés dans une dynamique qui allait les conduire à la rue ou en prison, certains ont commencé par énoncer *un événement*, une sorte de *catastrophe initiale* à l'origine du processus de marginalisation. Pour certains, il s'agit d'une rupture : la perte d'un être cher, un éloignement ou une séparation.

Un jeune garçon estime qu'il a commencé à *déraper* après le suicide de sa mère et un monsieur d'une quarantaine d'années après le décès de l'un de ses fils âgé de quelques mois. Un autre a commis le braquage qui le mènera en prison peu après que sa compagne se soit fait renverser par une voiture et décède. Et un quatrième dit s'être *laissé dériver* après qu'il ait perdu sa petite amie puis un proche copain, à quelques mois d'intervalle.

Plusieurs hommes ont évoqué des conflits avec leur femme ou leur compagne, qui ont eu pour conséquence un divorce ou une séparation, l'éloignement ou l'expulsion du domicile conjugal et, pour certains, un séjour en prison quand les disputes ont débouché sur des violences (conjugales) qui leur ont valu une condamnation.

Mais plus largement deux types de problèmes sont revenus dans ces récits de marginalisation. Et même s'ils n'en constituent pas (toujours) la cause ou le déclencheur, ils forment une toile de fond. Ce sont les difficultés familiales d'un côté, l'alcool (ou la prise de drogues) de l'autre – et parfois les deux en même temps. Et cela pour une grande majorité de gens, rappelons-le, dont le milieu social d'origine couplé au niveau scolaire représentent déjà des obstacles sur la voie de l'insertion. Certains, donc, ont vécu des difficultés dès leur plus jeune âge, au sein du cercle familial. Au moins un quart des membres de notre groupe n'ont pas connu un de leurs parents (en général le père), décédé ou absent durant leur enfance. Un quart également ont été victimes de maltraitances ou de violences dans leur famille et un sur cinq a été placé dans une institution.

Je n'ai plus de contacts avec mon père et plus avec ma mère qui est partie vivre en Belgique et s'est remariée. Je vivais avec mon père et ma belle-mère un temps, mais y'a eu des conflits, j'étais souvent à la porte. Ça ne s'est pas bien passé avec ma belle-mère, elle était très méchante avec moi, je ne suis pas son fils. J'ai fait certes deux ou trois bêtises, j'ai eu des amendes de la RATP. Mais elle cherchait

¹⁴ *A la rue* pouvant inclure aussi des nuitées d'hôtel, un hébergement chez des tiers ou dans des structures d'hébergement temporaire (foyers d'urgence). L'on compte aussi une personne au profil atypique dans notre panel. Il s'agit d'un jeune homme qui n'a connu ni la prison ni la rue mais qui était admissible pour postuler à un chantier d'insertion (Aragej 93).

¹⁵ En réalité il se peut que certaines de ces personnes aient commis des petits délits, par exemple des vols, des outrages à agent ou des fraudes dans les transports en commun. Mais rien de suffisamment grave pour être poursuivi ou pour être envoyé en prison.

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

la petite bête... Depuis l'âge de 17 ans, je suis dans des foyers d'urgence ou à la rue. C'est elle qui me virait à chaque fois. Je ne pouvais même pas prendre des vêtements... (homme, 24 ans).

J'ai 49 ans, je suis née dans le 95. J'ai été placée à la DDASS dès ma naissance. Ma mère elle a eu des problèmes, je ne sais pas lesquels. Je ne l'ai jamais vue. J'ai eu neuf familles d'accueil. La dernière, j'avais 17 ans (femme).

Par ailleurs, une quinzaine de personnes ont mentionné une consommation d'alcool excessive – en particulier ceux qui ont commencé à boire très jeunes ou dont les parents buvaient aussi. Et l'on peut supposer que cette proportion est sous-estimée car nous n'avons pas systématiquement posé cette question.

Ma vie est ratée. Je regrette ma vie. La vie, ce n'est pas la fête et les bistrots. J'ai commencé à boire très jeune (homme, 62 ans).

L'alcool, c'est très tôt. Y compris dans ma famille on buvait (homme, 32 ans).

D'autres ont parlé de leur addiction aux produits stupéfiants.

Je suis arrivé à l'âge de 3 ans à Paris avec ma mère. Mon père était parti. Je l'ai revu un peu après, ça se passait très mal quand je le voyais. Je suis allé à l'école jusqu'en 4^{ème}, ce n'était pas mon truc la scolarité. Quand j'ai eu 9 ans, j'ai perdu un oncle qui était tout pour moi. J'ai commencé la délinquance à cet âge-là. J'ai quand même réussi à avoir mon CAP de cuisine tout en étant toxico (...). Ma mère vivait à l'hôtel, on s'était fait virer de notre appartement. A 21 ans j'étais complètement héroïnomane (homme, 42 ans).

Toutefois, les causes de la marginalisation (parcours pénal et/ou difficultés sociales) sont en réalité multiples et forment un enchaînement d'événements problématiques mêlant des données socioéconomiques (faible niveau d'études, emplois peu qualifiés ou précaires, licenciements, périodes de chômage, pauvreté, pour certains des discriminations), des circonstances particulières (carences ou maltraitements familiales, ruptures, perte de proches, perte de logement) et des fragilités physiques ou psychologiques (traits de personnalité, alcool, drogues, problèmes de santé), les uns entraînant et renforçant les autres et vice-versa. Le parcours de marginalisation est constitué de moments qui forment une désescalade et d'interactions successives entre des processus sociaux et des réactions individuelles.

Suite à mon divorce, je devais partir de chez moi. Je suis parti au bout de six mois et j'ai été à la rue (...). Pendant un an, avec ma femme, ça a été comme dans le film *Le chat*, avec Gabin et Signoret. Ce n'était pas évident. Il fallait que je parte. Ça ne pouvait plus durer. Je ne travaillais pas à ce moment-là (...). En fait, c'est au même moment que j'ai été licencié, un licenciement économique. Alors je suis allé à la rue, ou dans des parcs. Parce que ma famille s'en fichait. Ils m'ont fichu la porte au nez. Je me suis retrouvé à la rue en une semaine. J'ai su que le 115 existait. J'ai téléphoné (homme, 49 ans).

Je ne travaille plus depuis décembre 2009 à cause de mes problèmes de santé. J'étais toxicomane. Je suis allé à l'école jusqu'en 4^{ème}, j'ai travaillé dans la maçonnerie mais je n'ai pas de diplôme. J'ai quitté la maison quand j'avais 17 ans (...). Et puis à un moment je me suis fait expulser de mon logement. Je ne veux pas vous dire pourquoi (homme, 42 ans).

Je suis né en Martinique, je suis arrivé y'a deux ans pour travailler et pour m'en sortir. C'est dur de trouver du travail là-bas. Je suis allé jusqu'en 4^{ème} et après stop. Mon père, je le connais mais je n'ai pas vécu avec lui. Y'a des problèmes dans ma famille, on ne s'entend pas. Je suis arrivé ici et j'ai vécu chez ma sœur. Je suis venu pour m'occuper de ma nièce, les nounous sont chères. J'ai fait la nounou et j'ai travaillé en intérim dans le bâtiment pendant un an. Puis j'ai commencé à avoir des problèmes

avec le copain de ma sœur. Il ne m'aimait pas, il me cherchait des embrouilles. Donc j'ai commencé à rentrer tard et je me suis retrouvé à la rue (homme, 20 ans).

Si les fragilités d'ordre psychologique sont omniprésentes chez les publics accueillis à l'Arapej¹⁶ – comme le signalent les travailleurs sociaux et comme nous-même avons pu le constater lors des entretiens –, il n'est pas certain qu'elles soient à l'origine du processus de marginalisation. A bien des égards, elles sont davantage des conséquence des difficultés rencontrées. Les parcours de vie énoncés présentent des expériences marquantes qui compromettent l'intégration sociale et mettent à l'épreuve l'équilibre psychologique. Des épreuves répétées ou de dures conditions d'existence confrontent ceux qui en pâttissent à des doutes sur leur identité et la précarité sociale peut conduire à la *précarité psychique*¹⁷.

23. La rue et la prison

Bien sûr, certaines trajectoires sont moins âpres que d'autres et la vie des publics de l'Arapej n'est pas seulement une succession d'infortunes. En outre il se mêle toujours une part personnelle dans le *destin social* des individus, qui ne sont pas seulement les jouets des circonstances extérieures ou les victimes d'événements malheureux. Examinons-le plus finement à propos des *sortants de prison*.

Ils se partagent à peu près entre ceux qui ont fait un unique séjour en détention et ceux qui ont été plusieurs fois incarcérés. Les premiers, généralement condamnés pour une seule affaire, ont effectué des peines allant de un mois à dix ans – une moitié de courtes peines (moins de 6 mois) et une moitié de peines de plus de 2 ans. Les seconds sont des délinquants récidivistes demeurés en prison sur des périodes cumulées allant de 4 à 25 ans (7 ont passé plus de 10 ans en prison). La durée moyenne de détention pour l'ensemble du groupe est de 5 ans environ.

Leurs faits délictuels ou criminels sont variés et de gravité diverse. En matière d'atteintes contre les biens (les plus nombreuses), ce sont principalement des affaires relevant de la petite ou moyenne délinquance – vols, cambriolages, extorsions, dégradations. Et un nombre plus réduit d'affaires relevant du grand banditisme, comme des braquages, des escroqueries ou des associations de malfaiteurs. Les infractions à la législation sur les stupéfiants incluent aussi bien les petits trafics de quartier que les négoce à l'échelle nationale ou européenne. Quant aux atteintes contre les personnes, le gros est constitué de violences physiques (bagarres, coups et blessures volontaires, une tentative d'homicide et une complicité d'homicide), dont certaines ont été commises dans le cercle familial (violences conjugales). Le tiers restant inclut des affaires à caractère sexuel, principalement des viols.

¹⁶ On lit par exemple dans le rapport d'activité 2010 de l'Arapej 91 que 82% des personnes accueillies au *Phare* avaient des problèmes de santé physique ou psychique à leur arrivée.

¹⁷ Comme il est noté avec justesse dans le rapport d'activité de la résidence *Le Phare* : « Il paraît évident que de se retrouver sans domicile fixe, comme tous ont pu le vivre (...), est une source de déséquilibre psychologique. De plus, les personnes exclues, de par les conditions économiques très précaires, développent des symptômes d'angoisse et de stress très importants et une part de leur souffrance psychique est très certainement liée à leur désocialisation » (p. 35).

Plusieurs profils de délinquants émergent : des petits délinquants aussi bien que des professionnels du crime organisé, des concubins ou des époux violents et des agresseurs sexuels. Et, à y regarder de plus près, l'évolution des uns et des autres présente des dissemblances. Les *professionnels du crime*, par exemple, souvent entrés en délinquance dès l'adolescence ou leur très jeune âge d'adulte, ont commis une longue série de faits (escroqueries, détournements, fraudes, braquages mais aussi coups et blessures ou tentatives d'homicide...) pendant plusieurs années ; plusieurs fois jugés, ils ont été plusieurs fois écroués. Mais, généralement, les fruits de leurs larcins leur ont été profitables (sur le plan financier) et ils n'ont pas connu – pendant un certain temps du moins – le dénuement ni la solitude relationnelle et affective qui l'accompagne souvent. Le récit de leur vie antérieure n'est d'ailleurs pas exempt de nostalgie.

C'est les circonstances qui font qu'on est ce qu'on est. Si mon fils de 19 ans rencontre les mauvaises personnes, c'est parti après. Il suffit de pas grand-chose (...). Mais c'est pas facile de laisser tomber cette vie, quand on a connu cette jouissance (homme, 49 ans... spécialisé dans l'ouverture de coffres).

J'ai un parcours atypique (...). A un moment de ma vie, je suis tombé dans le jeu, les courses et le poker. Du coup j'ai fait des escroqueries (...). J'ai été condamné plusieurs fois. En tout j'ai fait douze ans de prison. J'étais un toxicomane du jeu. J'étais un passionné. (...). A cause du jeu, je n'avais jamais assez d'argent. Je jouais des grosses sommes, d'un million de francs. Au départ, ce qui m'attirait c'était le pari. C'était une excitation. (...). Ce qui me manque le plus aujourd'hui, c'est la liberté d'action. Avant je pouvais voyager comme je voulais. J'allais à Deauville... ça me manque tout ça (homme, 53 ans).

Je suis un délinquant invétéré. J'ai fait des peines de prison importantes pour des escroqueries (...). J'ai fait vingt-cinq ans de prison. En plusieurs fois. Je n'ai jamais travaillé, sauf là-bas (...). En fait j'ai travaillé pour moi, j'ai monté différentes entreprises, des SCI, j'ai fait des investissements financiers dans l'immobilier, j'ai placé plein d'argent... des affaires illégales (...). J'ai été un délinquant précoce, une absence de cadre éducatif, je suppose, une famille éclatée, bref tous les trucs bateau que je pourrais vous dire. C'était en 68 aussi, on était partisans de Marcuse. On était dans cet esprit-là. Le système établi ne me convenait pas. J'ai raté ? Mais raté quoi, par rapport à quoi ? L'homme meurt à 20 ans de toute façon. J'ai un large spectre en plus... Quand je veux épater les minettes avec tout ça, je peux le faire (...). En fait j'ai encore 18 ans dans ma tête, je ne me sens bien qu'avec des jeunes. J'en suis resté là (homme, 63 ans).

Le profil des *délinquants de mœurs* est autre. Si ce sont aussi des hommes d'âge mûr (en moyenne plus de 45 ans), ils n'ont commis qu'une seule infraction (agression sexuelle ou viol) par le passé, qui leur a valu un unique (mais long) séjour en prison. Avant d'être saisis par la justice, ils avaient une vie plutôt ordinaire et étaient relativement bien insérés sur le plan professionnel et social – en revanche, l'on soupçonne des difficultés familiales qui ont perduré à l'âge adulte.

J'ai fait huit ans de prison, de 1997 à 2005. Avant j'ai travaillé dans la presse ou dans l'imprimerie. Je faisais de la mise en page. Oui, je gagnais bien ma vie, je gagnais autour de 30 000 francs, mais fallait pas compter les heures. Je suis un autodidacte, je suis allé à l'école jusqu'en 3^{ème} et je vis à Paris depuis que j'ai 18 ans, avant j'étais en Picardie. (...). Je n'ai pas eu une vie classique (...). J'ai toujours été le canard boiteux de la famille. J'ai quitté la Picardie mais pas mes frères et sœurs. C'était une façon de vivre ma vie de partir. J'avais envie d'autre chose. Mon père était pisciculteur, ma mère nourrice (...). En prison, je n'attendais pas d'aide de l'extérieur, surtout pas de ma famille. La victime du viol que j'ai commis c'est un membre de ma famille, donc... (homme, 54 ans).

Dans certains cas, des violences et des maltraitances sont énoncées.

Je suis né à Nantes. J'ai été orphelin de père à 9 ans et violé quand j'étais un très jeune enfant. Ma mère m'a repris après jusqu'à mes 18 ans. J'ai eu mon bac, j'ai passé un concours de la fonction publique et j'ai travaillé pendant 23 ans à l'hôpital de B... J'ai fait dix ans de prison (*pour agressions sexuelles et viols*) (...). J'ai été marié, j'ai eu deux enfants, une fille et un garçon. Je ne les vois plus du tout. Je n'ai plus de liens avec eux. J'ai refait ma vie (...). Aujourd'hui, je suis heureux. Je n'ai jamais été aussi heureux. Mon mariage était une erreur. J'étais homosexuel mais d'une famille catholique et ils ont nié cela. J'ai eu un psoriasis que j'ai dû traiter pendant vingt ans et là je suis guéri (homme, 57 ans).

C'est encore un autre parcours que décrivent ceux qui sont restés dans la limite d'une *petite ou moyenne délinquance*. Sur fond de pauvreté et de mésententes familiales, ils n'ont jamais été réellement insérés sur le plan professionnel et social. Certains ont d'ailleurs à plusieurs reprises alterné des *séjours à la rue* et des séjours en prison et leurs récits montrent bien comment vivre dans l'indigence peut conduire à commettre des délits et, inversement, comment des sorties *sèches*¹⁸ de prison peuvent de nouveau conduire à *la rue*, le tout se répétant dans une sorte de cercle infernal (**encadré 1**).

Je n'ai pas réussi (...). Je suis parti très tôt de chez mes parents, très vite à la rue. Mes parents habitaient le 93, j'ai fait des bêtises, les stupéfiants, de grosses quantités de consommation. Il me fallait de l'argent alors j'ai commis des vols, des dégradations, des cambriolages. En tout, j'ai fait une quinzaine d'années de prison. Et à chaque sortie de prison, j'étais à la rue, donc je retombais dans les trafics (homme, 44 ans).

Ma mère est décédée quand j'étais enfant. Ma famille est immigrée politique. Ça a été très vite la galère. J'ai très vite arrêté les études et j'ai fait des petits boulots. Et mon père est mort, je n'étais pas encore majeur. Alors on vivait comme on pouvait. On faisait la manche et des choses malhonnêtes. J'ai été plusieurs fois condamné, en tout j'ai fait cinq ou six ans de prison, non même sept ans de prison. A chaque fois qu'on sort et même en prison, on essaie de se reconstruire mais à la sortie c'est le calvaire de l'administration. On vit au jour le jour et on vous donne un rendez-vous pour dans deux ou trois semaines. On tient une semaine et puis on lâche. Car en fait on ne peut tenir qu'au jour le jour, on n'a pas d'autre choix. Alors on vole (homme, 35 ans).

24. L'arrivée à l'Arapej

Nul n'arrive à l'Arapej par hasard. Comme on vient de le voir, la plupart des personnes accueillies dans les services de l'association ont un long (et rude) parcours antérieur – y compris des jeunes dont les difficultés ont commencé tôt dans leur enfance ou durant leur adolescence. Généralement, les sortants de prison ont été orientés vers l'Arapej par les SPIP¹⁹ ou par des associations spécialisées dans l'accompagnement des *publics justice*. Et pour ceux qui ont été plusieurs fois incarcérés, cette orientation est le fruit d'une décision ou en tout cas l'occasion qu'ils ont saisie pour éviter une sortie sèche et préparer leur retour à *la vie normale*²⁰.

¹⁸ On appelle *sorties sèches* (de prison) des sorties non préparées en matière d'insertion. Concrètement, les personnes sortent sans point de chute, sans travail et parfois sans argent.

¹⁹ Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

²⁰ La situation est un peu différente pour les personnes relevant du dispositif RSA de l'Arapej 75 car elles sont envoyées vers l'Arapej par une commission départementale qui examine les demandes de RSA et elles ne peuvent refuser cette orientation. Ces personnes n'ont donc pas « choisi » l'Arapej pour leur accompagnement vers la réinsertion.

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

On ne m'a pas aidé avant, je sortais toujours de façon sèche. Durant mon dernier séjour en prison, c'est la première fois que j'ai eu un CIP²¹. Avant je n'en avais pas. On m'a vraiment aidé cette fois. J'ai saisi cette chance. Quand j'ai demandé la libération conditionnelle, je la voulais vraiment. Je ne voulais pas être libérable pour être un peu encadré. Je ne voulais pas sortir de façon sèche. J'aurais pu être libéré mais je sais que j'aurais fait n'importe quoi (homme, 32 ans).

Un monsieur explique même qu'il est volontairement resté plus longtemps en prison afin de pouvoir préparer sa sortie.

J'ai passé neuf ans en prison en tout. Suite à ma dernière condamnation, j'ai fait différentes démarches pour trouver un logement mais c'était trop long. Alors j'ai fait tomber tous mes sursis pour pouvoir rester plus longtemps en prison, pour ne pas me retrouver à la rue et que mes démarches aboutissent (homme, 42 ans).

Et certains avaient déjà fait une (ou plusieurs) tentative(s) de réinsertion.

J'ai fait d'abord quatorze ans pour des vols à main armée et je suis venu à l'Arapej une première fois. En fin de peine, je suis parti vivre dans l'Yonne. Je travaillais mais j'étais dépaycé (...). Je me suis séparé de ma compagne et je me suis retrouvé sans rien. Je ne devais pas retourner (*dans le sud*), je savais que c'était un suicide, un lieu qui m'est interdit. J'ai fait un car-jacking²² et j'ai pris vingt-deux mois de prison. Je suis allé à la prison de Grasse. Je voulais faire quelque chose de cette peine, qu'elle soit utile et serve à quelque chose. Je voulais changer. J'ai vu un psy. J'ai pris des cours par correspondance pour gommer mon langage de rue et avoir un langage soutenu. Il fallait que je me fasse violence positivement. Je faisais du jogging aussi. Et j'ai demandé mon transfert pour m'éloigner de mes fréquentations. Je les connaissais tous à Grasse, j'ai grandi avec eux. Il fallait que je m'éloigne d'eux, que je fasse quelque chose. Je suis arrivé à Fresnes et c'est là que j'ai repensé à l'Arapej (...). Ma deuxième sortie a été joyeuse. J'étais en confiance sereine pour pouvoir avancer (homme, 39 ans).

Certaines fois les personnes avaient entendu parler de l'Arapej durant leur détention, par d'autres captifs ou bien en lisant des affiches ou des documents relatifs à l'association et ce sont eux qui ont convaincu leur conseiller d'insertion et de probation.

Arapej, c'est le bouche à oreille en détention, j'en avais entendu parler. C'est moi qui en ai parlé à mon CIP, au début lui ne voulait pas en entendre parler. Depuis ma cellule j'ai écrit une lettre et j'ai montré ma convocation à mon CIP. Mon CIP, il ne connaissait pas ça du tout mais en prison certains étaient déjà passés par l'Arapej (homme, 28 ans).

C'est en particulier le cas de ceux qui ont été accueillis à l'Arapej au titre d'un aménagement de peine – par exemple les salariés des chantiers d'insertion de l'Arapej 93 bénéficiant d'un placement extérieur – qu'ils ont demandée afin de ne pas rester en prison et pour mieux préparer leur réinsertion. Certains ont dû batailler ferme pour y parvenir.

En mai 2010 j'ai pété un câble. J'ai été interpellé pour coups et blessures volontaires avec plus de huit jours d'ITT²³ (*la victime était son compagnon*). Je n'avais jamais été condamné. J'étais inconnu des services de police et pourtant j'ai été condamné à dix-huit mois de prison ferme. Je voulais faire un PE²⁴ mais eux ont voulu me mettre un bracelet électronique. J'ai dit que s'ils me mettaient ça, j'allais me flinguer (...). La première JAP²⁵ ne voulait pas lâcher, elle voulait le bracelet. Je n'ai pas lâché non plus (...) finalement j'ai pu avoir le PE. Je voulais aller dans un CHRS spécialisé dans les sortants de prison. J'ai regardé sur Internet et j'ai vu l'Arapej. Entre-temps j'ai changé de JAP et c'est moi qui lui ai parlé du PE et de l'Arapej. Elle était étonnée que je connaisse ça. Finalement j'ai mené ma barque tout seul (homme, 35 ans).

²¹ Conseiller d'insertion et de probation.

²² Un *car jacking* est un vol de voiture avec violences sur le conducteur du véhicule.

²³ Incapacité totale de travail.

²⁴ Placement extérieur.

²⁵ Juge d'application des peines.

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

J'ai cravaché plus d'un an pour travailler sur mon comportement et mon caractère, tout ça pour pouvoir passer en CAP²⁶. J'ai envoyé un courrier à l'Arapej, mon dossier a été accepté mais j'ai été refusé en CAP, j'ai fait appel, mon appel a été rejeté, je suis repassé en CAP une deuxième fois. Il s'est écoulé plus d'un an pour tout ça (homme, 32 ans).

J'ai tout fait pour venir ici, je n'ai eu aucun rapport et un bon comportement (*en détention*). Sinon, lors du débat contradictoire²⁷, si tu ne te tiens pas bien, tu n'as pas l'aménagement de peine. Alors j'ai travaillé en détention, j'ai été clean et le débat s'est bien passé. Même le procureur a dit que c'était bon. C'était un travail, un effort pour arriver ici (homme, 25 ans).

Ces personnes ont posé un choix clair – éviter la sortie sèche, terminer sa peine hors de prison – lucidement déterminé par une juste appréciation de leur situation.

J'ai un parcours très chaotique. J'ai fait environ dix-huit ans de prison pour différents faits de banditisme (...). Entre deux séjours en détention, je n'avais rien à moi, j'allais chez des copains et des copines (...). Arapej, j'en ai entendu parler par des bruits de couloir en détention. Des détenus m'en ont parlé. Je cherchais une structure. J'ai un lourd passé judiciaire. Je voulais un PE sinon je ne serais jamais sorti. Ils m'ont répondu tout de suite. J'avais écrit à deux autres structures mais l'une n'a pas voulu et l'autre n'a jamais répondu (...). Si je n'avais pas eu de PE, à mon âge... pour trouver du travail dans une région que je ne connais pas en plus, ç'aurait été dur. Je n'ai pas eu le choix. Je suis interdit de séjour pendant cinq ans dans ma région, c'est là que j'ai fait toutes mes affaires (...). En plus chercher du travail, pour moi, c'est l'inconnu (homme, 56 ans).

C'est un ami qui m'a parlé de cette association, il m'en a parlé en prison. C'est la première fois que je faisais appel à une structure comme Arapej. C'est trop dur de trouver du travail quand on vient de prison. Y'a des enquêtes employeurs qui sont faites. Y'a des flics qui demandent à des employeurs pourquoi ils embauchent des sortants de prison alors qu'il y a du chômage. Alors j'ai fait la démarche (...). J'ai vu ça comme la possibilité de quitter là-bas et de rentrer dans la vie normale (homme, 34 ans).

De même que certains fondent leur entrée en marginalisation sur un événement clé (la perte d'un être cher, une séparation...), certains également expliquent leur arrivée à l'Arapej – et plus largement leur volonté de s'en sortir – par un *déclic*.

Un monsieur explique ainsi qu'il a *radicalement changé* après avoir passé deux mois dans une cellule d'un quartier disciplinaire en prison. Un autre, plusieurs fois condamné pour avoir conduit sans permis, dit avoir pris conscience de la gravité de ses actes et commencé à *voir les choses autrement* après avoir renversé une petite fille alors qu'il conduisait sans permis et sous l'emprise de l'alcool.

Mais, événement déclencheur ou non, il apparaît que le désir de changer et de (re)trouver une *vie normale* a souvent plusieurs motifs et est généralement le fruit d'un (long) cheminement.

Le jeune garçon qui a renversé la petite fille poursuit : C'est du gâchis ma vie. J'ai fait n'importe quoi au lieu de construire ma vie. Je ne réfléchissais pas comme maintenant, je n'avais pas la même mentalité. Y'a eu l'histoire avec la petite, un déclic. Mais y'avait aussi la prison. Je me suis dit : il est temps d'arrêter. Y'a longtemps que je voulais me poser (homme, 27 ans).

Pour certains, c'est la peur de connaître le dénuement après leur détention – par exemple se retrouver à la rue, comme cela a pu leur arriver par le passé. Pour les plus anciens, cela peut être l'âge et le fait que la prison soit de plus en plus dure du fait du vieillissement.

²⁶ La commission d'application des peines (CAP) existe dans chaque établissement pénitentiaire. Composée notamment du JAP, du procureur et du chef d'établissement, elle donne son avis sur les modalités du traitement du détenu en prison (aménagements de peine, autorisations de sortie, etc.) et le JAP prend sa décision à l'issue d'un débat contradictoire.

²⁷ Cf. note précédente.

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

J'avais envie de tourner la page. On est usés, une fatigue morale et l'âge. Et il y a des conflits de générations en prison. Les temps changent. Le monde en prison a changé, il n'y a plus de respect. Et puis la famille, les enfants... J'ai envie de les voir grandir. Ma vieille maman de 85 ans aussi... C'est une décision lente que j'ai prise (homme, 56 ans, 18 ans d'incarcération).

C'est aussi le délaissement des amis ou de la famille qui ne peuvent ou ne veulent plus soutenir le copain, le frère, le mari ou le fils qui accumule les incarcérations. Ou encore l'éloignement – volontaire ou contraint par la justice – du quartier, de la ville ou même de la région d'origine et la solitude qui s'ensuit. Pour beaucoup, enfin – y compris des jeunes –, c'est une lassitude et une usure face aux épreuves et aux difficultés, une sorte de *ras-le-bol* généralisé.

Ce monsieur raconte ses multiples déménagements quand il était enfant et les problèmes qu'il a très vite eus avec ses parents. Il raconte les délits qu'il a commis, ses cavales, ses petits boulots à gauche et à droite entre deux séjours en prison, ses échecs avec les filles, sa séparation avec la mère de son fils. Il commente : Je viens d'une génération très dure, d'une génération qui... On était des têtes brûlées (...). J'ai fait plusieurs séjours en prison. A ma dernière sortie de prison, je vais chez une copine et puis je suis obligé de reprendre le business. Je pars à Marseille, ma mère me demande de rentrer. Je rentre, je fais plusieurs petits boulots mais de nouveau j'ai des problèmes avec mes frères, alors ma mère me demande de partir. Après j'ai galéré... j'étais prêt à faire tout et n'importe quoi, à aller à l'extrême. Mais une nuit j'ai fait le 115. J'ai arrêté tout ça. J'en avais marre (homme, 35 ans).

Très souvent ce cheminement passe par un retour sur soi et ouvre vers des questionnements intimes.

A 18 ans j'étais à la rue et j'y suis resté pendant des années. J'étais hébergé par des copains, je vivais dans des cages d'escalier ou dans des dépôts de la SNCF... pendant quatre ou cinq ans tout ça. Je vivais comme je pouvais, je faisais la manche et des choses malhonnêtes. J'ai eu plusieurs condamnations (*à chaque sortie, il commet un nouveau délit et repart en prison*) (...). Pendant un moment j'ai été marié, j'ai un fils qui a douze ans. Pendant dix ans, j'ai vécu avec sa mère. Mais ça n'a pas tenu. Je travaillais légalement durant cette période. J'ai fait un peu de tout... On s'est séparés et de nouveau je me suis retrouvé dans une situation compliquée. J'ai voulu sortir de ce cycle répétitif. Quand j'ai rechuté, je me suis posé la question : pourquoi je rechute à chaque fois ? (...). Pourquoi je me remettais dedans ? Alors je me suis dit que ça venait peut-être de l'affectif. Je suis allé voir un psy (...). La dernière sortie, y'a eu une préparation, j'ai fait un travail de fond (homme, 42 ans).

L'arrivée à l'Arapej des *publics sdf* est d'une autre nature – 15 personnes (sur 69) dans notre panel sont dans ce cas. Ces personnes ne sortaient pas de prison avant leur entrée à l'Arapej mais elles venaient de *la rue* où elles vivaient dans des conditions très précaires, soit effectivement dehors (sur le trottoir, sous un porche d'immeuble, dans une cage d'escalier, un local désaffecté ou une voiture...) en alternance avec des séjours chez des tiers, à l'hôtel ou dans des foyers d'accueil d'urgence. Certains étaient dans cette situation depuis quelques mois mais d'autres depuis des années – quatre personnes depuis plus de 5 ans, deux depuis plus de 10 ans. Orientées vers l'Arapej par le 115 ou par les services sociaux, elles ont été accueillies dans un CHRS où – nous le verrons – elles ont pu dans un premier temps retrouver de quoi satisfaire les besoins fondamentaux de toute personne humaine : se loger, se nourrir et (pour certains) se soigner.

C'est pour les soins de l'analyse que nous avons distingué les *publics justice* des *publics exclusion sociale*. Mais dans les faits ils se recouvrent largement et par la suite nous n'aurons plus à les différencier, sauf au regard de quelques spécificités. Car non seulement au moins une personne sur

cinq dans notre panel a vécu les deux situations, mais elles présentent aussi un profil très ressemblant du point de vue de la trajectoire sociale – sur-représentation des catégories les plus démunies et faible niveau scolaire notamment, si l'on excepte le profil particulier des agresseurs sexuels – et du point de vue de la situation psychoaffective et relationnelle (*cf.* §34).

Pareillement, ces deux types de publics, quoique distingués *sur le papier* dans certains services de l'Arapej, jouissent en réalité d'une commune situation une fois entrés dans l'association et ils ne font pas l'objet d'un accompagnement différencié. Et si des professionnels évoquent parfois des marques d'incivilités ou des manifestations d'agressivité apparemment plus prononcées chez certains *publics justice* (sortants de prison), leur démarche suspend tout jugement moral et évite de ramener ou réduire la personne à son passé délinquant ou carcéral – nous y reviendrons. Dès lors les deux types de publics sont généralement confondus.

Encadré 1. Rue et détention. Les parcours les plus chaotiques

Nous retranscrivons ici la quasi intégralité du parcours de vie d'un jeune homme accueilli dans un CHRS de l'Arapej depuis six mois – en ôtant volontairement des précisions sur des noms, des dates ou des lieux pour garantir son anonymat. Nous l'avons rencontré à deux reprises à son domicile et c'est au cours du premier entretien qu'il s'est longuement étendu sur sa vie dans les marges et sa difficulté à en sortir. Son parcours est une parfaite illustration d'un enchaînement de circonstances, de faits et de dispositions dont les effets cumulés s'enchaînent et se renforcent mutuellement.

J'ai 32 ans, je suis originaire de La Guadeloupe, j'ai une sœur et deux frères. J'ai vécu à Sarcelles puis à Garges-lès-Gonesse. Mes parents se disputaient souvent et j'étais turbulent. Il y a eu beaucoup de conflits. Quand j'ai eu sept ou huit ans mes parents ont divorcé. Et y'a eu de la maltraitance à mon égard, surtout par rapport aux bêtises que je faisais. Les sanctions étaient disproportionnées. Mon père est parti, ça a été encore plus dur avec ma mère, les sanctions étaient de plus en plus sévères. J'ai été placé à la DDASS dans une famille d'accueil à 12 ans. Je voyais ma mère un week-end sur deux mais ça se passait mal. J'ai été dans un internat puis dans plusieurs familles d'accueil, jusqu'à l'âge de 17 ans, dans des foyers aussi. J'ai fait des apprentissages en plomberie, en peinture... mais je n'ai pas eu de diplôme. Ça ne m'intéressait pas, je changeais tout le temps. Je faisais des bêtises, des vols, dès qu'il y avait une connerie à faire, j'y allais (...). Vers 16 ans, j'ai coupé les ponts avec ma mère définitivement. Je ne voulais plus la voir, je n'allais plus chez moi. J'essayais vaguement d'apprendre un métier mais sans réelle motivation. J'ai été placé en Normandie de 17 à 19 ans. J'avais un contrat de jeune majeur de la DDASS, j'ai fait un apprentissage cuisine. Tout était OK jusqu'au jour où j'ai eu de nouvelles fréquentations, j'ai eu des problèmes dans mes études, c'était dur là-bas car je suis quelqu'un de couleur. J'ai fait n'importe quoi, vendu de la drogue... Au niveau de ma vie sociale, ça n'allait plus. J'ai été hébergé par un ami, mais mon contrat... je ne pouvais pas continuer. J'ai dit : j'arrête tout et je m'en vais. Je suis allé dans le 77. Je vivais au jour le jour. J'ai cherché du boulot dans l'intérim, j'ai trouvé comme magasiner mais ça s'est mal passé encore une fois. Je me tenais bien et tout, cette place payait bien, mais un jour je n'ai plus trouvé mes affaires dans mon casier. J'ai cherché partout, j'ai demandé à tout le monde et j'ai fini par ouvrir les casiers des autres. J'ai retrouvé mes affaires dans un casier. Je me suis fait virer. Fin de mission. C'était une grosse déception, je voulais vraiment bosser dans cette entreprise, ça payait bien. Je suis resté plusieurs temps sans travailler. Le frère de mon pote avait une boîte de faux plafonds. Ça allait au début mais un jour ça s'est mal passé, il ne pouvait plus me garder à cause d'un ouvrier qui ne m'a pas apprécié. Le patron l'a cru. Peut-être un peu de racisme aussi, il ne connaissait pas trop les étrangers et les blacks. Il a dû se passer des trucs, aussi. Quelquefois, je demandais à partir plus tôt pour aller voir

ma copine qui vivait en Normandie. Ça, il n'a peut-être pas apprécié. Un jour, je suis parti en avance et il n'a pas aimé.

J'en ai eu marre de la ville où j'étais. J'ai repris contact avec ma sœur, que je n'avais pas vue depuis trois ans. J'allais être à la rue, j'avais 19 ans. Ma sœur était indépendante, elle travaillait à la Poste, comme ma mère, c'est par elle qu'elle a eu le boulot. Elle m'a hébergé. J'ai cherché du travail. Un jour, ma sœur a voulu que je prévienne ma mère. J'ai appelé et ma mère était heureuse de me parler. Moi aussi. Mais, au bout de quelques jours, ma sœur m'a dit : notre mère a téléphoné et elle m'a dit que je ne devais plus t'héberger. Elle ne voulait pas que ma sœur s'occupe de moi. C'était grâce à ma mère qu'elle avait un logement et un travail. Et ma mère devait payer son mariage. Je suis parti tout de suite, elle ne voulait pas que je sois à la rue, ma sœur, mais je suis parti. Ça m'a fait énormément de mal. Parce que ma mère ne m'avait rien dit au téléphone. Je suis parti au bout de deux jours et je suis venu (*dans une ville de la banlieue parisienne*). Je connaissais (*cette ville*), je suis allé voir différents potes, on m'a présenté quelqu'un qui vivait seul. Je n'avais pas le choix, il m'a hébergé. Et ma vie d'adulte a commencé, c'est-à-dire que j'ai plongé : des vols, des braquages, des trafics de drogue, tout en faisant n'importe quoi, en vivant au jour le jour. J'ai essayé parfois de m'en sortir, d'aller voir la mairie pour des aides. Je n'ai pas réussi. J'ai eu une formation mais le ventre vide, je ne pouvais pas y aller. J'étais chez ce copain hébergé. J'avais peur qu'il me mette dehors aussi. En fait, il ne payait pas son loyer. Donc, un jour, j'ai trouvé la porte condamnée. Je suis parti... Je me suis retrouvé vraiment à la rue. Je pensais que ça allait durer deux ou trois jours, je suis allé voir mon meilleur ami. Il ne pouvait pas m'héberger. A minuit, j'étais sur le palier et je dormais là. Après, j'ai abandonné toute idée de m'en sortir. J'ai fait plusieurs conneries. Faire tout pour n'importe qui, pour avoir un peu d'argent. J'ai surveillé, j'ai tout fait, à la solde de n'importe qui. Je ne craignais plus rien, en fait. En un jour, je me faisais pas grand-chose, moins de 100 euros. Mais en fait, je me faisais exploiter. J'avais une fausse notoriété. Je dormais à gauche à droite, pendant un an. Tout l'argent que je gagnais, ça partait dans les hôtels. Et quand j'avais un peu d'argent, je me payais un hôtel à 50 euros et pas à 20 euros.

En 1999 j'ai eu ma première condamnation pour trafic de drogue, j'ai pris un an ferme. J'aurais dû avoir plus mais ils ont vu que ma situation était dure. J'ai été à Nanterre. C'était encore plus dur car je n'avais pas d'argent là-bas. J'étais comme un clochard en prison. J'ai fait neuf mois mais sans rien pour préparer ma sortie. Donc, en mai 2000, je suis sorti, comme ça. Je suis allé chez un pote et je suis reparti dans les trafics. J'ai recommencé plus tranquillement. Je faisais un peu de démarches, mais ce n'était pas ça... L'ami chez qui je dormais m'a viré, un jour, car j'avais fait quelque chose qui ne lui avait pas plu. Je suis allé voir un autre copain, plus vieux, il m'a hébergé, lui et sa famille. Après, j'ai compris l'ami qui m'avait viré, il en avait eu marre d'un truc banal mais c'est dur d'héberger les autres. Au début, on adore la personne et après ras-le-bol.

Alors, j'étais chez ce monsieur, j'ai pu peu à peu... refaire les choses. Je n'avais aucun papier. Grâce à lui, j'ai pu refaire différentes choses. En fait, je n'étais pas prêt à me réinsérer vraiment. Mais

il m'a aidé. J'ai pu travailler un peu... Mais chassez le naturel, il revient au galop. J'avais des vieilles affaires en cours, nouveau jugement, un mois de prison. Puis je me suis remis aux trafics, je commençais à avoir de l'expérience, comme dans tout domaine, j'étais à mon compte en fait. Mais le peu d'argent que j'avais, je ne réussissais pas à le garder. J'avais un train de vie... il me fallait de l'argent, j'ai emprunté... mais c'était de l'argent sale. J'ai eu des choses qui me sont montées au cerveau. J'ai fait un braquage. Nouvelle condamnation, deux ans à Fleury plus deux ans de sursis avec mise à l'épreuve. J'ai pu travailler en prison. Pour avoir des remises de peine. J'ai fait dix mois, puis je suis allé à Châteaudun et j'ai été libéré en 2003. J'ai essayé de reprendre une vie normale mais je n'avais pas fait une croix sur l'argent facile. J'ai essayé de travailler mais... Je voyais les potes partir en grosse voiture. Je suis retourné dedans. J'avais un haut niveau, j'ai fait des gros trafics. Je gagnais plus de 100 euros par jour. On a vendu pendant un an, sans soucis. Le pote qui me ravitaillait s'est fait choper par les flics. J'avais plein de clients mais pas de ravitaillement. J'ai essayé avec différentes personnes. Je prenais des risques, je faisais n'importe quoi...

J'étais toujours chez cet ami. J'ai survécu comme ça. Et j'ai découvert le poker. J'ai un ami qui m'a branché là-dessus. J'ai joué l'argent que je gagnais, honnêtement ou non. J'ai commencé à emprunter et j'ai eu d'énormes dettes, de 20 à 30 000 euros. J'étais *addict* à ce jeu. La famille chez qui j'étais a voulu déménager, ils sont partis en 2008. Je suis resté un peu dans l'appartement, avec leur plus jeune fils qui avait aussi des problèmes avec la justice. L'hiver arrivait, on est en décembre 2008. J'ai été expulsé car je faisais du bruit avec les jeux de cartes. Les flics venaient souvent, je jouais avec des potes qui étaient connus de la police. Un matin, ils sont venus faire une perquisition. Ce n'était pas vrai... Je suis allé en garde à vue le 23 décembre. Je m'en souviendrais car j'avais déjà eu trop d'expulsions. Après je rentre, je monte à l'appartement et ils avaient mis une porte en fer. C'est la police qui avait fait ça. Je pouvais juste prendre mes affaires. J'ai couru à droite à gauche pour me faire héberger. J'en avais marre des hôtels. J'ai trouvé un ami qui m'a hébergé. Comme ça, je n'ai pas connu le froid. Mais lui jouait beaucoup au poker et il ne payait pas le loyer. Je suis resté jusqu'en mars, sous la menace d'une nouvelle expulsion. De nouveau, j'ai couru à gauche et à droite, la mairie, le CCAS, pour voir ce que je pouvais faire. Une fois, j'ai eu le RMI. Mais après, je ne l'ai plus demandé, fallait le mériter. Mais la mère de mon copain, elle m'a poussé à faire des démarches.

Puis mon copain m'a dit : on va faire quelque chose, remonter une affaire. On savait faire tous les deux. J'ai suivi. Je ne pensais plus, en fait. J'étais à bout. J'avais l'impression que je ne pourrais jamais m'orienter quelque part. Et on avait peur de l'expulsion. Je ne croyais pas vraiment à tout ça. Je me voyais dans une chambre d'hôtel... On a recommencé nos vols aggravés. Mais, comme Dieu est bon, on n'y arrivait pas. Une fois, on a réussi à voler 600 euros à cinq. Il ne restait pas grand-chose pour chacun. Et toujours cette expulsion au-dessus de la tête. La veille d'un week-end, j'ai attendu mon pote, en fait il était en détention provisoire, tombé pour une autre affaire et parce qu'il n'avait pas respecté son contrôle judiciaire. Maintenant qu'il n'était plus là, je n'avais plus à le suivre. Il m'avait hébergé, je ne pouvais pas l'abandonner... Son cousin arrive, il me monte la tête sur un coup. J'ai dit

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

cent fois non. Il m'a lavé le cerveau. On a fait un braquage, c'est moi qui devais neutraliser trois personnes dans un magasin avec une bombe lacrymogène. Ça s'est très mal passé, les autres s'étaient sauvés... Je me suis sauvé tout seul dans Paris. J'ai été interpellé. Nouvelle condamnation, deux ans de prison plus un an de mise à l'épreuve. Je suis allé à Fleury. J'ai fait un parcours exemplaire. Je me suis remis beaucoup en question. C'était un petit enfer là-bas. J'ai demandé à travailler et tous les jours ça a été OK. J'ai pu éviter les mauvaises fréquentations, même si ça ne plaisait pas à tout le monde. J'ai pu éviter tout contact avec les autres. Je voulais sortir le plus vite possible, prendre les grâces au maximum. J'ai réussi à ne pas avoir d'histoires dans la cour, en promenade. J'étais contrôleur dans un atelier. Ça s'est bien passé. Je me suis réglé et me suis préparé pour l'extérieur. Y'avait des gens qui me disaient : tu n'as rien à faire là. J'ai pu avoir une ligne de conduite honnête. Je suis sorti en juillet 2010.

3. LES PUBLICS ACCUEILLIS A L'ARAPEJ :

HABITAT, TRAVAIL ET VIE SOCIALE

Après le volet biographique, nous avons abordé avec les publics de l'Arapej différents aspects de leur vie ordinaire depuis qu'ils avaient intégré une structure ou un dispositif de l'association : l'habitat, le travail, les ressources, les occupations, les relations avec la famille, la vie sociale, les projets futurs, etc. Lors des *premiers entretiens*, les personnes étaient en moyenne depuis un peu plus de dix mois à l'Arapej²⁸ : 5 depuis moins de deux mois, 22 entre deux et six mois, 19 entre six mois et un an et 23 depuis plus d'un an.

31. L'hébergement

Sept personnes vivaient dans un appartement à leur nom (dont deux propriétaires) ou étaient hébergées par un tiers. La grande majorité logeait dans un hébergement de l'association : les *résidents* du CHRS de l'Arapej 91, l'Arapej 92 et l'Arapej 94, ainsi qu'une grosse partie des salariés des chantiers d'insertion de l'Arapej 93. Les logements proposés par l'association sont de différents types : chambre d'hôtel, chambre dans un appartement partagé, dans un pavillon collectif ou dans une résidence, studio individuel. Sur les 62 personnes logées par l'Arapej, 10 vivaient à l'hôtel, 32 dans un appartement partagé (ou un pavillon collectif), 14 dans une résidence et 6 dans un studio.

311. Les appartements partagés

Sur le plan fonctionnel et matériel (superficie de la chambre et de l'appartement, disposition des pièces, équipements des parties collectives, etc.), les résidents semblent relativement satisfaits. Les plus anciens notent en particulier les efforts entrepris pour rénover des logements vieillots ou pour améliorer l'équipement (par exemple l'installation d'une machine à laver). Si certains mentionnent parfois l'aspect un peu triste ou vide des pièces collectives (cuisine, salon ou salle à manger), ce n'est en fait pas un souci majeur car ces espaces partagés sont généralement désinvestis. A l'inverse, la chambre que chacun occupe fait l'objet de toutes les attentions, c'est l'espace privé et intime. C'est en fait dans leur chambre que les *résidents* résident vraiment et qu'ils passent la majeure partie de leur temps – pour ceux qui n'ont pas d'occupations, cela peut être la journée entière. La plupart y ont installé leur télévision – et n'utilisent quasiment jamais le poste située dans la pièce collective, le cas échéant. Il n'est pas rare qu'ils y déjeunent ou y dînent – et, s'ils le pouvaient, ils aimeraient aussi y préparer leur repas –, ils y ont déposé toutes leurs affaires personnelles et ont essayé de l'arranger à leur façon – tout en composant avec le règlement²⁹.

²⁸ Sans différence sensible entre les départements, sauf l'Arapej 75 où les allocataires du RSA étaient suivis depuis 17 mois en moyenne.

²⁹ D'après le règlement, les résidents ne peuvent par exemple rien clouer ou scotcher sur les murs ni modifier les lieux et équipements mis à leur disposition.

L'appréciation des résidents dépend aussi de l'environnement proche de leur appartement : la cage d'escalier, l'immeuble, le quartier. Et de ce point de vue certains sont objectivement mieux lotis que d'autres. A l'Arapej 92, par exemple, ce n'est pas la même chose de vivre dans un logement du parc social dégradé d'une ZUS³⁰ et de vivre dans un logement d'un parc résidentiel privé.

L'appartement est bien, même plus que bien. On a trois chambres, un super grand salon, une cuisine à l'américaine. C'est propre, nickel. On a une super vue (...). Des appartements comme ça, on n'en trouve pas beaucoup. Il y a des arbres, on respire, c'est calme. On a tout à côté, c'est une petite ville calme, ici (homme, 45 ans).

Enfin, le regard porté sur les logements est aussi lié à la situation résidentielle antérieure des personnes hébergées. Ceux qui ont connu la rue, des hôtels ou des foyers sont plutôt très satisfaits du logement qui leur est proposé et du fait d'avoir *leur* chambre.

Je les trouve super bien ces appart. C'est mieux que la rue. Ils sont terribles, même. J'ai ma chambre. Je n'ai jamais eu ça. Tout est propre... Quand je vivais chez mon père et ma belle-mère, j'étais avec mon petit frère dans la chambre, mais ce n'était pas ma chambre (homme, 24 ans).

C'est royal ici. J'ai toujours vécu dans des hôtels minables. J'ai une chambre pour moi tout seul, je peux faire la cuisine, je peux faire ma toilette, c'est équipé, j'ai toutes les commodités (homme, 56 ans).

C'était la nuit quand je suis arrivé. Mme... m'a accueillie dans son bureau, chaleureusement. Elle m'a parlé pendant trois quarts d'heure. Elle m'a expliqué le règlement, elle m'a montré ma chambre. Je n'avais jamais eu de chambre à moi. Ma mère est décédée quand j'avais 11 ans, mon père ne s'est jamais occupé de nous (*il a été placé dans des foyers*). Quand j'ai vu ma chambre, je me suis dit : j'ai ma clé, je peux entrer et sortir de ma chambre. C'est important une clé. On est indépendant (...). Dans ma chambre, c'est bien, y'a la télé avec un écran plasma, un frigo, une armoire. Ils vont refaire les cuisines dans quelque temps. Y'a un lit moelleux, des stores heureusement, un évier (homme, 24 ans).

Le jugement peut être plus mitigé pour certaines personnes qui sortent de détention et qui auraient souhaité un lieu plus spacieux. De tout jeunes hommes en particulier ont exprimé leur réticence à vivre dans un endroit dont l'étroitesse leur rappelle la cellule de prison.

C'est trop petit. J'ai un petit lit dans le fond de la chambre, l'armoire contre la fenêtre, c'est déprimant. Je ne supporte plus les lits une place, ça fait trop prison (homme, 24 ans).

312. La cohabitation

Mais au final, les résidents ne se sont guère étendus sur les aspects pratiques de leur habitat. Pas plus que sur l'aspect économique car la participation financière dont certains doivent s'acquitter est considérée comme modeste au regard du coût d'un logement en région parisienne. En revanche ceux qui vivent dans un collectif (un appartement partagé) ont souvent évoqué les problèmes de cohabitation. Ce sont surtout les plus âgés ou bien ceux qui sont en mauvaise santé qui témoignent de la peine à s'entendre sur les règles du vivre ensemble³¹. Notamment avec des plus jeunes.

³⁰ Zone urbaine sensible.

³¹ « Notre type d'accueil nécessite un minimum de savoir-vivre en société qui n'est pas évident pour toutes les personnes que nous accueillons » (rapport d'activité 2010 Arapej 92, p. 19). Il est également écrit que les difficultés de cohabitation peuvent déboucher sur des conflits qui nécessitent parfois l'éloignement de certaines

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

L'appartement est idéal. On a tout ce qu'il faut. Mais le problème c'est l'entretien. On est trois. Je n'ai pas le même style de vie qu'eux. On se parle très peu. Je ne sais pas ce qu'ils font. Je ne me sens aucune affinité avec eux. Mais le plus choquant, c'est le manque d'entretien de l'appartement. Ils n'en prennent pas soin. Et comme je suis maniaque... Je ne fais plus rien maintenant. Au début j'ai essayé de montrer l'exemple, en tant qu'ancien. Mais aujourd'hui, je me sers seulement du micro-ondes. Je mange dans des assiettes en carton et des couverts en plastique. Et je range tout dans ma chambre. Je ne me sers que de mes affaires (homme, 62 ans, retraité).

Y'a des problèmes de respect, de propreté, de ménage (...). Ils n'essuient pas la table, ils se ruent sur la douche, les portes claquent. Ils ramènent du monde. Et y'a des trucs qui disparaissent aussi, des petits objets, des petits vols (homme, 42 ans, problèmes de santé).

Certains des jeunes en question ne le nient d'ailleurs pas.

C'est vrai que j'avais tendance à empiéter sur le territoire d'un autre monsieur. Mais j'ai 24 ans, il a le double et il est malade. C'est comme si vous mettiez un gosse de 4 ans avec un militaire.

La cohabitation est également délicate lorsque les résidents d'un même appartement ont des rythmes différents. Ainsi ceux qui doivent se lever le matin pour aller travailler sont d'évidence en décalage par rapport à ceux qui sont inoccupés, se couchent tard ou vivent la nuit.

Là, ça va mais (...) deux sont déjà partis. L'un était malade, l'autre mettait la musique à fond. Moi je travaille, le week-end je dois me reposer (...). Je l'ai dit à l'Arapej pour la musique : soit je le frappais et je le tuais, soit je le disais³². Et ils l'ont mis ailleurs. Ça va mieux depuis qu'il n'est plus là (homme, 23 ans).

Je suis dans un F4 avec deux autres personnes mais je demande à changer parce que ça ne va plus. Un autre, il a plus de 40 ans aussi mais ils ont mis un jeune et là c'est un peu dur. Il écoute de la musique. Ils me gênent tous les deux. Les deux ne travaillent pas. J'ai mis des steaks au frigo la dernière fois, il les a mangés, le vieux. C'était deux autres avant et c'était mieux, ils avaient plus d'expérience (homme, 40 ans).

Cela étant le malaise de la cohabitation demeure même lorsque les personnes parviennent à s'entendre sur les règles d'occupation des espaces collectifs, les tours de ménage ou les heures où la tranquillité de chacun doit être préservée. Car il tient plus simplement au fait de devoir résider dans un même appartement avec des gens que l'on ne connaît pas et que l'on n'a pas choisis.

L'idée est bonne mais la cohabitation est un peu dure. L'appart est grand mais parfois on n'a pas la tête et l'envie de croiser des gens qu'on ne connaît pas (homme, 23 ans).

Nous, on ne vit que dans la chambre. On ne vit pas dans la salle à manger. On ne mange pas ensemble (...). Je suis pas là pour nourrir les autres. Moi je paye mon loyer et j'achète ma bouffe. Les deux autres, je sais pas (homme, 40 ans).

Cette contrainte peut raviver des souvenirs de cohabitations antérieures heureuses – une vie de couple ou de famille – et rappeler que ce temps est révolu. Et, surtout, elle empêche les résidents de se sentir chez eux. Ils savent que le logement qu'ils occupent n'est pas le leur – nous y reviendrons – mais ce sentiment est d'autant plus fort qu'ils doivent le partager avec des co-locataires qui leur ont

personnes. Dans ce département, quatre agressions au couteau auraient eu lieu dans des appartements partagés en 2010.

³² Le fait d'être amenés à parler du comportement problématique des autres n'est jamais une démarche simple pour les résidents. Nous relevons par ailleurs qu'aucun n'a évoqué les réunions d'appartements organisés par les travailleurs sociaux (dans certains départements) qui ont notamment pour objectif d'apaiser les tensions entre les résidents.

été imposés. C'est pourquoi leur chambre est le seul lieu qu'ils investissent véritablement et qu'ils tentent d'aménager au plus près d'un petit appartement.

Ma chambre, je l'ai arrangée. J'ai mis une grande télé, j'ai mon ordinateur, une petite table, des fleurs (homme, 40 ans).

Dans ma chambre, j'y ai mis ma propre poubelle et mon propre étendoir (homme, 23 ans).

Il peut toutefois arriver que la cohabitation ne soit pas source de tensions. Dans certains cas les résidents d'un même logement trouvent des arrangements. Ils peuvent ainsi produire des règles.

Dans un appartement, les tâches ménagères sont effectuées à tour de rôle. Dans un autre, c'est celui qui ne travaille pas qui les fait. Dans un troisième, si chacun fait ses propres courses, il arrive que l'un des résidents cuisine pour les deux autres, et inversement.

Ou ils peuvent même se trouver assez bien ensemble, surtout quand ils sont deux dans l'appartement.

Pendant un mois on est restés tous les deux avec monsieur B. On mangeait tous les deux ensemble dans la salle. C'est moi qui faisais la cuisine (homme, 23 ans).

On est deux dans l'appart, on s'entend bien. C'est top. Il fait les courses, je cuisine. Comme des vieux, on s'installe devant le journal télévisé (homme, 35 ans).

Et s'ils échangent assez peu sur leur passé, leur commune situation fait qu'ils peuvent être solidaires et s'entraider.

Ça marche très bien. Avec le troisième gars aussi. Y'a de la solidarité. Je ne connaissais pas Paris, c'est l'autre qui vit avec nous qui m'a fait connaître la Sécurité sociale et tous les organismes dans le coin. On s'entend bien (homme, 32 ans).

Le CHRS n'est pas seulement pour les anciens détenus mais aussi pour des gens qui sont dans la précarité. Et la cohabitation entre les deux... Les détenus, on a une certaine mentalité. Vivre avec des anciens taulards... on a une *mentale*, la solidarité, le partage. La prison, c'est ça. Quand on arrive en prison, on n'a rien. Et on s'aide. Je l'ai retrouvée au pavillon, cette mentalité (homme, 47 ans).

Notons que les résidents du CHRS de l'Arapej 91 (résidence *Le Phare*) sont dans une position mixte en matière de logements. Ils vivent dans une petite chambre – et par ailleurs, selon eux, dans un ensemble vieillot et triste d'un coin éloigné de la grande banlieue parisienne – mais elle a toutes les fonctionnalités d'un studio (en particulier ils peuvent y cuisiner). En outre, si les locataires se croisent dans les couloirs et aux abords des trois petits immeubles qui forment la résidence, ils ne sont pas tenus de partager des espaces communs – à part les sanitaires pour les résidents de chambres qui en sont dépourvus – et aucun temps collectif ne leur est imposé³³.

313. Du studio à l'hôtel

Les résidents ont une hiérarchie claire de l'offre de logements proposée et le *must* est sans conteste le studio individuel. Mais, dans leur esprit, tous ne peuvent y prétendre car certaines qualités sont

³³ Des espaces et des temps collectifs leur sont en revanche proposés. La résidence dispose d'une salle commune où des bénévoles assurent des permanences en journée – et les travailleurs sociaux le soir et le week-end. La salle est ouverte au début de chaque matin, les résidents qui le souhaitent et les professionnels présents se retrouvent autour d'un café.

requis. Suivant les départements, ce sont des qualités liées à la situation familiale – par exemple le fait d’avoir des enfants.

Le lieu est superbe, il y a un lac devant, une ferme pas loin. C’est calme. Il y a des animaux. Dans le studio, tout est équipé et neuf. J’ai une chaîne Hi-fi et une télé. Je pourrai recevoir mes enfants (homme, 49 ans).

J’ai un fils et un boulot. Je souhaite avoir un studio. Je veux pouvoir accueillir mon fils. Ils vont me mettre en studio et je pourrai accueillir mon gamin certains week-ends et certains jours. Ici (*en appartement partagé*), ce n’est pas autorisé, mais dès qu’une place se libère, je l’aurai sans doute (homme, 42 ans).

Ou bien ce sont des qualités liées au comportement. Selon les résidents, seules les personnes calmes et *ne posant pas de problèmes* – et également capables d’affronter la solitude – peuvent obtenir un studio. Passer d’une chambre dans un appartement partagé à un studio est vécu comme une progression, une étape sur la voie de l’insertion et, symboliquement, une gratification (**encadré 2**).

On m’a d’abord proposé un appartement partagé. Ça se passait très bien parce que je partais tous les matins et je rentre tard le soir (...). Et après je suis allé dans un studio. Je l’avais demandé en fait. On m’avait dit que c’était pour les gens qui travaillent car il y a moins de soucis avec eux. C’est pour les personnes qui ne sont pas des perturbateurs (homme, 57 ans).

Inversement, le pire logement à leurs yeux est l’hôtel. Et ceux qui y habitent le vivent souvent comme une blessure ou comme une punition.

Je suis à l’hôtel aujourd’hui. Avant je vivais dans un appartement avec deux autres personnes et j’ai fait n’importe quoi. J’ai invité des amis à la maison, on a joué à la *Play* (...). Y’a des filles qui sont venues aussi. Ça a posé des problèmes avec les voisins, ça résonne et je me suis pris la tête avec la gardienne (homme, 24 ans).

Avant j’étais dans un appartement avec deux personnes puis on m’a dit que j’allais aller à l’hôtel. Je ne comprenais pas pourquoi, c’est une punition un peu et ils ne voulaient pas me dire pourquoi. Finalement, je suis allé dans un autre appartement (...). Le fait qu’ils voulaient me mettre dans un hôtel, c’est peut-être une histoire de vaisselle. Ou alors mon coloc (*co-locataire*) qui a dit des choses sur moi (homme, 25 ans).

Les hôtels sont généralement décrits comme des lieux minables et vétustes.

Avant de venir dans cet appartement, j’étais dans un hôtel. J’y suis resté dix mois, c’était horrible. C’était un hôtel miteux. C’était dégueulasse, je faisais la chasse aux cafards, trente cafards derrière le frigo. C’était horrible (homme, 40 ans).

Et les règles de vie imposées par le gardien ou la concierge sont parfois perçues comme des vexations. Cela n’est d’ailleurs pas propre aux hôtels loués par l’Arapej. Tous ceux qui vivent à l’hôtel – que celui-ci fasse partie du CHRS ou non – tiennent à peu près le même discours.

J’ai des problèmes avec ma concierge. Elle veut m’expulser (...). Elle fait sa loi, elle les appelle en disant : untel, vous me le virez ! Une fois elle est rentrée dans ma chambre sans que je lui dise qu’elle pouvait entrer. Une autre fois, j’ai traversé le hall avec une cigarette éteinte à la main, elle croyait qu’elle était allumée... Maintenant c’est moi qui me la paye cette chambre d’hôtel. Je paye au mois. Elle ne peut pas me virer comme ça (homme, 60 ans).

Par ailleurs, l’étroitesse voire l’exiguïté des chambres rappelle trop souvent la prison.

La douleur, c’est le logement. J’ai une blessure sociale, je n’ai jamais été logé, un logement pour moi. J’aurais voulu vous montrer ma chambre.. Elle a la même taille qu’une cellule. Je ne connais pas la prison mais ce sont des amis qui me l’ont dit. Le lit et stop, plus de place pour autre chose. Ça fait

neuf mètres carrés, une boîte d'allumettes (...). Heureusement y'a Internet, je me sens moins seul et ma chambre est moins petite (...). Je n'en peux plus, les petites chambres, j'ai toujours connu ça. Quand j'ai rencontré ma femme, j'étais dans une chambre de bonne. Ma chambre actuelle, j'y suis depuis quatre ou cinq ans. C'est un retour à la case départ (homme, 35ans).

Ma chambre à l'hôtel elle est encore plus petite que celle que j'avais dans l'appartement. Et elle est en longueur, comme une cellule de prison (homme, 24 ans).

J'ai vécu dans une prison, aujourd'hui c'est pareil. J'ai l'impression d'être dans une cellule. On dirait une vraie cellule même. Mais bon... J'ai un lit, je me suis acheté une télé. J'ai le cafard là-dedans (homme, 29 ans).

Le problème est enfin que certains résidents ne peuvent pas cuisiner dans leur chambre d'hôtel et sont obligés de se nourrir à l'extérieur. Dès lors, ils mangent souvent mal et cela leur coûte plus cher.

Je suis en chambre d'hôtel depuis deux semaines. Ils donnent des chèques service. Je mange à l'arrache, au Grec, du gros cholestérol. A l'appart, je me faisais à manger, je cuisinais diverses choses (...). Avant, je passais des bonnes soirées, on se faisait des bonnes bouffes. Bon, peut-être ils vont me redonner un appartement, on va voir. J'aimerais bien. J'aimerais que ce soit possible. L'appart, c'est plus convivial, plus proche de la réalité. On rentre à la maison : la télé, le frigo, le four... La chambre d'hôtel, ça oblige à ressortir (homme, 24 ans).

314. *Chez soi ?*

Pour désigner leur chambre, leur studio ou leur appartement, les personnes logées par l'Arapej ont souvent utilisé les expressions *chez moi* ou *à la maison* – ce n'est en revanche pas le cas de ceux qui vivaient à l'hôtel. Pourtant il est incontestable à leurs yeux que leur logement... n'est pas *le leur* justement et qu'ils ne sont encore que des résidents ou des *hébergés* – disent-ils souvent. C'est le règlement de fonctionnement des lieux qui le leur rappelle, selon eux, sur deux points en particulier : les visites, d'une part³⁴.

Aujourd'hui, je suis encore un hébergé et pas un locataire (...). Ici, on n'a pas le droit d'amener des copains. Je l'ai fait un peu quand même mais... Je ne suis pas complètement chez moi. Un peu quand même mais ce n'est pas chez moi (homme, 25 ans).

Ce que je veux, c'est avoir vraiment un chez-moi. Là, je ne suis pas chez moi (...). On a le droit de recevoir des visites, mais jusqu'à 18 ou 19 heures (homme, 23 ans).

Et l'aménagement du lieu, d'autre part, qui se heurte à des contraintes et des interdits.

La chambre, on peut pas l'aménager comme on veut. J'ai commencé à m'installer, j'ai mis un canapé, c'est pour plus tard aussi. J'ai mis plusieurs babioles dont je suis obligé de me débarrasser (homme, 51 ans).

Ce que je veux, c'est mon appart à moi, je veux la liberté totale : inviter qui je veux, mettre une télé, une chaîne, un rideau, changer la tapisserie... (homme, 40 ans).

Sur l'un ou l'autre de ces points, les résidents peuvent se trouver en délicatesse avec les travailleurs sociaux.

³⁴ Les formulations concernant les visites ou l'hébergement de tiers varient légèrement suivant les départements de l'Arapej, mais le sens du §6 du *Règlement de fonctionnement* est néanmoins clair : « Le lieu mis à votre disposition vous a été attribué personnellement, en aucun cas vous êtes autorisés à héberger ou recevoir une autre personne » (Arapej 91). « Le lieu mis à votre disposition vous a été attribué personnellement, en aucun cas vous êtes autorisé à héberger une autre personne, ni à inviter des personnes étrangères au service » (Arapej 92).

En plus, on ne peut pas recevoir de gens. Je suis obligé de dire la vérité, je perds le contact avec les filles. Une fois, les éducateurs sont rentrés un après-midi (*dans l'appartement*). J'étais avec une amie, elle était assise là où vous êtes, c'était gênant. Elle est allée se cacher dans la cuisine. On peut recevoir des visites... mais c'est gênant quand même, qu'ils rentrent comme ça (homme, 40 ans).

Parfois, ce sont même de véritables oppositions... pour des choses apparemment futiles mais qui comptent aux yeux des résidents.

J'ai ramené un chauffage et un canapé pour mettre dans ma chambre. Je ne comprends pas pourquoi c'est interdit. Ils m'ont dit qu'il fallait le jeter, le canapé. Pourquoi ? Je ne vais pas jeter ça, c'est à moi. J'ai la plus grande chambre. J'aime mon canapé. En plus du lit. Ça ne gêne personne. Pareil pour le chauffage. On a un peu froid dans l'appart et on a besoin d'avoir chaud (homme, 23 ans).

J'ai arrangé la chambre à ma façon et j'ai apporté une table. Ils m'ont fait des histoires avec cette table... Et pourquoi on n'a pas le droit de mettre des choses au mur. Pourquoi ? (homme, 40 ans).

J'ai installé un canapé dans le salon, c'est vrai. Pour moi, c'est une façon d'installer le salon. Ça fait bien, non ? Je me suis débrouillé pour le récupérer ce canapé. Au départ je voulais le mettre dans ma chambre, mais on n'a pas le droit de mettre des trucs inflammables. J'allais le demander si je pouvais le mettre mais ils l'ont vu et on a menacé de m'exclure (...). Il fait partie de ma sortie, ce canapé. Pourquoi je dois l'enlever ? Ça m'aide à préparer ma sortie. Pourquoi faire une histoire avec tout ça ? Je ne comprends pas (homme, 27 ans).

32. Travail et ressources

Lors des *premiers entretiens*, 41 personnes (environ 60%) n'avaient pas d'activité professionnelle, 13 avaient un emploi dépendant de l'Arapej (salariés de l'Arapej 93) et 15 personnes (22%) une activité ne relevant pas du champ de l'insertion³⁵. Compte tenu du profil du public étudié (petit niveau scolaire, manque d'expérience professionnelle, méconnaissance du monde du travail...) et du climat économique défavorable, cette faible proportion de personnes au travail n'est pas étonnante.

321. La situation professionnelle

Parmi les personnes qui ne travaillaient pas, vingt-cinq étaient en recherche d'emploi plus ou moins active. Certains, inscrits comme demandeurs d'emploi, avaient un conseiller et allaient aux rendez-vous de Pôle-Emploi, avaient rédigé un CV et épluchaient les petites annonces. D'autres n'en étaient pas à ce stade. Huit autres avaient des problèmes de santé (dont trois, par exemple, sous traitement pour l'hépatite C) et sept, parmi les plus jeunes notamment, recherchaient une formation (ou allaient entrer en formation). Enfin, un monsieur était retraité.

Hormis quelques personnes assez confiantes dans le succès de leur recherche d'emploi et des jeunes orientés vers une formation, les autres personnes inoccupées, lucides sur les obstacles qui se présentaient, jugeaient sombrement leur situation. Certains à cause de l'alcool.

Ma vie de tous les jours ? Ben, je me lève car souvent le téléphone sonne, c'est un ou deux potes qui appellent. Il fait froid dehors, ils viennent avec une bouteille ou deux, on met de la musique... Quand

³⁵ L'on est donc dans des proportions voisines de celles relevées dans les rapports d'activité. Ainsi, 71% des personnes accueillies au *Phare* et 75% des résidents du CHRS de l'Arapej 94 en 2010 n'avaient pas d'emploi (à leur entrée dans la structure). Il est logique que nous ayons une proportion de personnes en activité un peu plus importante car elles étaient depuis en moyenne dix mois à l'Arapej lorsque nous les avons rencontrées.

ils partent, c'est le silence, je suis là... Y'a la télé, y'a une fenêtre... je me recouche et je m'endors. Et je suis là : qu'est-ce que je pourrais bien faire ? Je fais cuire des pâtes. J'ai rien dans les poches, mais à quoi bon me prendre la tête, la CAF³⁶ ça va tomber (...). C'est l'hiver aussi (homme, 36 ans).

Mon problème, c'est l'alcool. C'est le sujet. J'ai essayé d'arrêter et puis j'ai rechuté. Le travail ? Je n'ai aucune pensée pour le travail. Dans ma tête, je ne suis pas apte (...). J'en ai marre d'être là-dedans, ça fait vingt ans que j'y suis (...). Si on boit, on fait rien. Et on fait rien, donc on boit. Je passe des jours ici, je vois mon jeu à la con à la télé. Ce n'est pas une vie (homme, 38 ans).

D'autres à cause de leur âge ou de problèmes de santé.

Le travail, j'ai arrêté suite à une longue maladie. J'ai des problèmes aux poumons, j'ai eu une opération aux genoux, j'ai une hernie discale. C'est la médecine du travail qui a mis fin à mon travail. J'étais dehors tout le temps. J'étais contrôleur de voitures. J'ai arrêté en 2006 et je n'ai jamais retravaillé depuis. Je ne peux plus aujourd'hui, j'ai mal aux genoux et au dos, je prends des médicaments (...). C'est un échec total, j'ai du mal à remonter la pente. Même la galère c'était mieux. Aujourd'hui j'arrive à un âge où je suis sur le banc de touche. Non, ce n'est pas une sensation. On est reconnu comme étant sur le banc de touche. C'est une réalité (...). Je pourrais peut-être travailler si je trouve un travail adapté. Mais je ne me sens pas prêt. Mentalement et physiquement, il me faut un boulot très particulier. Un boulot pour un handicapé (homme, 56 ans).

D'autres encore à cause de leurs papiers.

Quand je me suis séparé (*de sa femme*), j'ai perdu tous mes papiers. Et ça met du temps parce que tout doit venir du Cameroun. J'ai perdu mes papiers car ils sont restés à la maison et madame dit qu'elle a déménagé et qu'elle a tout perdu. Au départ je n'y croyais pas, j'ai attendu mais... Il faut que je recommence tout à zéro. Pour avoir un extrait d'acte de naissance, ça a pris cinq mois (homme, 40 ans).

Parmi les personnes qui travaillaient (hors emplois Arapej), huit étaient en contrat à durée déterminée – dont la moitié à temps partiel : un déménageur, un serveur, un animateur, un agent d'accueil, un vendeur, un employé de bureau, un ouvrier dans le bâtiment et un auxiliaire de vie. Trois autres avaient des missions d'intérim entre deux périodes d'inactivité et deux commençaient à travailler à leur compte (serrurerie, petits travaux de bâtiment). Au final, trois personnes seulement étaient en contrat à durée indéterminée et à plein temps : un laveur de vitres, un employé de magasin et un livreur. Ainsi donc, la grande majorité de ceux qui avaient un emploi non aidé évoluaient au sein de ces nouvelles catégories professionnelles que sont le *sous-salariat* ou le *précariat*.

C'est pourquoi bien souvent leur activité professionnelle ne les satisfaisait pas (entièrement). En particulier les plus jeunes qui ne voulaient pas se contenter d'un temps partiel et avaient d'autres ambitions.

Je cherche une formation dans l'animation pour bosser dans les gymnases ou les écoles ou bien comme accompagnateur scolaire. Là je bosse déjà dans ce domaine mais seulement dix heures par semaine, ce n'est pas concret. Je veux gagner plus, faire 35 heures (homme, 24 ans).

Je travaille comme déménageur à temps partiel. J'ai un CDD de six mois et six mois renouvelables. Je les connais depuis longtemps, j'ai fait un stage chez eux (...) alors je suis allé les voir tout de suite. On fait des déménagements pour des entreprises ou pour des particuliers. Je travaille vingt heures par semaine, je gagne entre 600 et 700 euros. Ça ne me plaît pas vraiment. J'attends d'avoir la formation pour passer le permis poids-lourds, ça va commencer bientôt, je suis sur liste d'attente (...). Mais je suis sur cette liste depuis longtemps déjà (...). Je voudrais être chauffeur poids-lourds, ça paye bien. Je veux un temps plein. J'aurai 1 500 euros pour commencer. Avec ça, on peut avoir un appartement, un mariage et des enfants (homme, 23 ans).

³⁶ Caisse d'allocations familiales.

Le permis de conduire, le permis poids-lourds ou encore le CACES³⁷ ont été mentionnés par plusieurs jeunes hommes (en activité professionnelle ou non) comme une clé d'entrée dans le monde du travail ou un outil nécessaire pour ambitionner un métier. Contrairement à certaines représentations, ces jeunes adultes en difficulté à la fois souhaitent travailler mais sont aussi assez réalistes quant aux conditions d'accès à un emploi.

Je connais une entreprise dans la vidéosurveillance qui peut me faire signer un contrat de représentant. Mais il me faut le permis de conduire. J'essaie de m'inscrire mais faut que je trouve une aide pour le financer. Je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi il faut que je trouve une aide ailleurs qu'ici (*l'Arapej*). J'ai besoin du permis de conduire, je pourrais le passer ici, pourquoi ils m'envoient ailleurs, vers une autre association, alors qu'eux pourraient le faire ? Le permis en plus ça fait partie du B-A-BA maintenant, ça fait partie des trucs de base aujourd'hui. Pour tout un tas de boulots, la première chose qu'on vous demande c'est : avez-vous votre permis ? (homme, 28 ans).

Et ils témoignent d'un certain niveau d'exigence. Ainsi écartent-ils des activités mal payées ou peu gratifiantes.

Je veux faire 35 heures, je n'ai pas d'idée fixe, peut-être dans l'animation (...). Je suis prêt à faire n'importe quoi. Non, en fait. Le bâtiment, la manutention, non. J'ai travaillé pendant un an comme manutentionnaire, c'était super dur, physiquement dur. A un moment j'avais un RER plus un bus et je devais marcher (...). Il faut que je sois content de ce que je veux (homme, 24 ans).

Je cherche une formation ou du travail (...). Je cherche une formation avec le permis C (*permis poids-lourds*). La mission locale propose des financements mais le budget qu'ils prévoient c'est 1 000 euros alors que cette formation elle coûte 5 000 euros. C'est une formation de deux ou trois mois, j'espère faire ça, ça devrait marcher. On trouvera un financement au bout d'un moment (...). Je préfère penser que j'arriverai à trouver du travail. Mais pas n'importe quoi non plus. Je veux bien être cariste ou magasinier mais pas bosser dans le ménage ou le nettoyage (homme, 23 ans).

J'ai fait une quinzaine d'emplois en trois ans. Mais y'a pas l'emploi que je veux. Homme de ménage ? Non. Je suis jeune et je sais parler, je peux faire autre chose (homme, 31 ans).

Leur ambition peut aussi être le fruit d'une réflexion sur leur métier et ses évolutions.

J'ai arrêté de travailler. Quand on est au 115, c'est pas évident de travailler. Je ne travaille plus depuis juillet 2009. J'étais en intérim à ce moment-là, je prenais tout ce que je trouvais mais j'ai dû m'arrêter (...). Aujourd'hui je cherche une formation dans les nouveaux matériaux de construction. Ou alors passer le CACES pour être conducteur d'engins. C'est payant, faut voir s'ils peuvent payer, ça coûte 1800 euros (...). Mais ce qui me tient à cœur c'est cette formation dans les nouveaux matériaux. La maçonnerie, c'est dur, il va y avoir plein de métiers différents liés à ces nouveaux matériaux, c'est dans le courant, c'est l'évolution. Je n'ai pas choisi la maçonnerie quand j'étais plus jeune. J'ai commencé dans l'entreprise de mon père, ça m'a permis de me dépatouiller mais je n'ai pas choisi. Aujourd'hui je veux faire quelque chose que je choisis (homme, 42 ans).

Il est fort envisageable que les exigences professionnelles de ces (jeunes) hommes soient le résultat d'une progression depuis leur arrivée à l'Arapej et la traduction du *projet* qu'ils doivent élaborer et mettre en œuvre pour se réinsérer. L'on observe dès lors que le *travail de réinsertion* peut mettre à jour des dispositions personnelles ou des qualités morales dont on se pensait démuné ou qui de nouveau se manifestent : la projection dans le temps, l'anticipation, le pilotage, la liberté de choisir, l'autonomie – nous y reviendrons dans le chapitre 5.

³⁷ Le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) permet de conduire des engins de chantier ou des équipements de levage.

Je fais de la manutention en intérim, je vais faire des tests pour avoir un CDI. Il me faut un CDI pour avoir un logement. J'ai eu un CDI avant, comme coursier, je gagnais rien car fallait que je paye l'essence et les réparations de mon scooter. Je ne m'en sortais pas et j'ai arrêté au bout de huit mois car mon scooter était HS (*hors service*). J'ai essayé de tenir autant que je pouvais, mais... Et j'ai pas repris. Je leur dis hein (*aux travailleurs sociaux*), les CDI ça tombe pas du ciel. Sinon je les trouverais (homme, 27 ans).

J'ai commencé une formation en février dernier... ça ne me plaisait pas vraiment. Je savais ce que je voulais faire. Je voulais être soignant auxiliaire de vie. Depuis que je suis tout petit, je veux faire ça. J'aime le milieu hospitalier. J'ai essayé après la 3^{ème} mais j'ai pas été pris, le seul endroit où j'ai été pris c'était pour faire de la vente. La formation d'aide-soignant c'est payant (...). J'ai postulé à Leclerc comme vendeur, je devrais signer un contrat de deux mois qui débouchera sur un CDI (...). Après, je ne sais pas si je vais chercher un appart (*et quitter l'Arapej*) ou si je vais garder mon argent pour payer ma formation (*et rester à l'Arapej*). Oui, je pourrais rester ici pour payer ma formation. Ça doit coûter 4 000 euros, ça mettra un ou deux ans peut-être (homme, 23 ans).

322. Les ressources officielles...

Les publics accueillis à l'Arapej peuvent avoir et cumuler divers types de ressources : des salaires, des revenus sociaux (RSA), des allocations (Assedic, ASS, APL, AAH, ATA) et des aides (tickets service, dons d'argent ou en nature...). Mais cette profusion masque mal une situation commune à presque tous : des tensions sur le plan financier et la difficulté à joindre les deux bouts. Ceux qui ont un emploi touchent un salaire mais compte tenu des formes dégradées de leur travail (poste non qualifié, temps partiel, contrat temporaire), le montant de leur traitement est trop peu élevé pour en tirer une subsistance suffisante. C'est bien sûr également le cas de ceux qui ne touchent que des revenus ou des minima sociaux – dont les montants vont par exemple de 325 euros pour l'ATA à 600 ou 700 euros pour certaines AAH – et doivent en permanence jongler pour tenir leur budget.

Je touche le RSA, 400 euros³⁸, c'est dur. Chaque mois je suis à découvert. Là on est le 22 et je suis déjà à découvert de 80 euros. J'ai droit à 100 euros de découvert. Là je suis dans la galère. J'en parle à l'Arapej et ils me donnent des tickets service, c'est pour acheter de la nourriture. Y'a des mois c'est juste, juste. Je perds une partie de mon RSA dans les clopes. A Barbès, ils vendent des cigarettes au noir. Ce sont des cigarettes de contrebande. J'en ai acheté, elles coûtent 50% moins cher (homme, 45 ans).

Je touche le RSA, 460 euros. Je paye une participation de 70 euros. C'est super juste. Et encore on ne paye pas EDF. Et je dois manger, me laver... Les fins de mois je les ai senties. J'ai demandé une fois une aide financière. Mais ça a été dur beaucoup de fois. Par exemple j'ai voulu une télé, je l'ai achetée mais ça a fait moins d'argent du coup. Et encore j'ai pu l'acheter parce que je faisais une mission intérim de temps en temps (homme, 32 ans).

Ou, plus encore, le cas des personnes qui ne disposent d'aucune ressource – ce sont le plus souvent des *arrivants* dans les services de l'Arapej dont la situation administrative est en cours de régularisation. Ceux-là ne vivent qu'au moyen de tickets service, d'aides financières ou de dons divers fournis par l'Arapej ou par d'autres associations.

J'ai 0 euros. C'est la structure qui me donne des tickets service. J'ai un chèque par jour de 6,40 euros. Je suis obligé d'y arriver. Même les travailleurs sociaux me disent qu'on ne peut pas y arriver (...).

³⁸ Le montant du RSA est d'environ 460 euros (au moment de l'enquête) mais certaines personnes considérées (à tort) par la CAF comme gratuitement hébergées (par l'Arapej) se voient retirer un forfait pour l'hébergement. L'erreur finit la plupart du temps par être corrigée.

Moi, ils me donnent les tickets pour la semaine. Je fais très attention. Avec ça, on achète tout (homme, 42 ans).

Le montant des revenus ou des aides n'est pas toujours un critère suffisant pour apprécier la situation de vie des personnes car d'autres éléments entrent en ligne en compte. Ainsi certains ont-ils des ressources supplémentaires – par exemple un monsieur allocataire du RSA dispose d'un pécule issu d'un héritage et un autre loue un logement au-dessus du sien dans un arrondissement aisé de Paris.

D'autres connaissent bien les réseaux de l'aide sociale et en utilisent toutes les ficelles.

Je ne touche que le RSA mais j'y arrive parce que en tant qu'ancien compagnon d'Emmaüs, plein de portes s'ouvrent. Ils me connaissent et je vais de temps en temps les aider, donc j'ai accès aux vestiaires. Je ne paye pas mes vêtements et on peut avoir de belles choses. Et puis, pour ne pas trop payer les repas, y'a des opportunités comme les Restos du cœur. Je connais le système en fait, donc ça ne va pas si mal que ça, surtout à Paris. Y'a toujours des moyens de se débrouiller (homme, 47 ans).

Par ailleurs, comme en matière de logement, l'appréciation des ressources est relative au parcours et aux revenus antérieurs des personnes.

Je touche l'ATA, 325 euros. Je donne une participation de 35 euros. Comment je fais ? J'ai vécu en prison quatre ans sans mandat, sans parler. Je n'ai pas eu de télé pendant dix-huit mois et pas de musique non plus. Donc, 290 euros, pour moi, c'est énorme. Cette somme, c'est à la fois tout et rien (homme, 24 ans).

A l'inverse, certains apparemment mieux dotés sur le plan financier doivent aider leur famille ou bien ils ont des frais de transport ou d'hébergement pour leurs enfants. Ou encore ceux dont les proches vivent à l'étranger dépensent une somme astronomique eu égard à leurs revenus pour pouvoir communiquer avec eux par téléphone, etc.

323. ... et officieuses

La grande majorité des publics que nous avons interviewés vivent une situation tendue sur le plan financier et aspirent à desserrer l'étau des contraintes qui s'imposent à eux – gagner de l'argent ou plus d'argent est l'un des objectifs de leur réinsertion. En attendant des jours meilleurs, certains n'hésitent pas à recourir à des pratiques illégales, en l'occurrence travailler sans être déclarés. Au cours des entretiens, une dizaine de personnes nous ont confié ou laissé entendre qu'elles pratiquaient du *travail au noir*³⁹. Leur première motivation est bien sûr d'augmenter leurs ressources mais cette pratique recouvre bien souvent de plus larges significations et c'est sans doute pour cette raison qu'elle s'accompagne parfois de la complicité passive, voire de l'assentiment des travailleurs sociaux référents.

J'ai plus de 60 ans et j'en suis à mon deuxième cancer, alors pour moi... Oui, je bricole à gauche à droite, c'est du *black* évidemment. Y'a pas longtemps j'ai trouvé un petit boulot d'une semaine. Y'a 3 ans j'avais refait la cuisine d'un monsieur, c'est un copain qui m'avait donné le chantier. Et ce monsieur m'a rappelé car il a vu que je connaissais le métier (...). J'ai une chambre et un plafond à refaire, chez lui. Ça va me demander une semaine ou deux. Il va me payer 950 euros, on sera deux à bosser, ça fera 475 euros chacun, c'est correct (...). Je leur ai déjà dit, ça me fait un petit plus. Mon référent ne dit rien, il comprend très bien. J'ai confiance en lui. Il ferme les yeux sur ces petits travers

³⁹ Cette proportion est peut-être sous-estimée car il va de soi que nous n'avons pas délibérément posé cette question.

(...). Un peu de boulot, ça va me faire du bien. Parfois, je reste plusieurs mois sans une bricole, ça m'emmerde (homme, 62 ans).

Les trois mois que j'ai travaillé, là, ça m'a fait 1 000 euros en plus par mois. J'ai le RSA aussi. Mon référent m'a dit : du moment que ça t'aide à voir si tu es capable de travailler, c'est bénéfique. Pour eux, c'est un moyen de me remettre les pieds à l'étrier. Là, en bossant, j'ai vu que je pouvais tenir un travail à plein temps. Mon référent, il le sait si je travaille (*au noir*) ou pas (homme, 40 ans).

Pour les deux personnes que nous venons de citer, le travail au noir est d'abord... du travail. C'est-à-dire de quoi gagner de l'argent (ou plus d'argent), mais aussi de quoi s'occuper et ne pas se sentir inutile, mais encore faire valoir des compétences ou des aptitudes professionnelles qui ne sont (plus) guère monnayables sur le marché du travail (pour le premier monsieur) ou qui sont des pré-requis que l'on veut pouvoir tester (pour le second).

Les travailleurs sociaux avec lesquels nous avons abordé cette question confirment que lorsqu'ils ont connaissance de telles activités illégales, ils y consentent la plupart du temps à condition qu'elles ne soient pas un obstacle à la démarche d'insertion. Si c'est le cas, leur éthique les empêche de *dénoncer* les rares personnes qui leur semblent être des *tricheurs* ou de *vrais grugeurs*. Ils pourront toutefois leur rendre la vie un peu plus difficile...

Pour d'autres personnes, travailler au noir et gagner plus d'argent est un *tremplin* qui peut faciliter le passage d'une vie de délinquant (où tout était illégal) à une vie plus normale qui nécessite toutefois certains ajustements.

Je touche le RSA depuis un an. C'est pour éviter d'aller chercher de l'oseille ailleurs. C'est moi qui ai fait la démarche. Mais ce n'est pas pour moi le RSA. Aujourd'hui, on est le 16 du mois, je n'ai plus d'argent. J'ai été élevé à l'argent facile aussi. Quand je reçois mon RSA, c'est comme si je faisais la manche. C'est 400 euros. Pour des gens qui savent gérer, ça doit aller. Mais moi aujourd'hui, je n'ai plus d'argent. Je vais essayer de gratter du travail au noir. Je ne suis pas habitué à compter. Dix ou cent euros, je ne sais pas faire la différence. Peut-être qu'avec une paye, j'y arriverai mieux. Au *black*, je peux gagner 60 ou 80 euros par jour. Si je n'ai pas ça, je repartirai dans le business (homme, 35 ans).

Ceux pour qui la délinquance était même un quasi métier ont une appréciation *décalée* de la normalité et de la légalité – pour peu que l'on ne réduise pas ces notions à leur seul sens moral (**encadré 3**).

33. Le poids du passé

Les ressources (légal ou non) dont disposent les publics de l'Arapej sont au final un indicateur assez lâche de leur réel niveau de subsistance si l'on tient compte de ce que leur arrivée dans un service de l'association ne signifie pas qu'ils sont désencombrés de leur passé. Pour la plupart d'entre eux, au contraire, il résonne fortement et entrave leur projet de réinsertion – le slogan de l'Arapej *Au service de la liberté des personnes captives de leur passé* est de ce point de vue tout à fait pertinent.

331. Les dettes

Le passé bruisse sous de multiples formes pour tout un chacun. Mais son poids peut être d'autant plus lourd et sa remémoration d'autant plus troublante que les personnes que nous avons rencontrées sont engagées dans un projet de réinsertion qui est aussi un travail de reconstruction personnelle. Toutefois – et hors ce champ de l'intime – il est apparu que le passé revenait d'abord sous forme de dettes. Environ un tiers des personnes ont déclaré lors des entretiens qu'elles devaient de l'argent – et l'on peut supposer qu'elles sont plus nombreuses en réalité : ce sont des crédits en cours, des arriérés de loyers, des impayés à un opérateur téléphonique ou à un fournisseur d'électricité, des amendes pénales (par exemple pour des fraudes dans les transports publics) ou des dommages et intérêts que des personnes condamnées doivent verser à leur(s) victime(s). Et le montant de ces sommes peut être colossal au regard des ressources disponibles : plusieurs milliers d'euros pour les amendes, plusieurs dizaines de milliers d'euros pour les dommages et intérêts par exemple.

Dans certains cas, ces dettes sont arrêtées ; elles font l'objet d'un échelonnement négocié entre les parties et elles sont intégrées dans le budget des personnes qui savent quel montant mensuel elles doivent y consacrer. Mais dans d'autres cas, aucun plan de remboursement n'a été élaboré, les dettes continuent de courir et leur montant ne cesse de croître. Elles sont alors comme des piqûres de rappel d'un passé non soldé.

Je touche le RSA et mon salaire, 800 euros j'ai en tout. Ça me suffit pour l'instant, en résidant dans un CHRS et je n'ai pas de charges. Mais je dois payer des dommages et intérêts, 13 000 euros, je donne 30 euros par mois (...). Mais j'ai aussi des amendes, plein... Je dois environ 8 500 euros, toutes des amendes de transports, SNCF ou RATP. Elles datent de 2004 et ça augmente tout le temps. Quand je suis sorti de prison, j'ai vu le montant de la dette. Ce n'est pas réglé en prison, ça. Et quand vous sortez, ça vous tombe dessus (homme, 34 ans).

Ces rappels peuvent lourdement peser sur le projet de réinsertion.

J'ai plein d'amendes à payer. Quand on sort de prison, on n'a rien. Les amendes, j'en ai aussi dans les transports et ça augmente le montant. J'en ai cinq ou six mais ça augmente, peut-être je dois 1 000 euros en tout. Je vais demander une sorte de grâce. Pour l'amende de 130 000 euros (*des dommages et intérêts*), je donne 50 euros par mois (...). *Nous le revoyons 6 mois après*. Mon problème c'est que rien n'a changé par rapport à mes dettes. Je dois toujours 130 000 euros d'amende. J'ai encore une amende de transport, plusieurs même et comme je ne peux pas les payer, elles augmentent. Or je dois envoyer de l'argent à ma famille. J'avais mis de l'argent de côté pour ça, 210 euros mais le Trésor public a tout pris. J'ai demandé des grâce pour pouvoir revenir au montant initial car il faut payer les indemnités de retard. C'est vrai que quand je suis sorti de prison, je fraudais pour prendre les transports. Mais je n'avais rien. Ils veulent nous tuer ou quoi ? C'est énervant. Je les ai insultés au Trésor public. Je vais partir en taule à cause de ça si ça continue parce que je vais m'énerver. Je l'ai dit tout ça à (*son référent*). Ils se permettent de prendre de l'argent comme ça, ils n'étudient pas la situation des gens, de la famille. Ma famille mange comment alors ? Je leur envoie 200 euros par mois. C'est le maximum que je peux donner mais c'est le minimum pour eux (...). Les 130 000 euros, je ne peux tout simplement pas les payer. Je ne sais même plus si j'ai envoyé un courrier pour le dire. Ma tête, elle est... Je travaille dur pour 1 000 euros par mois, j'en envoie à ma mère, je ne peux pas en plus payer les amendes (...). Je suis sorti de prison, j'avais rien, j'ai pris les transports sans ticket. Qu'est-ce que vous voulez faire ? (...). Il faut que j'arrête de payer tout ça. Ils peuvent faire un geste quand même (homme, 23 ans).

Outre les dettes du passé, il y a aussi les nouvelles que certains accumulent tout en étant à l'Arapej, en particulier à cause des fraudes dans les transports en commun.

J'ai fait un dossier de sur-endettement avec (*son référent*). J'ai des loyers à payer, peut-être 3 000 euros et des amendes de la SNCF, environ 5 000 euros. Tous les déplacements (*dans une ville de province*) pour aller voir mes enfants, je n'ai pas payé. Desfois je n'ai pas payé. *Nous le revoyons 6 mois après*. Les amendes j'en ai encore plein. Et j'en prends encore car je peux pas tout payer quand je prends le TGV. Je ne peux pas payer 170 euros. Donc je paye l'aller mais pas le retour. Ici (*à l'Arapej*) ils me disent de prendre mon billet en avance pour payer moins cher. Mais je ne peux pas le prendre en avance parce qu'il faut que je me mette d'accord avec la mère de mes enfants et voir avec mon travail. Ma nouvelle référente m'a dit que je gaspillais mon argent. Avant j'allais deux fois par mois voir mes enfants. Elle m'a dit d'y aller une fois par mois. Une fois, c'est vrai, j'étais en galère, elle a dû me dépanner de quelques tickets. Mais faut que je vois mes enfants (homme, 37 ans).

332. *L'infraction et la peine*

Pour le *public justice* le passé se rappelle encore sous bien d'autres aspects. Sous la forme des affaires pénales en cours, tout d'abord, c'est-à-dire des infractions qui n'ont pas encore été jugées ou des peines qui n'ont pas encore été exécutées. Certains redoutent le jugement à venir ou la future décision en matière d'exécution et vivent ces échéances comme des épées de Damoclès au-dessus de leur tête.

J'ai un jugement mardi prochain au tribunal. Je ne sais pas ce qui va se passer. Je suis l'aîné de ma famille, c'est moi qui aide ma famille mais c'est possible que je retourne en taule. Une histoire d'alcool et de bagarre (...). Je ne vais pas aller à ce jugement. Je n'aime pas ça. J'aurai mon avocat pour me représenter. J'enverrai un courrier pour m'expliquer. Je ne veux pas y retourner en taule, j'ai fait beaucoup d'efforts, j'ai travaillé beaucoup. J'ai fait quinze mois de prison et j'ai une amende de 130000 euros. Ça suffit, c'est trop... je ne veux pas faire une deuxième expérience en prison. Si j'y vais encore une fois, ma vie est foutue. J'ai fait trop d'efforts, j'espère qu'ils vont en tenir compte (homme, 23 ans).

Arapej, c'est la deuxième fois que j'y suis en fait. La première fois c'était il y a deux ans mais je ne suis pas resté longtemps car j'avais un mandat d'arrêt, j'ai refait de la prison. On m'a mis en prison sans explication, directement. Sans me demander si j'avais du travail ou autre chose. De nouveau en prison (homme, 45 ans).

Le passé resurgit aussi lors de certaines rencontres avec des policiers quand des personnes ont des fiches de recherche ou sont tout simplement connues des services de police.

Pour une affaire j'ai eu trois mois de prison et du sursis avec mise à l'épreuve. Mais je ne comprends pas parce que mon sursis n'a toujours pas commencé. J'ai appelé la JAP, elle m'a dit que mon dossier n'était pas arrivé et la dame du SPIP ne bouge pas. J'ai aussi un TIG de 180 heures. Mais je l'ai fait ce TIG, le problème c'est que je n'ai pas le document qui prouve que je l'ai bien fait. Donc, quand la police m'arrête, elle voit ça et elle dit que je n'ai pas fait le TIG. On ne comprend pas pourquoi j'ai pas ce document. Je l'ai fait à la mairie du 12^{ème} mon TIG et dans une salle de théâtre. Mais aucun d'eux ne m'a donné le document. Du coup, je n'ai plus de papiers sur moi quand je sors. Comme ça, quand la police m'arrête, je donne le nom de mon frère maintenant. Aujourd'hui, il n'y a plus de raison que je retourne au poste (homme, 45 ans).

Les gendarmes et les voleurs, c'est fini ça, madame. Aujourd'hui, c'est la guerre. Aujourd'hui je ne deale plus mais encore dernièrement un flic que je connais... Je le connais on s'appelle par nos prénoms. Hé bien il a fouillé mes parties intimes. Or je ne fais plus que fumer, il le sait. Et pourtant il m'a imposé cette fouille. Et je fume surtout quand je rencontre un ami, c'est tout (homme, 35 ans).

D'autres mentionnent que leur casier judiciaire, leur séjour en prison ou bien certaines obligations ou interdictions liées à leur peine rendent plus difficile leur réadaptation à la vie normale, en particulier pour chercher du travail.

Je le dis que je suis sous contrôle judiciaire quand je vois un employeur, de toute façon ils regardent le casier (...). Bien sûr que les employeurs regardent le casier. J'ai cherché dans le domaine commercial, j'avais trouvé une place mais un regard ça veut tout dire, du jour au lendemain y'avait plus de place. En plus je dois signer deux fois par semaine dans le cadre de mon contrôle judiciaire. Comment je fais si je trouve un travail pour expliquer ça ? Je suis obligé de le dire à mon employeur (homme, 31 ans).

Je cherche du travail. Avec (*mon référent*) on a envoyé une lettre et un CV pour que je puisse entrer chez... dans les espaces verts. On attend une réponse. J'ai connu aussi un gars qui m'a fait connaître quelqu'un qui pouvait m'embaucher, ça fait deux pistes. Et j'ai eu un entretien à Carrefour mais j'étais gêné de parler, j'étais mal à l'aise. Ils ne m'ont pas pris. Peut-être ils se renseignent. Sur mon CV je n'ai pas mis que j'avais fait dix ans de prison. Pour le travail en prison, on a marqué un nom de blanchisserie de la ville où j'étais et pas la blanchisserie de la prison. Et en plus y'a le problème du suivi tous les quinze jours. Il va falloir que je le dise. Je ne suis pas obligé de dire pourquoi, mais faudra que j'y aille (homme, 54 ans).

Enfin, certaines personnes redoutent que la nature du délit ou du crime qu'ils ont commis leur soit constamment reproché bien qu'ils aient été jugés et condamnés. En particulier les infractions d'ordre sexuel qui font aujourd'hui l'objet d'une large réprobation (**encadré 4**).

34. Relations familiales et vie sociale

Les publics que nous avons rencontrés se sont volontiers exprimés sur les aspects pratiques de leur situation, qu'ils les aient abordés sous une forme descriptive et factuelle ou sous une forme plus évaluative et personnelle. En revanche ils ont été plus embarrassés, voire inquiétés lorsque nous les avons invités à parler de leurs liens et de leurs relations aux autres. Certains ont éludé la question, d'autres n'ont pas voulu répondre ; pour presque tous ce fut un sujet scabreux.

341. Les relations avec la famille

Onze personnes seulement disent avoir des contacts réguliers ou entretenir de bonnes relations avec leur famille. Selon eux, leurs proches les ont toujours peu ou prou accompagnés dans leurs difficultés, ils les soutiennent dans leur projet de réinsertion et les aident pour le quotidien.

J'ai envie d'être stable, reprendre ma vie. Je veux un appartement indépendant et mes papiers. Pour le travail, je prends tout pour le moment, je suis prêt à tout faire (...). Je donne encore de l'argent pour les études de mes enfants. Mes enfants m'ont épaulé. C'est eux qui m'apportent à manger parfois, qui me donnent des habits (*lors de ce premier entretien, ce monsieur vivait la plupart du temps dans sa voiture*). Leur mère aussi m'aide bien. Elle lave mon linge, si je suis propre c'est grâce à eux. *Lors du second entretien*. Je vois régulièrement mes enfants. Ils vivent tous au domicile de leur mère. Ils m'envoient régulièrement des textos. J'ai plein de textos comme ça, du genre : « coucou papa, ça va ? ». Une de mes filles vient d'avoir son bac S, je l'ai aidée. Une autre de mes filles, je lui ai trouvé du travail pour un mois. Oui, je suis proche d'eux. Ils sont présents, tout comme mon ex qui est encore présente. Elle me lave mon linge et mes draps et parfois je vais manger avec eux (homme, 57 ans).

Mais pour la majorité, les liens familiaux sont incertains ou problématiques. Quelques-uns ont conservé des relations mais ils reçoivent et donnent peu de nouvelles et les rencontres sont rares ou épisodiques – en particulier pour ceux dont la famille vit à l'étranger. D'autres relatent des contacts plus fréquents ou des relations plus étroites mais seulement avec une ou deux personnes du cercle familial – leurs enfants ou seulement un de leurs enfant, un frère ou une sœur, un oncle ou un

neveu... – mais ils n'ont en revanche plus de liens avec les autres. Enfin, environ un tiers des personnes ont déclaré ne plus avoir de relation avec aucun des membres de leur famille.

La faiblesse ou la rupture des liens familiaux a parfois des racines profondes et date en réalité de l'enfance ou de l'adolescence des publics de l'Arapej. Nous avons vu dans le volet biographique combien les expériences familiales avaient été catastrophiques pour certains – absences, abandons, maltraitements, conflits, violences, placements – et n'étaient pas pour rien dans le processus qui devait les conduire vers la rue ou vers la prison. La détérioration des liens familiaux a pu aussi naître (ou s'exacerber) à certains moments-clés du processus de marginalisation : lorsque le délit ou le crime a été commis ou lorsque la justice s'en est saisie (pour les affaires sexuelles notamment) ; lorsque la personne a été condamnée ou durant sa détention ; lorsque la personne a perdu son emploi ou a dû quitter son logement ; lorsqu'elle s'est retrouvée à la rue, etc. Dans certains cas, ce sont les proches qui se sont éloignés.

J'ai l'impression d'avoir tout foiré. Ma première femme, ça a été un échec. Je regrette beaucoup la séparation de mes parents. J'aurais dû partir avec mon père (...) ma mère ne s'est pas beaucoup occupée de nous. J'ai ma sœur au téléphone parfois, une autre de mes sœurs aussi un peu mais je la vois pas parce que son mari ne veut plus me voir. Alors que j'ai volé des choses pour eux et que j'ai travaillé dans leur maison. Maintenant il me crache dessus parce que j'ai tué. Je suis un peu seul, oui (homme, 60 ans).

Dans d'autres cas ce sont les personnes qui ont préféré se tenir à distance de leur famille. Parfois pour les protéger, parfois parce qu'elles ne supportaient plus leurs remarques ou leurs jugements, souvent par honte.

J'ai quatre frères et sœurs mais je n'ai pas envie de les appeler, je n'ai pas envie de les salir. C'est pour leur sécurité aussi. Je suis dans des histoires qui ne sont pas terminées (homme, 25 ans).

Quand j'étais à la rue je ne voulais pas demander à ma famille de m'aider. C'est un peu gênant de demander. Une fois j'ai demandé à ma sœur aînée de m'héberger pour un week-end et elle m'a dit de me démerder (homme, 49 ans).

La famille, oui, mais ça n'a été que des coups de main à un fardeau. D'ailleurs ils ont fini par me mettre à la porte. Il fallait que je trouve quelque chose, tout le monde en avait marre de m'héberger, surtout mon frère. Il avait besoin de son intimité. Il a sa vie, je comprends (homme, 56 ans).

Après ma première sortie de prison, j'ai commencé à m'éloigner. Mes frères et sœurs me faisaient des reproches, j'étais la honte de la famille, c'est moi qui ai mis de la distance (homme, 56 ans).

Comme pour les autres aspects de leur vie, l'appréciation des liens avec la famille dépend toutefois de la situation dans laquelle les personnes se trouvent au moment où cette question est abordée. Dès lors, nous le verrons dans le chapitre 5, la qualité des relations et la fréquence des contacts peuvent connaître des évolutions. Renouer des liens avec sa famille peut être l'un des objectifs de la réinsertion.

J'ai six frères et trois sœurs, je ne les vois plus. Je ne sais pas où ils sont en fait, sauf un grand frère qui vit à Montreuil. J'essaie parfois de le contacter mais la dernière fois le ton est monté. Il m'a reproché ce que j'ai fait de ma vie. Ma mère est décédée, il m'a demandé : où t'étais ? Je n'ai pas pu aller à l'enterrement, j'étais en prison. Il a voulu jouer le grand-frère responsable alors qu'il ne s'est jamais occupé de moi quand on était mômes. Je lui ai dit : laisse-moi tranquille, laisse-moi régulariser ma situation (homme, 45 ans).

Sur le plan conjugal ou sentimental, l'on note un pareil isolement. Quasiment la moitié des personnes rencontrées étaient divorcées ou séparées et, sauf exceptions, la désunion était ancienne. Certains hommes, nous l'avons vu, la considéraient même comme l'élément déclencheur de leurs difficultés. Pour d'autres, l'éloignement du conjoint est survenue durant la détention ou bien lorsque l'affaire a été portée à la connaissance des services de police ou de la justice – comme dans le cas des affaires sexuelles.

En sortant de prison j'ai eu une sœur qui m'a logée en attendant. Je suis restée trois mois chez elle. Je ne peux pas retourner chez moi. Car mon mari a fréquenté quelqu'un d'autre, elle a pris ma place. Je ne veux pas mais je n'ai pas le choix. Je l'ai appris quand j'étais en prison. C'est un ami qui me l'a dit, c'est sa femme qui est partie avec mon mari. Mon mari est venu me voir un peu, mes enfants venaient me voir aussi (*en prison*). On m'a piqué ma place, c'est moi la mère de mes enfants. Je voulais rentrer chez moi, retrouver mon mari et mes enfants. Si j'y vais et je la vois, je la tue (femme, 49 ans).

Quant à l'autre moitié des personnes, elles étaient célibataires et n'avaient jamais vécu en couple. Au final, seulement cinq hommes ont déclaré avoir une compagne (les deux femmes de notre panel étaient seules) et l'un d'eux vivait en couple – sa femme assistera d'ailleurs à l'entretien⁴⁰. Quelques rares hommes enfin ont fait allusion à une petite copine ou à une amie – sans que nous leur ayons posé de question particulière à ce sujet – mais plutôt pour mentionner les obstacles qu'ils rencontraient soit à cause de leur passé (la détention) ou de la nature de leur affaire (les infractions sexuelles), soit à cause de l'interdiction des visites ou de l'hébergement de personnes extérieures dans les CHRS de l'Aragej.

342. *Les liens aux enfants*

Quasiment la moitié des membres de notre panel étaient père (ou mère) de famille, mais aucun, y compris ceux qui résidaient dans un logement individuel ou indépendant, ne vivait avec son ou ses enfants. Et pour la plupart, cette absence de contacts était une réelle souffrance.

Mes enfants, je ne les vois plus et je n'ai plus de réponses à mes lettres. Avec l'aîné on continuait à s'écrire mais le petit ne m'a jamais répondu. Sa mère avait peur que je leur fasse des ennuis. Mais qu'est-ce que je pourrais leur faire comme ennuis ? Il a dit à une de mes copines qu'il ne se sentait pas prêt pour me parler. *Un peu plus loin dans l'entretien*. Ce que je voudrais ? D'abord revoir mes enfants, ils me manquent. Et avoir un peu d'oseille pour les gâter. Je ne sais même pas si j'ai des petits-enfants (*le monsieur se met à pleurer*). Je me demande si je ne deviens pas cinglé. Sur ma table de nuit, j'ai deux photos, celles de mes enfants. Je parle à mon père d'un côté, je parle à mes fils... L'un d'eux travaillerait dans un aéroport. L'autre, quand on s'écrivait, me disait qu'il était dans l'hôtellerie. C'est un pote qui m'avait trouvé l'adresse de là où leur mère travaillait, c'est comme ça que j'ai pu savoir. Avant, je regrettais pour l'homme que j'ai tué. Mais j'ai payé pour ça (homme, 60 ans).

Bien souvent, ils incriminent les mères, ex-épouses ou compagnes qui, selon eux, ont œuvré pour éloigner les enfants.

Je n'ai toujours pas de contacts avec ma fille. Elle ne veut pas. Y'a la mère derrière. Un travail a été fait autour d'elle. Mon parcours de délinquant a envenimé les choses. C'est très dur. Ma fille, je la

⁴⁰ L'Aragej 94 relève des données très semblables : sur 80 personnes hébergées au CHRS en 2010, 6 seulement étaient mariées (ou en couple). Tous les autres résidents étaient célibataires ou séparés. De la même façon, seulement 4% du *public justice et sdf* du service RSA de l'Aragej 75 étaient en couple.

voulais. Ma femme ne voulait pas d'enfant. Je l'ai élevée comme une mère. Je voulais une ribambelle de gosses. J'ai essayé de prendre contact avec elle, avec mon ex-copine on l'a chopée sur Face-book. Je l'ai vue en photo avec son fiancé. J'ai eu son adresse, je lui ai écrit. Elle m'a téléphoné : « je t'emmerde, toi et ta grosse pute ». La dernière fois que je l'ai vue, c'était y'a dix ans. Sa mère l'a montée contre moi. Ça s'est envenimé avec sa mère. C'est sa mère qui a déclaré la guerre. J'ai pétié les plombs en détention, je lui ai envoyé un courrier d'insultes. Je n'aurais jamais dû le faire, mais elle m'avait attaqué, elle a voulu me foutre dehors de chez moi. Elle m'a fait passer pour le dernier des salauds (homme, 53 ans).

Et, depuis qu'ils sont à l'Arapej notamment, certains pères bataillent pour recouvrer leurs droits, obtenir une conciliation ou passer en jugement.

Mon fils, je ne l'ai pas vu depuis mon séjour en prison. Toutes les lettres que j'écrivais me revenaient. J'ai écrit au juge pour le lui dire. Mais mon ex ne veut pas que j'aïlle le voir. Donc je ne l'ai pas vu depuis qu'il a 12 ans. C'est très dur (homme, 42 ans).

Outre la douleur provoquée par l'absence et les trop rares nouvelles, certains pères sont également inquiets pour leur(s) enfant(s) et se donnent comme objectif de les retrouver et même de les prendre en charge une fois qu'ils pourront vivre normalement.

Mon fils est né en 1999, après mon premier séjour en prison. Puis j'ai récidivé, un braquage, j'ai fait de nouveau cinq ans. Je suis sorti en 2004. Je me suis rangé. J'ai refait ma vie avec une autre femme, j'ai eu un autre enfant en 2007. Mais ça n'allait pas, j'ai eu des problèmes de couple. Ce n'est pas un motif valable, je sais mais (...). Mes enfants je les vois parfois le week-end, l'un ou l'autre. Ils vivent avec leur mère respective. Je voudrais récupérer mon fils d'ici l'année prochaine. Il a 12 ans et ça ne va pas à l'école et avec sa mère. Il ne va pas en cours. Je ne veux pas qu'il fasse comme moi. Avec sa mère, il fait ce qu'il veut, la mère n'en peut plus, donc elle serait d'accord pour que je le prenne, pour que je le cadre (homme, 34 ans).

La perspective de renouer et de vivre avec son ou ses enfant(s) peut être l'un des plus forts moteurs d'une démarche de réinsertion (**encadré 5**).

343. Les rapports avec les copains ou les amis...

Un petit tiers seulement des personnes rencontrées affirment avoir des copains ou des amis et entretenir des liens réguliers avec eux. Souvent, ce sont des compagnonnages assez récents qui ont été noués dans des cercles éloignés de ceux que les personnes avaient l'habitude de fréquenter. Mais les deux tiers restants évoquent une absence de relations de ce type. Quelques-uns parlent d'un ou de deux *copains* qu'ils voient de temps en temps ou bien d'un seul *ami* avec lequel ils sont en contact ou qu'ils voient régulièrement. Tandis que les autres – une vingtaine de personnes environ – estiment ne plus avoir aucune relation de proximité de type amical et ce, depuis longtemps. Généralement cet éloignement est plutôt de leur fait, ce sont eux qui ont coupé les ponts et cette rupture fait partie d'un processus de transformation.

Des copains ou des amis, je n'en ai plus vraiment. Les personnes avec qui je traînais c'étaient des mecs de mon quartier. Et après des mecs de prison ou de la drogue. Quand je suis sorti de tout ça, personne ne s'est rendu compte que j'étais mieux tout seul. Je suis devenu solitaire (homme, 45 ans).

Oui, j'avais des copains avant, mais mes copains d'avant je ne les vois plus, c'est terminé. Il m'arrive d'y retourner dans le quartier, mais c'est rare. On pourrait me mettre un flingue sur la tempe aujourd'hui, je ne ferais plus rien de malhonnête (homme, 24 ans).

Ne pas retomber dans l'alcool (ou dans la drogue), rompre les liens avec ceux qui ont été les complices des infractions passées, fuir les endroits où l'on risque de se laisser entraîner, etc., c'est mettre plus de chances de son côté pour aller de l'avant et se réinsérer. La contrepartie, c'est bien souvent la solitude et l'ennui.

Des copains ? Non, je n'ai pas de copains. Je n'en veux pas. Je ne veux pas de copains de bistrot. Si je rencontrais quelqu'un avec qui ça accroche, oui, peut-être. Mais... Je me sens seul, oui, seul à en mourir (homme, 62 ans).

Oui, ici ça va. Mais ça reste un foyer pour nous et le négatif c'est qu'on ne peut recevoir personne. Je comprends, c'est pour la sécurité, les vols, pour ne pas créer de problèmes. Mais on sent seul. Mais c'est bon, on a la télé. S'il n'y avait pas la télé, ce serait pas pareil. Dès que quelqu'un est dans sa chambre ici, il allume la télé (homme, 20 ans).

Je n'aime pas le week-end. Ça me rappelle ma vie maritale. Je vais à Paris, je vais au quartier latin. Je vais traîner, seul ou parfois avec mon ami. J'ai un seul ami. J'ai la télé dans ma chambre. Tantôt je la regarde, tantôt c'est elle qui me regarde (homme, 40 ans).

Quant à créer de nouvelles amitiés, ce n'est guère évident car comme pour les relations amoureuses, cela oblige souvent à évoquer le passé (la rue, les délits, la détention...) et par conséquent faire un retour sur soi-même.

Oui, j'ai quelques copains mais parmi les gens normaux je me sens mal à l'aise. Quand ils savent qu'on a fait de la prison, ils disent des choses et ça fait mal au cœur. Ou alors on voit la vie normale qu'ils ont, ils sont avec leur femme, leurs enfants, leur voiture. Et ça fait mal au cœur (homme, 54 ans).

344. ...et avec les autres publics de l'Arapej

Les relations éventuelles avec les autres personnes de l'Arapej – des co-résidents ou des colocataires, des salariés du chantier d'insertion avec qui l'on travaille quotidiennement... – sont un sujet presque tabou. Même lorsqu'elles existent, elles sont souvent passées sous silence et une sorte de discours commun se fait jour qui a presque la forme d'un slogan : ne pas faire lien avec celui qui se trouve dans la même situation que la sienne. Le motif principal est la crainte de nouer des relations avec des personnes trop proches de soi, en particulier lorsqu'on a coupé les ponts avec ses copains ou ses amis d'avant.

Tous ceux qui sont à l'Arapej, c'est pour être aidés, ce sont tous des anciens prisonniers ou des toxicos. Je n'ai pas envie de parler de drogue et de prison avec eux. Je préfère m'éloigner. Il vaut mieux être tout seul que mal accompagné (homme, 45 ans).

Je n'ai pas de problèmes, je parle avec certains. Mais je n'ai pas de copains. Ici, c'est comme en prison. On se connaît mais ça s'arrête là. Déjà dans la vie extérieure, les amis ne sont pas terribles, alors de là où on vient... Je ne veux pas être avec des sortants de prison (homme, 56 ans).

Copiner avec celui qui a connu l'alcool, la drogue, la rue ou la prison, quand on l'a connu soi-même, c'est non seulement être ramené à son passé mais c'est aussi courir le risque d'y retomber en reproduisant des comportements ou des actes auxquels l'on veut échapper. Plus largement, l'on craint que le lien à l'autre soit source de problèmes et de difficultés. Contrairement à certaines représentations très embellies mais en réalité totalement fantasmatiques et sauf exceptions, la rue ou la

prison ne sont pas des univers de tendresse ou d'amitié et la vie y est souvent bien trop dure pour qu'y naissent de réelles formes d'amour ou de solidarité.

Je n'en ai pas de copains ou copines. Et je n'en veux surtout pas ici car ça cherche les problèmes. Je suis mieux toute seule. J'en ai tellement eu des copains et des copines. Je préfère être seule (femme, 49 ans).

L'absence de liens et la solitude qui s'ensuit sont au final à la fois une souffrance et un prix à payer. C'est en tout cas pour les personnes que nous avons rencontrées une étape nécessaire vers la réinsertion qui est aussi, cela apparaît ici avec netteté, un travail de reconstruction personnelle.

Je n'ai pas réellement de contacts avec les autres, à part bonjour-bonsoir dans l'appartement. Je suis le plus ancien dans l'appartement et ça se passe moyen. En fait ça dépend des jours. Je peux rester trois ou quatre jours sans parler, sans dire un mot. Ce n'est pas que je ne veux pas dire bonjour... Tout le monde a son rituel le matin, je ne veux pas qu'on me parle. Il me faut du temps. J'ai envie qu'on me foute la paix (homme, 45 ans).

Se faire des amis ici ou faire sa vie – comme dit l'une des personnes interviewées –, il faut choisir. Comme si, à leurs yeux, l'un et l'autre étaient incompatibles. C'est pourquoi renouer des liens anciens, retrouver ses enfants, reprendre une vie affective ou bien encore faire de nouvelles rencontres est un objectif de seconde intention. Tant que les autres ravivent les conflits intérieurs – les proches qu'on ne voit plus mais qui hantent, les enfants tenus éloignés mais qui interrogent, les copains absents mais qui rappellent le passé – l'on préfère se contenter de rares contacts humains ou de relations dégradées. Le lien à l'autre est mis en suspens.

Les travailleurs sociaux ont pleinement conscience des manques affectifs de leurs publics – en particulier ceux qui les rencontrent au quotidien. Et s'ils croient importants de maintenir ou de réactiver les liens familiaux – notamment pour les personnes qui ont des enfants –, ils se trouvent au final assez démunis quant à leur part contributive sur ce sujet. D'abord parce qu'on touche là à l'intimité des personnes et que les professionnels ne souhaitent pas ou n'ont pas toujours les moyens de s'y aventurer et renvoient plutôt vers leurs collègues psychologues. Ensuite et pour certains parce qu'il leur semble que l'entrée en marginalisation d'une partie de leurs publics repose sur des formes pathologiques ou dévoyées du lien à l'autre (les concubins violents, les délinquants sexuels...). Enfin parce qu'ils font face à des contraintes paradoxales : comment travailler le lien à l'autre quand par exemple le règlement des CHRS interdit les visites ou l'hébergement de personnes extérieures à l'établissement ? Dès lors l'insertion par l'affectif n'est pas une posture professionnelle affichée et une priorité.

35. Projets et visions d'avenir

L'expression « se réinsérer » n'est jamais utilisée par les publics de l'Arapej qui parlent, quant à eux, de (re)trouver une *vie normale*. Ils énoncent toujours le même triptyque – un logement, un travail, une famille – soit les composantes d'une sorte de bonheur social minimal. Certains mettent une priorité. Par exemple pour un jeune garçon ce sera le travail car le reste suit nécessairement, y compris

les filles, selon lui. Pour d'autres, ce sera plutôt d'abord un logement car le principal est d'avoir un endroit où se poser. Mais presque tous ont des ambitions modestes, des désirs honnêtes et des projets raisonnables.

La magie que je veux, moi, c'est le travail et le logement. Après c'est reprendre une vie... me retrouver tout seul dans un appartement. Un médecin m'a dit que j'avais changé, que je pouvais retrouver quelqu'un (homme, 54 ans).

Leur aspiration fondamentale est de se fondre dans la masse, de devenir un anonyme, un monsieur lambda, une personne comme tout le monde et un être sage : avoir une boîte aux lettres à son nom, payer ses impôts, s'occuper de ses enfants, mettre de l'argent de côté, contracter une assurance-vie...

Dans six mois je continuerai à travailler et après je trouverai un boulot qui sera payé au moins le SMIC. Je ferai des économies et j'avancerai financièrement. Je chercherai dans le bâtiment, les espaces verts, y'a pas mal de choses que je sais faire. Je n'ai pas le choix et je monterai peu à peu en grade, je prendrai peu à peu ce que je veux. Il faut savoir se rabaisser et peu à peu monter (homme, 31 ans).

Ils se méfient d'appétences trop osées – *pas de Ferrari ou de palaces*, dira l'un d'eux – ou d'envies qui leur rappelleraient trop leurs convoitises passées lesquelles les ont conduits vers les marges (pour ceux qui sont allés en prison). Il est étonnant de constater combien l'évocation de leurs souhaits pour le futur les conduit à opérer une lecture souvent moraliste de leur passé : ils ont commis des erreurs, ils ont compris, ils vont changer.

Si j'avais une baguette magique⁴¹ ? Mais tout ce qu'un homme désire avoir, il peut l'avoir sans une baguette magique mais avec sa patience. Ma famille, je ne vais pas la faire avec une baguette magique, je vais la faire par moi-même (homme, 32 ans).

Je ne crois pas à la magie. Je me suis mis dans la merde tout seul et je vais m'en sortir tout seul (homme, 57 ans).

Je l'utiliserais sur moi d'abord, la baguette. C'est moi-même qui dois être ma baguette magique. Je dois tendre vers ce qui conduit vers le bon et le bien. Cela ne sert à rien de critiquer autrui si on ne se critique pas soi-même. Je me suis mis en colère, c'est pour ça que je suis ici (homme, 42 ans).

Aucune évocation – à ce moment de l'entretien – des difficultés ou des épreuves passées, encore moins de certains dysfonctionnements familiaux, le cas échéant, de la malchance ou des accidents de la vie et nul propos non plus sur la situation sociale, les processus d'exclusion ou les inégalités. L'on peut faire l'hypothèse que la lecture très psychologisante que les personnes livrent de leur parcours antérieur – au moment où elles évoquent leurs aspirations futures – a un double sens et une double efficacité. D'une part, elle donne une liberté d'action car l'on pense pouvoir plus facilement agir sur soi-même que sur l'environnement. Ainsi, ambitionner un emploi payé au salaire minimum est plus envisageable que modifier le marché du travail. D'autre part, cette lecture fournit une sorte de garantie de conformisme (et de moralité) pour des personnes entrées dans une association qui a pour objectif de les insérer dans le monde tel qu'il est.

⁴¹ Dans les entretiens nous avons abordé la question des projets futurs et des souhaits d'avenir en demandant aux personnes ce qu'elles feraient si elles avaient une *baguette magique* entre les mains.

Seuls quelques-uns – en particulier des plus jeunes ou ceux qui ont été des *professionnels* de la délinquance – ont des appétits apparemment plus aiguisés. Non sans humour, parfois.

Je voudrais rêver. Je n'ai pas envie d'avoir 40 ans, un pantalon rayé, à boire de la bière avec un gros ventre. Ou alors être celui qui jouera l'esclavagiste par rapport à sa femme (homme, 24 ans).

Et non sans lucidité.

Si j'avais une baguette magique... voyons... c'est une excellente question. Mais j'en ai toujours dans ma poche en fait. Je prends toujours des *Euromillions*. J'achèterai une Ferrari, un appart à Neuilly. Et six mois après, j'irai à l'Arapej (homme, 62 ans).

Nous verrons toutefois dans le chapitre 5 que les souhaits pour le futur sont également fonction de la situation présente et qu'ils peuvent changer – en particulier monter en exigence ou au contraire croître en modestie – au fur et à mesure de l'évolution de cette situation. Reste que le devenir des publics – en dépit de ce qu'ils avancent – n'est de fait pas réductible à leurs seules intentions ou à leurs stricts efforts. Le processus de réinsertion qu'ils envisagent et dans lequel ils s'engagent dépend aussi du travail entrepris auprès d'eux par l'Arapej.

Encadré 2. Vivre dans un studio : une gratification

Lorsque nous rencontrons ce monsieur la première fois, il réside depuis un peu plus d'un mois dans un appartement d'un CHRS situé au rez-de-chaussée d'un immeuble d'une grande ZUS (zone urbaine sensible) du département. Il nous reçoit dans la pièce de vie et, un peu gêné, nous accueille par ces mots...

C'est pas mal spartiate, hein... C'est pas beau.

(...).

Je suis dans l'appart depuis un mois. Je me dis que ça ne peut pas être pire que là d'où je viens – *il a connu la rue et la prison*. Et c'est temporaire. On est trois. La cohabitation, c'est pas trop mon truc. Mais ça va, on arrive à s'entendre. J'ai un fils, un boulot, donc je souhaite avoir un studio. Je veux pouvoir accueillir mon fils. Ils vont me mettre en studio et je pourrai accueillir mon gamin certains week-ends et certains jours. Ici, ce n'est pas autorisé mais dès qu'une place se libère, j'aurai ce studio sans doute. J'ai des demandes de logement en cours, j'espère avoir un logement à moi cet été.

Nous le revoyons l'été d'après, de nouveau chez lui mais pas à la même adresse car il a déménagé. Il habite la même ville mais dans un autre quartier... et dans un studio. Le contraste est saisissant entre la pièce de vie de l'appartement partagé où nous l'avons rencontré la première fois et le studio qu'il occupe maintenant. Avec l'accord de son référent, il a complété l'équipement fourni par l'Arapej avec des meubles et des objets personnels : un canapé, un fauteuil en rotin, une chaîne Hi fi. Il a mis des plantes vertes, une tenture colorée sur un mur et des photos. Sur la table basse, il y a des livres, des revues qui traînent. L'espace est agréablement décoré.

Ils ont estimé que j'étais prêt à avoir un appart à moi, début juin. Je travaillais, c'était une bonne chose déjà. Et le fait de ne pas pouvoir accueillir mon fils là où j'étais... C'était vraiment pas top là-bas, ça ne me convenait pas.

Je lui fais remarquer que son logement est sympathique. Il sourit...

C'est un mélange de meubles de l'Arapej et de meubles personnels. J'ai eu le droit d'apporter des choses ici. La condition, c'est que je reparte avec. Et je devrai me charger du déménagement aussi (...). A l'avenir, je me verrai bien rester dans ce coin. L'environnement est très bien. Ça se passe mieux même. Les gens sont corrects. Quand j'ai vu les tours en arrivant, je me suis dit : aïe aïe... et en fait c'est très bien. Oui, j'ai l'impression d'être chez moi.

(...).

La cohabitation avec les autres, ce n'était pas évident. On ne conçoit pas la liberté comme le fait de vivre avec d'autres. Pourtant j'ai dû l'accepter temporairement. Cela me gênait que mon fils voit ça, voit là où j'habitais avant. Je ne voulais pas que mon fils me voit vivre dans cet appartement. L'image du père, c'est important. Et il y avait un occupant un peu particulier... Il était gentil mais hors de la réalité.

Il nous montre l'endroit où dort son fils parfois. Puis il s'inquiète...

Hé mais vous ne le dites pas, ça. On n'a pas le droit de faire dormir des gens ici. Bon, mais mon référent le sait. Il m'a dit : de toute façon, on ne fait pas de visites de l'appartement le week-end. Alors... Ils le savent bien, ils ne disent rien parce que ça se passe bien avec moi.

Encadré 3. Le travail au noir. Point de vue sur l'illégalité

Nous rencontrons ce monsieur dans un café à Paris. Agé de 63 ans et issu d'une famille plutôt aisée, il a passé 25 ans de sa vie en prison, suite à plusieurs condamnations pour différentes escroqueries. Il n'a jamais travaillé légalement, sauf en détention. Il a calculé que s'il faisait valoir ses droits à la retraite, il toucherait 15 euros par mois. Nous abordons la question de ses ressources et de son activité professionnelle, qu'il appelle son activité parallèle, au cours d'un premier entretien.

Alors qu'est-ce que vous faites ?

J'ai une activité parallèle, je m'occupe d'un cybercafé, le patron est un ami. Je ne suis pas déclaré. Et je m'occupe d'informatique aussi, je vends, j'achète. Ils le savent à l'Arapej... sinon, je ferais quoi ? Je fais sauter une banque ? Ils le comprennent à l'Arapej. Vaut mieux que je ramasse des piécettes à gauche à droite. Tout ça je le facture 50 euros par exemple, ça ne me fait pas des mille et des cent non plus (...). Cela me permet de vivre mais ça ne me donne aucune cohésion sociale, ça ne me permet pas de m'insérer. Si je vais voir un bailleur, il n'acceptera jamais. Ça ne me permet pas d'avoir une vie normale. Tout ça c'est au black...

Six mois plus tard, nous avons un second entretien avec lui dans le même café.

Sur le plan des ressources, où en êtes-vous aujourd'hui ?

Je touche toujours le RSA. Et je fais toujours en latéral des tas de choses. Je fais de la réparation et de la maintenance d'ordinateurs. C'est un magasin qui appartient à un ami à moi. Je fais plusieurs choses : des CV pour les gens, c'est un cybercafé aussi. J'aide des gens à remplir des papiers pour différentes démarches. Par exemple y'avait quelqu'un qui devait remplir un dossier DALO (*il rit...*), je lui ai fait un courrier. Je fais des lettres de type différent. Une lettre comme ça, je fais payer 30 euros. C'est amusant à faire. Mais je ne saurais pas le faire pour moi. Je le fais pour les autres. C'est des petits trucs. J'écris à l'énarchie et on me comprend.

Ce sont mes 25 ans en prison et tous les bouquins que j'ai lus. Je sais écrire ce genre de lettres. Je suis incapable de le faire pour moi (...). C'est plus facile de le faire pour les autres. Je sais changer le monde pour les autres. Je suis une sorte de conseiller juridique parallèle. Et en plus, je fais de la réparation, de la maintenance d'ordinateurs. C'est un cyber de type ethnique et dès qu'il y a un problème, ils me sollicitent. C'est du distrayant. Je suis obligé de le faire car je ne peux pas me contenter de 400 balles par mois. J'aide un gars à rédiger sa thèse pour 500 euros, je l'ai fait. Il fallait quelqu'un qui sache écrire. Tout ça, je l'ai fait et appris de façon empirique... pour les ordinateurs, je veux dire.

Est-ce que cela vous fait des revenus réguliers ?

Non. Car y'a pas de support officiel. Ça me permet de vivre comme je veux. Faire ce que je veux... Je ne peux pas chiffrer ces revenus en plus, c'est très irrégulier. J'ai gagné 8 euros ce matin, ou alors je peux gagner 300 euros dans une journée. Et je commence à avoir un réseau de gens qui peuvent faire appel à moi. Mon référent le sait, mais il ne veut pas l'entendre. On est tous confrontés aux mêmes problèmes. Je ne veux pas retourner en prison. Je lui dis tout ça mais ce n'est pas un discours recevable pour eux. Ils ne veulent pas entendre ça. Donc avec cet argent, je fais ce que je veux. Ça me permet, sans enfreindre la loi, de vivre comme je veux.

Mais travailler au noir, ce n'est pas enfreindre la loi ?

Ce n'est pas moi qui le fais, ce travail, en amont, c'est le cyber... De tout façon, je nierais ! Ecoutez, je survis dans un système sans me retrouver devant un tribunal. Oui, c'est sûr, en cherchant dans les encoignures de la loi et de la moralité, c'est borderline. Selon mon système de valeurs, ça me va. J'ai mis fin à mes délits. Mais en même temps, j'en commets de tout petits.

Encadré 4. Le poids du passé

Ce monsieur a 57 ans. Il a été condamné à dix ans de prison pour agressions sexuelles et viols sur mineurs. La première fois que nous le rencontrons, il vit dans un studio d'un CHRS depuis presque deux ans. Il a trouvé du travail quasiment dès sa sortie de prison. Globalement satisfait de sa situation et bientôt prêt à quitter l'Arapej, il a pourtant des inquiétudes pour l'avenir à cause de la nature de ses infractions passées. Il les aborde à la fin de notre premier entretien...

Y'a des choses que je crains. Je figure sur le FIJAIS⁴² et une fois par an je dois déclarer mon lieu de résidence. Ça se fait au commissariat du lieu où on habite. J'appréhende un peu, je n'ai pas envie de les rencontrer. J'ai peur de ce qu'ils pourraient me dire. J'ai peur de leur regard. Et la ville où je suis, c'est une petite ville, où tout se sait. J'en ai parlé à l'Arapej, ils m'ont rassuré, ils m'ont dit que je pouvais le faire par lettre recommandée.

Six mois plus tard, second entretien, le monsieur a déménagé et vient de quitter l'Arapej, nous revenons sur cette question.

Et le FIJAIS, vous me disiez que cela vous inquiétait ?

Avant il fallait pointer une fois par an à Nantes. Ça a changé en 2010, c'est une fois par an au commissariat du lieu de résidence. J'ai envoyé un courrier au commissariat et j'ai refait la même démarche dans un autre commissariat quand j'ai déménagé. Mais j'ai reçu une convocation un mois plus tard. J'ai eu peur. J'ai téléphoné. On m'a dit : y'a un problème. Eux me disaient que je devais pointer deux fois par an. Je leur ai dit non, c'est une fois par an. J'ai averti ma CIP qui a alerté mon JAP et le JAP ne savait pas en fait. Mais le flic a vu que j'étais de bonne foi. Pour la prochaine fois, je devrais y aller moi-même avec des justificatifs.

Et votre projet d'aller vous installer en province ?

C'est fini. A cause du FIJAIS. J'avais déjà trouvé la ferme que je voulais acheter, près de... *Il nous montre les photos de la ferme en question.* Mais c'est tout petit là-bas. J'ai peur que ça se sache, surtout s'il faut se présenter soi-même à la gendarmerie. Je vais devoir pointer à vie, en fait pendant trente ans, donc à vie pour moi. On voulait faire des chambres d'hôtes avec un autre couple d'amis. On voulait avoir des bêtes. Je voulais suivre une formation pour exploiter la terre et avoir des bêtes. Mais ça ne pouvait pas marcher à cause de mon âge.

Alors vous devrez toujours vivre dans une ville ?

La conséquence, oui, c'est que je devrai toujours vivre dans une grande ville anonyme. Et puis y'a la peur du qu'en dira-t-on. J'ai peur des violences verbales, voire physiques. Ça boit là-bas. Et avec Internet, les dénonciations vont vite. Récemment j'ai toute mon affaire qui est ressortie sur un journal local et c'est passé sur Internet (...). On a une étiquette collée à vie. La JAP a écrit au procureur pour le lui signaler car ma réinsertion s'en trouve affaiblie. Des (*il donne son nom et son prénom*), y'en a des milliers mais y'avait ma photo en plus (...). Oui j'ai fait des conneries mais j'ai fait dix ans de prison aussi.

⁴² Le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS) a été créé en 2004 dans le but de faciliter la recherche des auteurs d'infractions sexuelles, en recensant leur identité et en leur imposant de justifier régulièrement de leur adresse. Certains services d'enquête, judiciaires ou administratifs, ont accès à ce fichier.

Encadré 5. Les enfants, moteur de la réinsertion

Ce monsieur a 43 ans. Il n'a jamais connu ses parents qui l'ont abandonné durant sa prime enfance – « sur le bord d'une autoroute », dit-il. Il a été placé dans des foyers jusqu'à l'âge de 16 ans et il est entré dans l'armée. Nous retranscrivons les extraits d'entretien relatifs à sa famille et à son fils...

J'ai connu ma compagne à mon retour de la Légion. On a eu deux enfants, l'un est mort à 45 jours de la mort subite du nourrisson. Et j'ai un fils de 9 ans (...). J'ai habité Paris-20^{ème} avec ma compagne pendant 18 ans, dont douze ans de vie commune. C'est la mère de mes deux enfants, oui. On a eu des problèmes d'alcool. Le petit a été placé en famille d'accueil. Et tant que je n'aurai pas de logement, il sera en famille d'accueil (...). Je suis allé en prison pour conflits conjugaux, c'était ma première incarcération. On sortait du restaurant avec ma compagne pour fêter notre douzième année de vie conjugale. Elle a piqué une crise, je lui ai fichu une claque... madame a porté plainte. C'est une dispute qui a mal tourné, on avait bu. J'aurais pu déposer plainte aussi. J'ai été condamné à six mois fermes et dix-huit mois de sursis. Je n'ai pas eu de problèmes en prison, la seule chose dure c'était de ne pas voir mon fils (...). Il me faut du travail et j'ai fait une demande de logement à la mairie. Je ne pense pas que ça va déboucher sur quelque chose. Je veux récupérer mon fils. Je l'ai au téléphone et je le vois tous les quinze jours au centre d'aide sociale. Mais je suis tout seul avec lui l'après-midi, tandis que sa mère elle est obligée de le voir avec quelqu'un. Ça se passe très bien avec lui (...).

Vous avez de la famille ?

De la famille, je n'en ai pas, pas de frère ou sœur ou alors je ne les connais pas. Je n'ai jamais eu de famille. Je n'ai que mon fils (...). Pour l'alcool, j'ai été suivi par *Vie libre*. Depuis ma sortie je vais à leurs réunions tous les quinze jours. J'ai tout arrêté quand je suis sorti de prison, j'ai juste bu une bière et depuis je ne bois plus rien. Je ne prends pas de médicaments. Mon médicament c'est mon fils. Je lui ai promis que je ne boirai plus (...). Je veux du travail dans deux mois et une maison dans six mois. J'ai dit ça quand je suis arrivé à l'Arapej. Bon, ça va peut-être prendre un peu plus de temps (*il rit*). Faut pas aller vite, m'a dit ma référente. Elle n'a pas tort, mais... je veux récupérer mon fils, ça va se faire facilement. Y'a eu un jugement en septembre dernier pour mon fils, une ordonnance de placement provisoire. Il n'a pas voulu voir sa mère pendant deux mois. Tous disent que c'est elle qui aurait dû être condamnée. Mon fils était présent quand ça s'est passé tout ça et il a tout vu.

Qu'aimeriez-vous pour l'avenir ?

Un travail, un logement et récupérer mon fils. On vivra à la campagne... Mon petit, il voudrait un pavillon mais on n'a pas les moyens. Le Nord (*dont il est originaire*), c'est fini, ça fait 18 ans que je ne vis plus là-bas (...). D'après mon fils, ma femme avait quelqu'un d'autre et elle a trouvé le moyen de me faire mettre dehors en portant plainte. Mon fils m'a parlé de sévices corporels sur lui aussi. C'est pour ça que ma femme le voit avec une autre personne, elle n'a pas le droit de le voir seule (...). J'ai un crédit à la consommation de 150 euros par mois. Pour acheter de l'électroménager. C'est madame qui s'en sert mais c'est moi qui paye. L'appart est à son nom... Maintenant, je fais une croix sur tout ce qu'il y a chez elle, sauf ma chaîne et mes disques. On se rachètera tout à neuf avec mon fils. Et lui, il a eu son VTT, je lui ai acheté. On va tout recommencer tous les deux.

Nous le revoyons lors d'un second entretien. Il a le sentiment d'avoir bien évolué en six mois. Il a commencé une formation et un stage qui devrait selon lui déboucher sur un CDI.

Et avec votre fils, comment ça va ?

Bien. Je le vois tous les samedis maintenant. Je le prends le matin et je le ramène le soir (...). On est passés devant le juge des enfants et maintenant j'ai le droit de le voir une fois par semaine et

tout seul. Avant, c'était une fois tous les quinze jours et en présence de quelqu'un. Par contre rien n'a changé pour sa maman, elle le voit toujours avec quelqu'un.

On parle de choses et d'autres, de son travail, de l'Arapej puis d'argent.

J'ai décidé d'augmenter le remboursement de mon crédit à la consommation. Maintenant je donne 200 euros par mois. C'est mon banquier qui me l'a proposé quand j'ai fait un contrat obsèques dernièrement.

Pourquoi avez-vous fait un contrat obsèques ?

Je l'ai fait pour que mon fils ne soit pas emmerdé quand je mourrai. Je donne 50 euros pendant dix ans. Y'a deux mois que j'ai pris ce contrat. Je veux pas que mon fils sorte de sa poche. Et le crédit à la consommation j'ai encore dix mois pour le rembourser (...). Finalement, on pourra peut-être l'avoir la petite maison avec mon fils. Ça va le faire. Oui, ça va être possible (*il rit*).

4. LE TRAVAIL DE L'ARAPEJ AUPRES DE SES PUBLICS

L'Arapej présente plusieurs visages aux publics qu'elle accueille : elle offre un hébergement, elle permet de sortir de détention dans le cadre d'un aménagement de peine, elle est un employeur quand elle propose du travail, etc. Les services rendus par l'association varient suivant les établissements ou les dispositifs et suivant les départements. Toutefois, au quotidien et au long cours, l'Arapej ce sont d'abord les travailleurs sociaux, plus particulièrement les référents. Chaque personne en effet, quel que soit son *statut* – un résident de CHRS, un allocataire du RSA ou un salarié d'un chantier d'insertion –, est suivi par un travailleur social référent qu'il rencontre régulièrement et qui l'accompagne tout au long de son parcours d'insertion⁴³.

41. La relation aux référents et l'accompagnement social

Les personnes que nous avons rencontrées parlent de leur référent sous un double aspect – que nous distinguons pour l'analyse mais qui dans les faits sont mêlés : d'abord sur le plan de la *relation* qui s'est nouée avec lui (ou elle) au fil des rendez-vous, des propos échangés et du type de lien qui s'est créé. Relevons que certains, comme les résidents de l'Arapej 91 et dans une moindre mesure ceux de l'Arapej 94, peuvent croiser leur référent tous les jours – c'est aussi le cas des salariés de l'Arapej 93 qui travaillent quotidiennement avec leur encadrant⁴⁴ sur les chantiers ; dès lors l'aspect relationnel occupe une place importante. Mais les référents sont aussi ceux qui élaborent – conjointement avec les personnes – les mesures et les objectifs du contrat d'insertion et veillent à ce que les premières soient remplies et les seconds réalisés dans les temps qui ont été fixés. C'est le volet *accompagnement social* qui peut primer sur la relation, en particulier lorsque les professionnels et les publics ne se rencontrent que dans le cadre des rendez-vous qui servent à faire le point sur les situations. Le lien des personnes à leur référent est donc à géométrie variable et s'étend d'une relation très personnalisée à une relation formelle et distante. Et il peut évoluer avec le temps.

411. Une relation individualisée

Franc, honnête, sympathique, accueillant, à l'écoute, calme ou souriant... sont quelques-uns des qualificatifs qui reviennent le plus souvent lorsque les publics parlent de leur référent. Il y a bien sûr des nuances et des exceptions mais globalement les travailleurs sociaux de l'Arapej sont d'abord perçus comme des personnes avant d'être des professionnels ou des *bureaucrates* – comme disent certains.

⁴³ Il arrive qu'une personne change de référent mais le principe d'une relation personnalisée à un travailleur social désigné demeure.

⁴⁴ Les encadrants techniques ne sont pas les référents des salariés mais compte tenu du temps qu'ils passent avec eux sur les chantiers et des liens qui se créent par le travail, ils sont souvent très proches d'eux.

Beaucoup évoquent le respect et la considération dont leur référent fait preuve à leur égard. Et souvent cela passe notamment par la façon dont ils leur parlent, quels que soient les propos tenus ou les termes de l'échange. Les travailleurs sociaux disent des choses mais d'une certaine façon... Ils proposent plutôt qu'ils n'imposent, suggèrent et n'affirment guère, emploient souvent le conditionnel et ne tutoient pas⁴⁵. Ils impulsent, suscitent, éveillent, parfois titillent ou poussent certains dans leurs retranchements mais en abordant la personne sans heurt ni offense.

Mon référent ne me dit pas ce que je dois faire, il me pose les bonnes questions. Par exemple, il me demande : vous avez arrêté de fumer ? Et comme il me le demande, je suis obligé d'y penser, donc ça me fait avancer quand même (homme, 32 ans).

Sans brutalité mais avec douceur – y compris, soulignent certains, lorsque des désaccords existent.

Il ne faut pas brutaliser des gens qui ont des choses dans leur tête. On ne doit pas leur faire mal quand ils viennent de prison (homme, 56 ans).

Ma référente, elle est très bien. Elle m'a toujours aidé à faire les choses sans me brusquer. Elle ne m'a pas dit : dépêchez-vous. Elle ne m'a pas bousculé (homme, 45 ans).

Le respect des travailleurs sociaux à l'égard de leurs publics est bien plus qu'une absence de jugement. C'est une reconnaissance, d'abord de leurs difficultés passées, d'autant plus importante que ces gens qui viennent de la rue ou de la prison ont connu bon nombre de déceptions, de rejets ou de blessures dans leur vie affective et relationnelle. Mais c'est aussi une reconnaissance des possibles qui s'ouvrent à eux. En ce sens, le respect n'est pas seulement une formule de politesse mais un engagement éthique où l'autre est d'abord accueilli comme une personne humaine.

Dès lors, une relation comprenant toujours deux termes, les liens qui se créent entre les publics de l'Arapej et leurs référents sont fonction de ce que les travailleurs sociaux y engagent sur le plan personnel et de la façon dont cette implication est perçue par les publics. Certaines relations sont clairement de l'ordre de l'intime.

J'ai un référent anxieux et même inquiet pour moi. Alors quand je suis en retard, il tremble, il me dit : merci d'être venu. Ou alors il me téléphone, un peu paniqué, parce que je ne dois pas oublier un papier (...). Il est très paternel, j'aime ce côté-là. Il est inquiet pour moi (...). Mais une fois j'étais dans son bureau, en avance. J'ai entendu, il engueulait un gars. Faut pas abuser non plus (homme, 35 ans).

Si j'avais une baguette magique, je m'endormirais le soir et je ne me réveillerais pas le matin. Mon référent m'a proposé des billets pour aller au théâtre ou au cinéma... Il m'a même proposé qu'on aille se balader ensemble. Il est aux petits soins pour moi (homme, 62 ans).

Ou d'autres ne le paraissent pas assez.

Tenez bon, on me dit. Ça mine d'entendre ça, ça plombe. Car on tient déjà. Nos référents disent ça aussi : tenez bon ! Puis après ils vous quittent. On a besoin d'entendre : je suis là, je ne vous laisserai pas tomber. Quand on entend : ça, je ne le ferai pas pour vous, c'est à vous de le faire... Ouf, mais moi j'ai besoin d'un appui. Le référent ne veut pas aller trop loin dans la relation avec la personne, pour que ça reste professionnel. Or quand il s'agit de parler de soi, on a envie de partager. Sinon t'as un mur en face de toi, t'as quelqu'un qui ne peut rien pour toi (homme, 35 ans).

⁴⁵ Sauf les encadrants techniques des chantiers d'insertion mais il s'agit là d'un autre type de relation.

Au fond, les publics de l'Arapej ont bien relevé que le travail des référents était double. Il repose d'un côté sur des techniques, des procédures ou des protocoles mais il implique aussi une part personnelle où le travailleur social donne de soi et s'engage dans une relation. Et les travailleurs sociaux peuvent varier dans leurs affects et dans leurs émotions, être proches de l'empathie, voire de la compassion (à certains moments ou avec certaines personnes) ou privilégier un rapport formel et frôler l'indifférence (à d'autres moments ou avec d'autres gens). A ce titre, ils sont à la fois des opérateurs qui accomplissent une fonction à destination de bénéficiaires mais ils sont aussi des intervenants incarnés et uniques face à des individus singuliers⁴⁶. Et bien souvent – comme cela a été maintes fois relevé dans le travail social – la transaction ne se fait que dans le cadre d'une relation et l'engagement du professionnel en tant que personne est le garant de l'engagement de l'utilisateur.

Les référents c'est des gens simples et sympas. Quelque part, je ne peux pas les décevoir. C'est leur boulot, mais ils y croient. Et ce serait les décevoir que de ne pas jouer le jeu. Ça ne se fait pas. On ne déçoit pas les gens. On ne perd pas la face (homme, 36 ans).

Si l'on devait en tirer un mécanisme général et un principe d'action, il s'énoncerait de la façon suivante : si l'aspect *transaction* du travail social – signer un contrat d'insertion, faire des démarches, remplir un dossier, énoncer des obligations... – ne nécessite pas toujours une *relation* de proximité avec l'utilisateur, il n'en reste pas moins qu'une relation de mauvaise qualité (aux yeux de l'utilisateur) peut contrecarrer les aspects pratiques et procéduraux du travail d'accompagnement social.

412. La relation avec les publics : une morale en actes

Selon les travailleurs sociaux que nous avons interviewés, l'accueil, l'écoute et le respect des publics ne sont pas seulement des valeurs affichées mais une *moralité agie* au travers de paroles et d'actes concrets. Dire bonjour, sourire, offrir un café, faire précéder le nom de la personne d'un *monsieur* ou *madame*, l'inviter à s'asseoir, parler du temps qu'il fait, l'excuser de son retard... sont autant de micro postures qui instaurent de la chaleur humaine au cœur des pratiques professionnelles.

On n'est pas à la Sécu ou à Pôle-emploi ici, les gens ne sont pas des numéros (travailleur social, Arapej 75).

Accueillir la personne sous l'utilisateur dépasse le strict rituel de civilité. C'est aussi un acte professionnel qui permet, lors d'interactions fugaces avec les publics, de rétablir leur estime de soi, lors même qu'ils s'engagent dans un dispositif rigide et cadré.

Accueillir quelqu'un, c'est le rassurer, c'est dé-stigmatiser. C'est mettre à l'aise la personne et dédramatiser le RSA qui est la honte ultime. C'est reconnaître la place et l'utilité sociale de la personne, c'est lui dire : vous avez travaillé, donc vous avez des droits... (travailleur social, Arapej 75).

Il n'est dès lors pas étonnant que les travailleurs sociaux mettent en avant la singularité et la diversité de leurs publics – alors que d'un point de vue sociologique, par exemple, ils présentent des profils semblables. Mais les professionnels de l'Arapej visent la personne sous le profil. Ce n'est pas

⁴⁶ D. Cefai, E. Gardella, *L'urgence sociale en action. Ethnologie du Samusocial de Paris*, La Découverte, 2011.

qu'ils psychologisent la relation, mais ils la personnalisent. Pour travailler, ils ont besoin de trouver l'être humain sous l'ex-détenu ou sous l'homme de la rue.

413. *L'accompagnement social*

L'accompagnement social recouvre plusieurs domaines et tâches : l'ouverture de droits, la récupération de documents, la création de dossiers, la fourniture d'adresses, l'envoi vers des organismes extérieurs, l'aide à la gestion d'un budget, des informations sur la situation judiciaire, des conseils en matière de logement, des orientations en matière de santé, etc., en bref, une sorte de « microchirurgie civile, juridique et administrative⁴⁷ » pour conduire les personnes sur le chemin de la réinsertion.

L'accompagnement social est perçu et vécu de façon diverse suivant les personnes et suivant leur situation. Certains – les plus fragiles, les plus démunis, les moins informés... – ont clairement besoin de ces appuis et de ces secours et l'aide apportée par l'Arapej est incontestable.

J'avais tout perdu, j'étais perdu. Question papiers, je ne savais pas comment faire. On a tout fait : le RSA, la carte vitale... Tout seul, je ne l'aurais jamais fait. Il vous manque toujours quelque chose. Il manque toujours un papier, la petite touche finale (homme, 28 ans).

Y'a plein de trucs qu'il m'a aidé à faire. Je ne l'aurais pas fait tout seul. Je ne prends pas au sérieux tout ça en fait. Quand je reçois cinq lettres d'huissier, je me dis que c'est trop et je laisse pourrir. Et là on a régularisé tous mes papiers : les amendes, des rappels, mon CV, mon dossier RSA, le changement pour la CAF (homme, 27 ans).

Ce que relèvent en particulier ces personnes porte certes sur le contenu des démarches effectuées mais aussi sur le rythme auquel ce long et fastueux travail de *raccomodage* est entrepris. Pour que l'accès à la vie normale n'apparaisse pas comme un mur infranchissable il importe de créer des *petites mobilités*, de fonctionner par étapes, d'aménager des pauses – et d'accepter même d'éventuelles dégringolades. Les travailleurs sociaux de l'Arapej semblent l'avoir parfaitement compris et c'est une sorte d'ascension lente qu'ils entreprennent avec leurs publics.

Au départ, j'étais un peu perdu, j'ai oublié des rendez-vous avec ma référente. J'avais des problèmes de mémoire et d'organisation. Elle m'appelait et me disait : ce n'est pas grave, on se voit demain. Ils sont patients (homme, 32 ans).

Ma référente je la vois toutes les semaines, sauf quand elle a un empêchement ou quand elle est en vacances. Ça me convient ce rythme. Ça me permet de savoir où j'en suis, ce qu'il me reste à faire. Je vois ce qui est le plus urgent, mes priorités... » (homme, 45 ans).

Dès lors, l'accompagnement social vaut autant par le résultat envisagé des démarches que par les effets d'une mise en mouvement qui (re)donne du sens et une cohérence à sa situation présente – du moins dans un premier temps.

On peut avoir l'impression d'être fliqués au début et en fait c'est un repère. Je me suis rendu compte que j'avais besoin d'eux. Quand je le vois mon référent, je lui dis où j'en suis, on fait un petit programme et trois petites choses pour la semaine, ça me rassure. Ça m'organise ma semaine. Ça, tout seul, je le ferais pas. Petit à petit, je prendrai ces habitudes et, plus tard, je pourrais faire mon

⁴⁷ D. Cefai, E. Gardella, op. cit.

programme tout seul. Je vis d'une semaine sur l'autre avec mon référent et ça me permet d'avancer. Car parfois on perd le fil et ses réponses sont importantes (...). Voyez le genre de papier avec lequel je sors de mes rendez-vous avec lui. Il me marque les choses : relancer le placement extérieur, faire un courrier de réponse à l'huissier, le permis de conduire, le rendez-vous avec un tel... Et aussi extinction des feux à minuit, pas plus d'un film par jour. Cette dernière phrase, c'est de l'humour, hein. Au début je m'embrouillais dans les rendez-vous. Mon référent marquait tout ça pour lui, sur une feuille. Je lui ai demandé s'il pouvait l'écrire pour moi. Et aujourd'hui il le fait à chaque rendez-vous (homme, 32 ans).

Pour d'autres personnes, l'accompagnement social est perçu comme une sorte de plate-forme de droits et de services qui a pour effet de desserrer le nœud des contraintes qui pèsent au quotidien : l'adresse d'une laverie permet de laver son linge et celle d'un vestiaire de s'habiller, une attestation ouvre les portes des centres sociaux ou des associations caritatives, un dispositif légal permet de diminuer sa facture d'électricité, etc.

C'est bien fait tout ça, ils m'ont mis au point mes histoires de carte vitale. Et le premier monsieur que j'ai vu m'a fait découvrir la carte de transports gratuits. Je ne savais pas que ça existait tout ça (...). C'est kiffant d'être parmi les honnêtes gens. Je ne connaissais pas ce monde-là (...). L'Arapej ne me nourrit pas mais ils mettent des trucs à disposition. Ils ont mis une chaîne de mobilisation pour moi (homme, 62 ans).

Et pour d'autres encore l'accompagnement social est minimal soit parce qu'ils se débrouillent tout seuls soit parce que leur situation était moins problématique lorsqu'ils sont arrivés à l'Arapej. Le service rendu par l'association est alors souvent utilitaire (déposer une demande de logement auprès d'une mairie, envoyer un dossier DALO en préfecture, fournir une adresse de domiciliation, etc.). C'est notamment le cas de certains allocataires du dispositif RSA de l'Arapej 75 qui se trouvent dans une situation particulière par rapport aux autres publics de l'association puisqu'ils n'ont pas *choisi* l'Arapej et n'ont guère de contacts avec leur référent en-dehors des rendez-vous que stipule la loi (tous les deux mois).

Avec mon référent on parle de ma situation, où j'en suis dans mes démarches mais y'a que moi qui peux chercher du travail, ils font avec leurs moyens limités (...). Ils sont très gentils mais ils ne peuvent pas grand-chose. Ce que j'attends d'eux ? Ben pas grand-chose. Par exemple pour payer ma chambre, je fais une demande à la mairie de Paris, pas à eux. Ici, j'utilise les ordinateurs quand je viens. C'est tout. De toute façon ils n'ont pas d'énormes moyens (homme, 53 ans).

Ben, il me sert à rien en fait. Si, il m'a aidé à remettre de l'ordre dans mes papiers. Et ça m'a permis de me maintenir dans le dispositif (homme, 35 ans).

La relation, quoique décrite comme cordiale, peut être assez formelle.

Ça se passe bien avec lui parce que je lui demande rien. Je n'ai pas besoin de lui pour quoi que ce soit. Pourquoi je viens ? Ben pour pouvoir conserver le RSA. C'est déjà beaucoup. Il me demande si ça va. Oui, ça va. Rien de particulier. On n'a rien à se dire en fait. C'est court, les rendez-vous, ça dure vingt minutes (...) (homme, 54 ans).

Pour ces publics, l'Arapej est à la fois un acteur lointain et une ressource imposée que l'on tente d'utiliser au mieux au gré de ses besoins. Avec plus ou moins de succès.

Les rendez-vous avec mon référent ? Ça ne m'apporte rien, ça sert à ne pas retirer mon RSA, remarque c'est déjà beaucoup. Mais sinon, ils sont inutiles. J'ai demandé un logement d'urgence, ils m'ont proposé un foyer mais je n'ai pas voulu, ce n'est pas ma place. J'ai demandé une aide juridique, ils m'ont orienté vers un conseiller mais je connais mieux la procédure que lui. Donc j'y vais juste dans l'esprit de ne pas faire sauter le RSA (homme, 31 ans).

414. Relation ou transaction : donnant-donnant et réciprocité

La qualité de la relation avec les référents et celle du travail d'accompagnement social ne sont pas à porter au seul crédit des professionnels. La plupart des personnes que nous avons rencontrées insistent sur leur propre engagement, qui fonde la réciprocité du lien, ainsi que sur leur bonne volonté et leur acceptation des règles.

Mon référent, je ne l'embête pas. Alors il me laisse faire. Je le vois une fois par mois, on fait un point et basta. Je suis très carré et réglo, pas d'embrouilles. Je n'ai pas de soucis avec eux (homme, 57 ans).

Je ne fais chier personne, c'est peut-être pour ça que j'ai réussi à avoir un logement. Je fais tout ce qu'on me dit. Je suis quelqu'un de facile... du moins quand ça m'arrange (homme, 41 ans).

Un donnant-donnant est revendiqué. Il a une valeur symbolique forte et remplit une fonction psychoaffective car il permet le ré-équilibre des positions entre l'aidant et l'aidé par nature asymétriques et le renversement du stigmate de l'assistance : *tu m'aides parce que je le veux bien*.

Je ne suis plus le même aujourd'hui, je suis plus calme, c'est l'âge. Avant, quand je décidais de faire une connerie, je la faisais. Aujourd'hui, c'est fini. Je fais un effort de mon côté. Il faut que les services sociaux en fassent aussi. Je pourrais encore voler, je saurais le faire, c'est comme le vélo, ça ne s'oublie pas. Mais je le fais pas (homme, 47 ans).

J'ai des objectifs à atteindre, le plus vite sera le mieux. Je ne veux embêter personne. En fait, je les aide à m'aider et à m'accompagner. Je m'efforce de faire les démarches même si j'ai du mal à me déplacer. Je ne veux pas me plaindre et pleurnicher tout le temps. Je comprends leur travail. J'essaie de ne pas peser. Je les aide (femme, 61 ans).

Il n'est dès lors pas surprenant que les *accrocs relationnels* évoqués par certains sont toujours au fond liés à un manque de respect supposé, perçu comme une dévalorisation de soi. Certaines interactions sont vécues comme des humiliations lorsque la possibilité d'une réciprocité dans l'échange est déniée⁴⁸.

Les rendez-vous avec ma référente, ça se passe bien. Bon, elle est assez expéditive. Puis elle est autoritaire. Une fois ou deux, elle a usé de son autorité, elle m'a pris de haut une fois ou deux. Elle ne m'écoutait pas, elle s'occupait de papiers. Elle ne prend pas le temps du psychologique, elle ne l'a pas toujours cette oreille. Elle a tendance à être efficace seulement (homme, 35 ans).

On s'est accrochés une fois à l'accueil avec ma référente. Elle m'a mal parlé comme si j'étais son fils, comme si j'étais un gosse (homme, 32 ans).

Le détournement des règles, les refus d'accompagnement ou les résistances à l'institution dont feraient preuve des publics de l'assistance sociale sont aussi des moyens de protection qui garantissent à leurs yeux leur part inaliénable de dignité humaine.

Je n'ai plus rien pour manger depuis trois jours mais je ne veux pas leur demander de tickets. Non, je ne leur ai pas dit que je n'avais plus rien. Ma référente ne m'a rien dit du tout non plus. Elle me demande comment je vais, si je fais mes démarches. Je lui ai dit que je n'avais pas d'argent pour faire une photo dont j'ai besoin pour qu'on fasse la carte de transports. Elle devait voir la directrice pour voir s'ils pouvaient me donner cinq euros. En fait si, je l'ai dit une fois. Mais je ne veux pas leur dire que je n'ai rien à manger. Elle est venue chez moi une fois, dans ma chambre, elle a vu le frigo vide,

⁴⁸ V. de Gaulejac, *Les sources de la honte*, Desclée de Brouwer, 1996.

elle a vu que je n'avais rien à manger. Donc elle a dû voir. Je ne veux pas demander. Je ne vais pas répéter trois fois la même chose. Ils auraient dû voir (homme, 36 ans).

Les travailleurs sociaux ont parfaitement conscience de la nécessité d'un donnant-donnant minimal dans la relation avec leurs publics. Ils s'interrogent souvent sur les moyens de le garantir et sur les ambivalences de leur cadre professionnel ou de leurs pratiques de ce point de vue (**encadré 6**).

On a le cul entre deux chaises. On pousse les gens à l'autonomie pour faire leurs démarches et en même temps on vient vérifier si le ménage est fait dans leur appartement. Donc en fait on les infantilise (travailleur social, Arapej 94).

On leur parle d'hygiène, on leur parle de leur budget, on leur dit qu'il faut se lever le matin. Parfois on les infantilise en leur parlant de tout ça. Alors qu'on parle à des adultes (travailleur social, Arapej 94).

On est sur la structure avec eux du matin 9 heures jusqu'au soir 21 heures et même parfois 22 heures. Avant je travaillais dans un ITEP, avec des ados. Et bien ici c'est le même rythme qu'avec les adolescents. On a un règlement aussi et des contraintes fortes, l'heure pour rentrer, etc. Peut-être qu'on a un fonctionnement trop infantilisant pour ces personnes qui sont des adultes (travailleur social, Arapej 91).

Mais au fond les publics se posent les mêmes questions. Le manque d'autonomie (à divers degrés) n'est parfois pas avouable car il requiert de prendre appui sur des *aidants* auxquels il faudra rendre des comptes et aux injonctions desquels il faudra consentir⁴⁹.

Ça me saoule d'avoir à rendre des comptes, j'en ai marre de devoir me justifier, et puis j'ai le sentiment d'être sans arrêt jugée. Ce qui me déplaît le plus ici ? Ce qui me déplaît le plus ce sont les questions, on nous pose sans cesse des questions, et aussi qu'on me dise quoi faire. Le plus difficile ? Les bilans, le règlement et encore les bilans et les questions. Voilà, c'est tout ce que j'ai à vous dire⁵⁰.

Mais ne rien livrer de soi comporte aussi des risques.

Mes premières impressions quand je suis arrivé ici ? Ben, pendant trois semaines on a fait des papiers. Mais je me suis retrouvé tout seul dans un appartement. Je n'ai parlé à personne pendant trois semaines, c'est un peu long. La personne qui était dans l'appart avant est sorti le jour de mon arrivée. Oui, je dirais que ça s'est bien passé, ils font ce qu'ils ont à faire, ils accueillent... Bon, mais on ne recherche pas une maman non plus, donc ça va (homme, 56 ans).

Le jour de mon arrivée, j'avais mon sac et ma valise. C'était horrible cette sortie. Je suis arrivé le jour même à Arapej. Mon référent m'a montré vite fait, l'appartement, la cuisine, ma chambre. Et il est parti. Ça s'est fait très vite. Trop vite. J'aurais aimé qu'il m'accompagne un peu plus longtemps. La première chose que j'ai fait ce jour-là, c'est aller au centre commercial pour m'acheter un portable et une télé à écran plat. Le portable, c'était pour pouvoir appeler ma mère. La télé, pour être moins seul (homme, 61 ans).

Une triple leçon (très schématique) peut être tirée de cet examen des liens entre les publics et leurs référents. La première, apparemment paradoxale, est que plus le chemin vers la réinsertion est incertain et long, plus la relation prime sur l'accompagnement. Non parce que les publics seraient des personnes particulièrement fragiles (ce qui en soi ne veut rien dire) mais parce que faute de puissance sociale le seul réel espace où elles peuvent exercer une autonomie relative est celui du lien à l'autre, en particulier du lien à l'aidant. Inversement, plus les personnes progressent sur la voie de l'insertion

⁴⁹ D. Cefai, E. Gardella, op. cit.

⁵⁰ Extrait d'entretien d'une résidente du *Phare* (Arapej 91), Rapport d'activité 2010, p. 39.

(chacune à son rythme et en fonction de ses objectifs), plus elles gagnent en indépendance et moins la relation à l'aidant a d'importance. La seconde leçon découle de la première : plus la personne est loin de l'insertion et plus l'assistance et la dépendance durent, plus ses exigences narcissiques sont fortes et plus elle revendique de reconnaissance et de respect – sauf à verser dans des formes quasi pathologiques d'effondrement. Toutefois – c'est la troisième leçon –, les qualités des personnes (c'est-à-dire ce qu'elles donnent à voir lors d'un rendez-vous avec leur référent... ou lors d'un entretien avec un sociologue) sont des résultats d'interactions et de situations. Leurs capacités à dire, par exemple, dépendent bien évidemment des capacités à entendre des professionnels. Dès lors tout procédé d'étiquetage ou de naturalisation (juger le comportement d'untel *délinquant*, estimer qu'il a *des difficultés avec l'autorité...*) n'a pas de sens. Car cette même personne, dès lors qu'elle change de situation ou de partenaire d'interaction peut montrer d'autres qualités et capacités⁵¹.

42. Ce que l'Arapej permet à ses publics

Compte tenu de ce que nous savons maintenant de la trajectoire des personnes interviewées, de leur situation et de certains aspects de leur vie ordinaire depuis leur entrée à l'Arapej, du lien qu'elles entretiennent et du travail entrepris avec leur référent (plus largement avec l'équipe des professionnels), tentons de déterminer les bénéfices ressentis par les publics accueillis lors de leur parcours au sein de l'association. C'est sur cet aspect que nous avons clos les *premiers entretiens*, en demandant aux personnes interviewées ce qu'elles pensaient au final de l'Arapej.

421. Un toit : protection et indépendance

Pour ceux à qui elle offre un hébergement (les neuf dixièmes de notre panel) l'Arapej est d'abord un endroit où se poser et un lieu pour souffler.

Je suis sorti de prison avec 400 euros et je suis allé à l'hôtel. Je savais un peu où il fallait passer. J'ai vu différentes associations mais je ne voulais pas seulement un ticket et une nuit. Je ne voulais pas de ça. Je voulais qu'ils ressentent mon besoin, un lieu. Je voulais pouvoir me mettre dans mon coin (...). Arapej, ça m'a stabilisé. Quand tu te réveilles chez eux, t'es dans ton lit, tranquille (homme, 35 ans).

Ceux qui viennent de la rue en particulier apprécient la qualité de l'hébergement, incomparable par rapport aux foyers d'urgence ou aux hôtels *minables*.

C'est le jour et la nuit. Je suis rentré dans du neuf, ça sentait encore la peinture. Dans le foyer où j'étais, l'environnement était terrible, je mettais le cadenas à mes volets, je ne savais pas si j'allais être dévalisé. Je n'en pouvais plus, surtout à cause de l'extérieur. Là, c'est une autre vie (homme, 49 ans).

Mais ils apprécient surtout la possibilité de s'installer et de pouvoir mettre fin à l'errance : leur chambre est une *niche*. Rappelons que la précarité est (aussi) un rapport au temps. Pour maîtriser l'avenir, il faut pouvoir stabiliser son présent de telle sorte que le présent ne soit plus obsédant. Un hébergement stable sur une moyenne durée permet de mettre fin au cycle infernal d'une vie au jour le

⁵¹ Les professionnels de l'Arapej ne l'ignorent pas. C'est pourquoi, dans certains cas, les publics changent de référent... et les référents changent de publics.

jour recommencée. Ceux qui sortent de détention, en particulier quand ils ont écopé de longues peines, perçoivent leur hébergement comme un sas qui facilite la transition de la vie carcérale vers la vie normale. Enfin, ceux qui sont arrivés en mauvaise santé tant physique que psychique entrent dans une sorte de période de *convalescence*.

Les deux premières semaines, je n'ai quasiment pas bougé. Je sortais pour faire mes courses avec mes tickets service. J'étais fatigué et squelettique (homme, 40 ans).

Quand je suis arrivé ici, j'étais fatigué, éreinté. Pour l'instant, je ne dirais pas que j'ai avancé, mais je me suis relevé, c'est sûr (homme, 45 ans).

Avoir un toit ne procure pas seulement une satisfaction d'ordre matériel. Cela contribue au travail de reconstruction personnelle et a un effet sur le plan psychologique et symbolique. Un lieu à soi est aussi un lieu d'être qui permet de *se sentir de nouveau un homme* ou de *redresser la tête*. Pour certains, être logé a enfin un effet sur le plan relationnel et procure une première forme d'indépendance par rapport aux proches (la famille) qui ne sont plus l'unique voie d'émancipation et d'insertion.

422. Des ressources et des secours

A ceux qui n'ont aucun revenu (ou au montant très faible), l'Arapej procure de quoi satisfaire ses besoins matériels élémentaires. Selon des règles plus ou moins fixées et variables suivant les départements, l'association fournit des tickets service utilisables dans des magasins et des aides monétaires (prêts remboursables ou dons). Parfois, elle fournit aussi des *kits* d'entretien ou de toilette, dispose d'une réserve de produits de première nécessité ou de vêtements et met à disposition une machine à laver. Elle peut également orienter les personnes les plus appauvries vers des services sociaux, des organismes publics ou des associations caritatives qui dispensent à leur tour diverses aides : vestiaires, restaurants, douches, dons d'argent, spectacles ou activités culturelles, etc. Au siège de l'association dans chaque département, les publics disposent aussi d'une photocopieuse et d'un accès au téléphone et à un poste informatique (Internet).

L'absence totale de ressources n'est pas un épiphénomène – cela concernait une dizaine de personnes de notre panel lors des *premiers entretiens*. Et si l'un des premiers soucis des travailleurs sociaux est de veiller à ce que les publics accueillis puissent toucher les revenus auxquels ils peuvent prétendre (des Assedic, le minimum vieillesse, le RSA, l'AAH...), certains vivent et demeurent dans un dénuement quasi complet durant leur séjour au sein de l'association⁵². L'Arapej leur offre dès lors une barrière de protection vitale.

⁵² 25% des personnes hébergées par l'Arapej 94 en 2010 étaient sans ressources au moment de leur entrée et encore 16% au moment de leur sortie. A l'Arapej 91, quasiment une personne sur deux (47%) est entrée au CHRS sans ressources et un tiers était encore dans cette situation au moment de quitter le dispositif.

423. Une prise en charge globale

L'Arapej apparaît aux yeux de ses publics comme une structure généraliste qui répond à une gamme diversifiée de besoins et prend en compte diverses facettes de la personne humaine.

Ici, ils prennent tout en compte, ce qui n'est pas le cas ailleurs. J'ai fait d'autres associations, ils n'étaient pas adaptés à mes problèmes. Ici, on prend tout (homme, 42 ans).

A ma sortie de prison, j'ai trouvé différentes adresses. Arapej semblait convenir. Ils avaient tout ce qu'il me fallait : le social, l'administratif, l'éducatif et le psy (homme, 42 ans).

En fournissant à la fois une aide matérielle (du toit à la machine à laver), une aide économique (des dons d'argent à l'ouverture de droits allocataires), une aide sur le plan professionnel pour trouver un emploi ou une formation, un soutien sur le plan relationnel⁵³ et une reconnaissance sur le plan symbolique, l'Arapej permet aux personnes d'exister entièrement. Dès lors elles peuvent se recentrer et retrouver une forme d'intégrité.

424. Une souplesse de fonctionnement

Le respect des publics, la considération pour leur personne et l'absence de jugement tant moral que légal – relevés par quasiment tous les membres de notre panel – se décline dans le parcours au sein de l'association par une certaine souplesse de fonctionnement. Dans les faits, cela se pratique au travers de multiples situations et interactions et cela nécessite des ajustements – il peut aussi y avoir des malentendus et des oppositions. Mais les publics ont maintes fois relevé que, derrière les obligations, les procédures ou les protocoles auxquels sont contraints les travailleurs sociaux de l'Arapej, ils tentent de s'adapter au mieux au rythme des gens.

Je n'avais pas de toit quand je suis sorti de détention. J'ai fait appel à l'Arapej via le SPIP. Je suis venu les voir une première fois y'a environ un an. Ils étaient très gentils. Ils ont fait un dossier et je devais avoir une réponse vite. En effet, une semaine après ils m'ont dit que j'étais accepté. Mais j'ai eu la trouille. Je n'étais pas très bien dans ma tête. Quand j'ai lu le règlement intérieur, ça m'a paru strict : pas le droit d'avoir des animaux, pas le droit de boire, pas le droit de recevoir des amis... Je me suis demandé ce que j'allais faire dans un appartement tout seul. Et si je rencontrais des amis et que je ne puisse pas les inviter ? J'ai envoyé un courrier pour dire que je ne venais pas. Et puis après j'ai réfléchi, j'ai discuté avec mon CIP. Je me suis dit que au moins j'aurais un toit. Donc j'ai fait une deuxième demande. Je croyais qu'ils ne me reprendraient pas, qu'ils ne me donneraient pas une seconde chance. J'ai eu de nouveau un entretien. Et ils ont accepté (homme, 62 ans).

J'ai d'abord travaillé dans une association qui fait du recyclage d'ordinateurs pour les pays étrangers. Je me suis fait licencier pour faute grave (...). Ils ont viré des gens que je trouvais bien et je l'ai mal pris. Je me suis pris le bec avec le directeur et il m'a licencié. Ça date d'il y a un mois et je viens de m'inscrire au chômage. Je vais rechercher quelque chose dans la restauration. Mon référent va me trouver quelque chose, on va voir des annonces ensemble. J'attends que ça se débloque au niveau de mes Assedic, ça va que l'Arapej m'aide (...). Ils sont très arrangeants, très souples à l'Arapej. Je viens d'être licencié, ils ne me demandent pas de payer tout de suite mon loyer (homme, 49 ans).

Il apparaît par ailleurs que les positions autoritaires sont rares et les rapports de force quasi inexistantes (**encadré 7**). Le dialogue et la coopération priment en première intention, y compris sur des

⁵³ Dans les départements du 91, du 92 et du 93, les publics peuvent aussi bénéficier de la présence d'un psychologue qui les reçoit à leur demande et peut entamer avec eux un travail clinique.

points de litiges. En ce sens, l'accompagnement est généralement perçu comme une collaboration, voire un compagnonnage : *on est réellement aidés et pas juste soutenus ; ça a été un vrai soulagement, ça m'a sauvé ; si on a une tuile ils sont là, c'est important car je ne vois pas vers qui d'autre je pourrais me tourner, c'est un peu comme une famille ; moi et l'Arapej, c'est du positif, on ne fait qu'un, c'est comme ma famille... même le mot de famille est faible ; c'est une histoire d'amour, l'Arapej et moi...*

425. Des temps longs et pensés

Depuis la loi DALO de 2007, l'allongement de la durée des prises en charge dans les CHRS est une contrainte légale. Mais il correspond aussi à un besoin réel dans la mesure où l'insertion économique et sociale est plus difficile pour un nombre croissant de publics aidés. La plupart des personnes que nous avons rencontrées – en particulier les *résidents* – soulignent l'importance d'être accueillies à l'Arapej pour de *longues durées*. Ce point mérite d'être relevé si on le rapporte aux durées effectives de séjours dans les différents services. Nous avons calculé que la durée moyenne de séjour des résidents du CHRS de l'Arapej 92 sortis en 2010 est de 376 jours, soit un peu plus d'un an. Celle des résidents du CHRS de l'Arapej 94 est de 103 jours, soit un peu plus de trois mois. Et si la durée moyenne des personnes ayant résidé au CHRS Le Phare de l'Arapej 91 n'est pas précisée, l'on sait que 40% des personnes sont restées moins de deux mois. Il est donc très intéressant de constater que les résidents interviewés ont l'impression d'être entrés à l'Arapej pour un long temps et que le sentiment de pouvoir s'installer durablement leur procure un bénéfice indéniable même si, dans les faits, l'on peut considérer qu'ils quittent le dispositif assez rapidement.

En toute rigueur il faudrait nuancer cette impression générale en la rapportant d'abord au parcours des personnes accueillies avant leur arrivée dans la structure et aux types de rapport au temps qu'elles ont développés ; ainsi une personne qui vient de passer cinq ans en détention dans la même prison n'a pas le même rapport au temps – ni les mêmes exigences de rythme – qu'une personne qui a connu l'errance quotidienne durant des années. Et il faudrait également la rapporter à l'ancienneté de la personne à l'Arapej ; ainsi des personnes qui viennent d'arriver peuvent avoir le sentiment d'être accueillies à *durée indéterminée* tandis que des plus anciens envisagent davantage le terme de leur présence dans le dispositif ou dans l'établissement.

Le *temps long* que procure l'Arapej selon ses publics n'est en outre pas perçu comme un temps mécanique où la durée s'écoulerait (et s'épuiserait) suivant un échéancier, des dates et des butées. Il est davantage considéré comme une ressource que les publics peuvent utiliser en relation avec leur projet et non comme un impératif catégorique.

J'ai un travail, maintenant il me faut un logement et je pense que ça devrait aller assez vite. Arapej me gardera le temps qu'il faudra pour que je trouve un logement (homme, 23 ans).

Ils m'ont laissé faire les démarches. Ils m'ont donné le calendrier pour faire ça et j'ai pu accomplir ce que je n'avais jamais fait avant, dans d'autres associations (homme, 45 ans).

Je ne peux pas trouver de logement avec un CDD. A Arapej, ils ne me mettront pas dehors tant que je n'aurais pas un CDI. Je trouve ça formidable (homme, 57 ans).

Ce que je veux, c'est une vie normale, une femme, un boulot qui me plaît et le logement, ça va avec. En ce moment, je n'ai pas une vie normale. J'ai perdu beaucoup de temps par le passé. Je fais tout pour y parvenir. Avec l'Arapej, ils nous laissent le temps (...). Quand je suis arrivé, j'ai eu peur qu'on ne me laisse pas le temps de me relever. Je peux rester plusieurs années ici. Ça fait déjà un an. Parfois je suis inquiet, j'ai peur de ne pas avoir le temps de tout faire. Ici, on peut se poser pour régler les problèmes (homme, 42 ans).

426. Une sortie négociée(?) du dispositif

La possibilité de s'installer durablement pour pouvoir mener à bien son projet – quel qu'il soit – est fondamental pour les publics. C'est pourquoi ils entendent toujours l'association sous un double aspect : un lieu où l'on arrive et un lieu dans lequel l'on peut progresser. Toutefois ils ont aussi conscience que l'Arapej n'est qu'une étape et qu'ils devront, à un *certain moment*, quitter l'association – exception faite des allocataires du RSA de l'Arapej 75.

Tant qu'ils veulent de moi, je reste. C'est un relais après prison ici, c'est une assistance pour le retour à l'emploi. Mais ce n'est pas une maison de retraite, on ne peut pas rester trop longtemps (homme, 47 ans).

Ici, c'est mieux que le 115. Mais ici, c'est pour après. On a un endroit pour dormir mais il ne faut pas s'habituer (homme, 56 ans).

Néanmoins la sortie du dispositif (ou son éventualité à plus ou moins long terme) peut être source de profondes inquiétudes dès lors qu'elle n'est pas intégrée dans le projet de réinsertion et/ou dans la démarche de reconstruction. De même que nul n'arrive à l'Arapej par hasard, nul non plus, selon les publics, ne devrait quitter l'association de façon aléatoire. En particulier – et dans l'idéal – la sortie devrait pouvoir être décidée par eux-mêmes. C'est pourquoi ils vivent comme un abus d'autorité et comme une humiliation les éventuelles formes de pressions qu'ils peuvent ressentir à ce sujet.

Je ne supporte pas quand mon référent m'accueille avec une phrase du genre : « tiens, vous êtes encore là ? » (homme, 35 ans).

A leurs yeux, les injonctions mal placées à quitter le dispositif alors qu'ils ne se sentent pas prêts sonnent comme des menaces.

J'ai cherché du travail, j'ai envoyé des CV et des lettres de motivation. Mon référent m'a trouvé une entreprise d'insertion. J'aime bien ce que j'y fais mais c'est aussi pour prouver à mon référent que j'ai envie de travailler. Je n'ai pas envie de me faire virer et d'être à la rue. J'en ai vu qui étaient mis à la rue du jour au lendemain. Ils ne rigolent pas, si vous faites des conneries... Si vous n'allez pas aux rendez-vous, ils peuvent finir par vous virer (homme, 40 ans).

Ils sont bien ici mais ils ne sont pas francs. Par exemple, ils ont mis quelqu'un à la porte, c'est dégueulasse. Ils ont refusé sa prolongation. On ne peut pas mettre les gens dehors comme ça. On est là pour s'en sortir et ils nous mettent dehors. Ce monsieur a pu vivre chez quelqu'un qu'il connaissait heureusement. C'était pourtant un monsieur gentil. C'est pour ça que j'ai peur. Si on me dit ça... que je dois partir. J'ai signé un contrat mais on ne m'a pas dit combien de temps j'allais rester. On ne doit pas nous mettre dehors. Oui, j'ai peur (femme, 49 ans).

Au fond, il apparaît ici que si l'accueil des personnes qui entrent à l'Arapej est un élément déterminant, les modalités de leur départ sont également essentielles. Elles doivent être motivées et négociées avec les personnes concernées.

427. Un obstacle à la récidive

Savoir si au final l'Arapej permet aux publics qu'elle accueille de se réinsérer n'est pas dans le champ de notre étude et cette question appelle par ailleurs des réponses variées – nous le verrons dans le chapitre 5. Ce qui apparaît en revanche est que l'association permet sans doute à la plupart des publics qu'elle accueille de marquer un temps d'arrêt et un point de non retour vers la marginalisation. Car son premier effet est de rompre le cycle infernal de tentatives avortées pour remettre un pied dans *la vie normale*. De même que la marginalisation est un long processus multi-causal, la réinsertion est une visée qui nécessite un espace et un temps dédiés. Les savoirs vécus des publics de l'Arapej montrent que le processus d'insertion exige des appuis qui procurent une stabilité minimale tant sur le plan de l'existence sociale que sur celui de la sphère intime. Ce qu'énoncent en substance les personnes que nous avons interviewées est que le travail de réinsertion sociale et de reconstruction personnelle ne peut être entrepris seul, d'une part, et sur de courtes durées, d'autre part. A ce titre, une association comme l'Arapej, pour ses publics, est d'abord un lieu qui protège de la répétition et de la rechute. Ce qu'elle permet d'être, les publics peinent parfois à le formuler ; mais ils savent en revanche parfaitement énoncer ce qu'elle permet de ne plus être : un marginal, un SDF, un délinquant.

Avec ma référente, ça se passe bien, elle est bien, c'est moi qui... Je ne dois pas rester inoccupé. Mais je n'ai pas d'argent en ce moment et je pourrais vite fait repartir dans le business. C'est tangeant, je le sens. Je sens que je pourrais le faire. Pendant un temps j'ai tout fait pour éviter mon quartier. Arapej a sauvé les meubles quand même. J'étais dangereux pour la société, je le suis moins maintenant. Si je n'avais pas Arapej, je serais en Espagne ou en prison. Pourquoi l'Espagne ? Parce qu'en ce moment la drogue vient d'Espagne (homme, 29 ans).

Dès lors, certains la présentent sans détour comme un outil de lutte contre la récidive⁵⁴.

Sans Arapej, y'a longtemps que j'aurais refait tout un tas de magouilles (...). Ils permettent de s'en sortir, c'est un tremplin. Ça nous évite de retourner dans notre milieu originel. C'est un outil qui devrait se généraliser à la France entière. C'est un frein à la déviance (homme, 60 ans).

Ils ont été présents. Il faudrait plus d'associations de ce genre, y'aurait moins de récidivistes. S'il y avait plus de structures de ce type... Y'a trop de gens qui sont à la rue, qui sortent comme ça (...). Ça devrait être obligatoire une structure comme ça pour tous ceux qui sortent de prison. Tout le monde devrait passer par ce sas-là, ce temps-là (homme, 34 ans).

⁵⁴ La *barrière de protection* mise en place par l'Arapej n'est bien sûr pas infaillible. Il y a des rechutes et des récidives et des personnes sortent du dispositif ou se voient signifier une rupture de contrat avant de retourner en prison. Il serait bien sûr intéressant d'analyser ces situations ou ces cas : la réincarcération est-elle le résultat de nouvelles pratiques délinquantes ? la mise à exécution d'une peine antérieure ? l'issue du jugement d'une affaire ancienne ? Quoi qu'il en soit, l'Arapej n'est pas un distributeur de services et les publics des récepteurs passifs. L'accompagnement social ne se fait pas seulement pour les personnes mais *avec* elles également.

Encadré 6. Liens avec les publics et accompagnement social : choix, dilemmes, limites

Trouver la bonne distance, s'engager personnellement mais rester professionnel, aider sans assister, pousser à l'autonomie mais veiller au respect du règlement, etc. sont autant d'épreuves que les travailleurs sociaux vivent au quotidien avec leurs publics. Les extraits des propos tenus lors de cette réunion d'équipe montrent qu'il n'y a guère de principes pour les aider, seulement des règles posturales. A cette réunion assistent le directeur du département, la chef de service, le psychologue et trois travailleurs sociaux. Après les informations générales, les référents évoquent les situations qui leur posent problème et sur lesquelles ils ont besoin d'échanger avec leurs collègues.

Un référent présente une première situation : ce monsieur est régulièrement alcoolisé, il ne se lève plus pour aller à sa formation, il va finir par perdre ses ressources. L'autre fois, je l'ai vu au café. Lui-même a téléphoné aux pompiers cette nuit car il ne s'est pas senti bien. Il est déjà allé à l'hôpital il y a quinze jours, il ne va pas travailler un jour sur deux. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que ce monsieur est d'une grande fragilité. Le psychologue dit qu'il se met peut-être un peu en scène mais son référent fait observer qu'il a une AAH de 80% pour déficience mentale.

psychologue : il est tout petit ce monsieur, à peine 21 ans mais il en fait à peine 14.

chef de service : au départ c'était un hébergement provisoire pour ce monsieur, en attendant une post-cure. Il a demandé un placement extérieur et il aura un autre hébergement.

directeur : oui mais en attendant il est là.

chef de service : peut-être on pourrait arrêter de lui donner des tickets pour lui fournir une aide alimentaire directe ? C'est un jeune homme sous tutelle car le studio où il était avant a pris feu.

S'ensuit une discussion autour des tickets service. Que doit-on faire sachant que certains peuvent échanger leurs tickets contre du tabac et de l'alcool au bar ?

Référent : sa chambre est dans un sale état, il y a du linge partout dans la salle de bains.

Un autre référent évoque une seconde situation : cette dame est handicapée, elle vient d'être opérée, elle ne peut pas marcher ni monter les escaliers. Elle est à l'hôtel en ce moment. Alors la question c'est est-ce qu'on doit la réintégrer ici ? Là-bas, elle a une nièce qui l'aide mais, en théorie, cette nièce ne peut pas entrer dans sa chambre puisqu'il n'y a pas droit aux visites. Mais si elle vient ici, il faudra lui faire ses courses.

travailleur social : c'est notre mission, ça ? On ne va quand même pas porter ses courses ?

travailleur social : ben, si elle est provisoirement handicapée...

le premier : mais jusqu'où va l'accompagnement ?

référent : elle a retrouvé des relations sociales là-bas, dans son studio, avec sa nièce et des gens de l'église qui l'aident, alors faut-il la ramener ici ?

travailleur social : mais est-ce qu'elle est vraiment handicapée ? Quand elle veut être mobile, elle peut l'être. Peut-être elle a trop pris l'habitude de nous appeler quand elle veut qu'on la conduise quelque part. Il faut faire attention à ce que certaines choses ne soient pas un dû pour elle.

Une longue discussion animée s'ensuit.

directeur : c'est vous qui êtes au four et au moulin, c'est à vous de voir et de prendre une décision.

Une référente évoque une troisième situation : ce monsieur a réussi à décrocher une formation et il gagne 1 776 euros par mois. C'est plus que ce je gagne, moi (*tout le monde rit*). C'est une belle sortie. Il doit sortir, avec ce salaire. Mais il est de nouveau alcoolisé et souvent malade. Durant ses cours, il dort et son formateur commence à râler. Depuis son entrée en formation, les trois quarts du temps il est à l'infirmerie ou il dort en cours. Du coup, ils ne vont peut-être pas le garder. Faut qu'on se voit avec eux.

chef de service : ça fait deux ans qu'il est là. Il va mieux depuis qu'il a cette formation mais que fait-il ? Peut-être s'il allait en internat là-bas, ce serait mieux. Parce que si sa formation s'arrête, son hébergement s'arrête aussi. En tout cas il n'a plus sa place ici avec ce salaire-là.

directeur : oui mais où va-t-il aller ?

référent : il a plein de dettes, un dossier de surendettement et une demande de mise sous curatelle. Je vais faire une visite de chambre, je pense que je vais voir de l'alcool dans sa chambre. Ce sera son 3^{ème} avertissement à ce propos. Et qu'est-ce qu'on fait si on trouve de l'alcool ? On ferme les yeux car il a cette formation ? En même temps, avec son argent, il peut se payer un hôtel au mois.

directeur : faites la visite de chambre et on verra après ce qui se passe. On verra comment concilier le règlement et sa situation. La demande de curatelle urge car avec la somme qu'il va gagner il va se mettre en danger. Il faut vite que son dossier aboutisse.

Un référent évoque une autre situation : on a eu un entretien de recadrage avec ce monsieur de 23 ans, qui eu trois référents en cinq mois. Les trois projets décidés, il n'y est pas allé. Au départ il voulait une formation, puis non. Ensuite il a voulu entrer à l'armée, on l'a soutenu, il devait partir pour une sélection de 15 jours mais, le jour du départ, il a perdu son passeport. Finalement il a dit qu'il ne voulait plus aller à la Légion. Alors on a embrayé sur une nouvelle mission locale pour une nouvelle formation. Il a eu des rendez-vous mais il n'y est pas allé. Il a des problèmes de comportement. Il recherche le « non ».

S'ensuit une discussion avec le psychologue qui remarque, en écoutant plusieurs interactions décrites, que ce monsieur vient toujours demander quelque chose à un moment où on ne peut pas lui dire oui.

psychologue : par exemple il vient demander d'utiliser l'ordinateur alors que la salle est fermée. C'est un syndrome abandonnique qu'il répète.

référent : auprès de chacune de nous, il cherche à ce qu'on lui dise non.

travailleur social : un soir il m'a demandé s'il pouvait m'embrasser. Je lui ai dit que nous ne serions jamais amis. Il n'était pas bien hier soir, il s'est quasiment endormi devant l'ordinateur.

chef de service : il avait mangé ? (...). On a eu un entretien de recadrage avec lui, ça va un peu mieux maintenant. Il a été étonné qu'on le reprenne sur son manque de respect envers les salariés. Il était très étonné car selon lui il était respectueux. Il n'avait pas compris que ce n'était pas seulement un hébergement ici. Mais qu'il y avait aussi de l'accompagnement social. Pourquoi il n'avait pas compris ça ? On lui a laissé un temps et on lui a proposé d'écrire un peu ce qu'il pense.

psychologue : on a l'impression que toute interaction avec lui est vécue sous forme d'abandon.

chef de service : bon alors qu'est-ce qu'on a comme pistes avec lui ?

psychologue : je peux lui proposer de le revoir.

référent : en plus on va arriver aux six mois de séjour et on va faire une demande de prolongation. Mais sur quoi on va appuyer notre demande ? On n'a aucune étincelle pour lui.

psychologue : il fait sans doute du masochisme dépressif ce monsieur

référent : peut-être... mais pour notre travail social, qu'est-ce qu'on propose ?

Encadré 7. Des rapports de force... ou l'histoire du clic-clac

Malgré les qualités humaines reconnues aux professionnels et la qualité du lien entre ceux-ci et les publics de l'Arapej, il peut arriver que des relations soient plus tendues et même conflictuelles. L'histoire ci-dessous montre comment, à partir d'un événement apparemment anodin, la rivalité peut naître et un rapport de force s'enclencher...

Le premier jour de notre arrivée dans ce CHRS, un travailleur social nous fait visiter des appartements. Nous entrons dans un quatre pièces où logent trois résidents. La petite entrée donne sur une grande pièce de vie accolée à la cuisine. Contre un mur, notre guide voit un canapé de type clic-clac démonté. Il dit que c'est interdit, décide d'aller réveiller le propriétaire du canapé qui dort dans sa chambre et lui enjoint d'un ton ferme de se débarrasser rapidement de cet objet. Au cours d'une discussion qui s'ensuit hors de l'appartement, nous constatons qu'il semble (y) avoir des problèmes avec ce résident : « ça fait un an ou deux ans peut-être qu'il est là. Hé bien, voyez, il est toujours en train de dormir le matin ! Pourquoi ? Ce n'est pas normal. On a essayé de le faire venir ici tous les jours à 9 heures, on avait fait un avenant à son contrat pour ça mais non, ça n'a pas marché », explique notre guide. Un peu plus tard, de retour dans les bureaux de l'association, nous croisons le résident concerné, en grande et vive discussion avec un autre travailleur social... à propos du clic-clac. Le résident est en colère et dit qu'il refuse d'enlever ce canapé de l'appartement. Le professionnel auquel il s'adresse reste calme et essaye de lui expliquer que c'est le règlement, mais celui qui nous accompagne hausse le ton. Il devient autoritaire et dit au résident qu'il ne veut plus voir ce canapé dès maintenant. A son tour le résident hausse le ton et répond que l'Arapej est *sensé les aider à trouver des solutions et pas les embêter avec ce genre de choses*. Les deux hommes se font face, ils crient presque, chacun reste sur ses positions, l'altercation verbale dure quelques minutes et se clôt par un ultimatum posé par le travailleur social : « vous ne voulez rien savoir, vous verrez alors la direction et vous prendrez vos responsabilités ».

Le lendemain, nous nous apercevons que ce résident fait partie de la liste des personnes que nous devons interviewer. Nous allons chez lui dans l'après-midi... le clic-clac a été monté et installé dans le salon. Dès le démarrage de la discussion, le monsieur parle du professionnel avec qui l'altercation a eu lieu la veille et de leurs désaccords. Il reconnaît qu'ils ont du mal à dialoguer. Quant à l'histoire du canapé, elle est déjà ancienne et le même travailleur social est déjà venu deux fois chez lui, en une heure du temps, pour lui demander d'enlever le canapé : « je ne suis pas un enfant, je comprends ce qu'on me dit. Ça m'a énervé qu'il me le dise deux fois de suite ». Puis à propos de l'objet lui-même : « je ne veux pas le jeter, ce clic-clac. On l'a installé, pour moi c'était une façon d'installer le salon. Ça fait bien non ? Je me suis débrouillé pour le récupérer, ce canapé. Au départ je voulais le mettre dans ma chambre mais on n'a pas le droit de mettre des trucs inflammables. Je veux

qu'on me laisse tranquille avec ça. Il fait partie de ma sortie, ce canapé. Pourquoi je dois l'enlever ? Cela m'aide à préparer ma sortie. Il est à moi ». Il revient à plusieurs reprises sur le canapé au cours de l'entretien, c'est manifestement un point de crispation. A la toute fin de l'entretien encore, il nous en parle : « Ramener un canapé ici, ce n'est pas faire le voyou. Qu'ils viennent voir maintenant ce que ça donne ».

Le lendemain matin, nous assistons à la réunion d'équipe hebdomadaire. Après un point d'informations générales, chaque référent évoque des situations. L'histoire du canapé et les problèmes avec le résident qui l'a installé dans l'appartement sont de nouveau mentionnés par le travailleur social qui fut notre guide pour visiter les appartements : « je suis passé une fois à 11 heures il dormait, je suis repassé à 13 heures il dormait encore. Quand fait-il ses démarches ? Il a arrêté son travail en juin – nous sommes en novembre – et depuis il ne fait plus rien. Il devait venir chaque matin à 9 heures au local. On avait fait un avenant à son contrat pour ça. Il a tenu quinze jours et après plus rien. Chaque fois que j'y vais, il dort. Où on en est avec lui ? ». La directrice, présente à la réunion, demande au référent de ce résident où l'on en est selon lui avec cette personne. Un dialogue s'engage entre le travailleur social qui a été en conflit avec le résident et le référent.

référent : en fait il a travaillé comme chauffeur-livreur pendant trois semaines, mais il en marre des petits boulots, il n'en veut plus. Donc on est sur un projet de boulot stable (...). Il veut faire une formation de chauffeur-livreur avec le permis C. On a trouvé une structure, cette formation va bientôt commencer.

travailleur social : oui, mais il ne se lève pas le matin quand même ! Une fois on lui a demandé de nous aider à porter des meubles, il n'a pas voulu le faire à 9 heures du matin.

référent : c'est vrai qu'il traîne les pieds, il faut lui mettre un petit peu la pression...

S'ensuit une discussion animée au cours de laquelle la question de savoir si, oui ou non, l'Arapej peut autoriser ce résident à conserver son canapé est débattue. L'avis majoritaire est qu'il doit s'en débarrasser puisque le règlement le stipule. Mais il est décidé que c'est son référent qui s'occupera de cette histoire et pas le travailleur social avec qui il a été en conflit car les problèmes relationnels entre ce professionnel et ce résident sont devenus trop importants et risquent de déboucher sur un rapport de force dommageable. Par ailleurs, il est également décidé qu'on lui laissera un peu de temps, par exemple une ou deux semaines, pour qu'il enlève le canapé de l'appartement car rien ne sert d'exiger qu'il le fasse immédiatement. De l'avis de tous, enfin, ce monsieur arrive aussi peut-être à saturation car cela fait un bout de temps qu'il est là et il a peut-être le sentiment que sa situation n'évolue pas.

Sept mois après, nous revoyons ce résident pour un second entretien. Il estime que sa situation évolue, mais lentement. Cela fait deux ans et demi qu'il est à l'Arapej, il trouve *le temps long* mais il a néanmoins pu avancer sur un certain nombre d'aspects. Quant au canapé... il est toujours à la même place dans le salon. Suivant notre regard en souriant, le monsieur commente : « voyez, il n'a pas

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

bougé. Personne n'est venu me dire quelque chose. Ils ont dû penser comme moi : on ne va pas se prendre la tête pour ça. C'est un canapé, ce n'est pas une arme ».

5. LE DEVENIR DES PUBLICS DE L'ARAPEJ

Parmi les 69 personnes interviewées, 28 ont fait l'objet d'un *second entretien* à l'occasion d'un passage réitéré dans les cinq départements de l'Arapej environ six mois après notre premier séjour. L'objectif était de déterminer comment ces personnes pensaient avoir évolué au cours de ce temps relativement aux différentes thématiques abordées lors de la rencontre initiale – seul le volet biographique n'a pas été repris. Le regard porté par ces personnes sur *leur propre devenir* n'a pas de visée évaluative ni sur la qualité de leur cheminement, ni sur une supposée réussite ou un supposé échec de leur projet d'insertion ou de leur développement personnel – ni encore sur l'action de l'Arapej – autre que la leur. Si une position de surplomb prévaut ici, la seule recevable est celle que les publics interviewés ont eux-mêmes adoptée.

Pour les besoins de la présentation et la clarté de l'analyse, l'on peut repérer deux grands types d'évolutions qualifiées : d'une part ceux qui pensent n'avoir pas beaucoup progressé et qui estiment être retardés ou bloqués dans leur projet ou leurs démarches ; d'autre part ceux qui estiment avoir pu réaliser tout ou partie des objectifs qu'ils s'étaient fixés. En pratique, les situations peuvent être moins tranchées.

51. Des évolutions à petits pas

Sauf dans de rares cas où des motifs d'ordre personnel sont avancés (**encadré 8**), les deux principales raisons pour lesquelles un premier groupe de personnes considère avoir peu progressé en six mois sont les difficultés rencontrées dans l'accès à l'emploi, d'une part.

Un monsieur a répondu à trois offres d'emploi. Dans un cas sa candidature n'a pas été retenue, dans les deux autres il attend. Un autre monsieur ne travaille toujours que dix heures par semaine dans l'animation. Il a postulé à la RATP mais a échoué aux tests. Il a fait une demande pour travailler au service jeunesse d'une mairie mais il n'a pas été pris et une autre dans le secteur de la manutention mais l'entreprise n'embauchait que des femmes. Il a déposé plusieurs CV mais n'a reçu aucune réponse. Et s'il a songé à se professionnaliser dans l'animation, il y a pour l'instant renoncé car les formations sont payantes. Un troisième monsieur n'a toujours pas trouvé de travail dans l'hôtellerie, comme il le souhaitait. Il avait alors envisagé un stage pour se remettre à niveau dans ce secteur mais un décès dans sa famille a retardé son inscription. Il doit, dit-il, se *remettre en marche* mais, à 53 ans, doute d'y parvenir vraiment. Un dernier monsieur enfin, âgé de 55 ans, ne trouve pas non plus d'offre dans le secteur d'activité qui fut le sien durant des années (le graphisme). Il a répondu à des annonces mais a constaté à plusieurs reprises qu'il ne rentrait pas dans les critères. Il a trouvé une formation d'initiation à de nouveaux logiciels et aux nouvelles techniques du multimédia mais il doit pouvoir la faire financer. Il n'a quasiment plus de missions d'intérim, contrairement aux années précédentes, qui lui permettaient d'augmenter ses revenus (il touche le RSA) et de voir venir durant quelques semaines ou quelques mois. Par ailleurs il estime qu'il est encore un peu tôt pour faire valoir ses droits à la retraite s'il veut une pension qui lui permette de vivre.

Et/ou l'insuffisance, voire la diminution de leurs ressources, d'autre part.

Un monsieur a vu le montant de ses Assedic diminué au cours des mois. Il touchait 800 euros lors de notre premier entretien et seulement 400 euros lors du second. Pour la première fois depuis qu'il est à l'Arapej il ne va pas pouvoir s'acquitter de la contribution financière pour son logement. Un second monsieur qui touchait l'ATA depuis sa sortie de prison a pu trouver un petit emploi mais le montant de son salaire n'est pas supérieur à celui de l'ATA et il a toujours besoin des tickets service de

l'Aragej. Un troisième monsieur touche toujours le RSA mais comme ses problèmes de santé sont loin d'être réglés, il est en difficulté financière à cause des frais qu'il doit avancer pour ses consultations et ses médicaments. Pour trouver un dentiste qui accepte la CMU, il lui a fallu un an. En attendant, il n'a pas pu être remboursé intégralement.

Par la rareté des offres de travail, l'incompatibilité entre leur profil professionnel et l'emploi proposé, le défaut de financements des formations ou la faiblesse de leurs ressources, ces personnes qui avaient un projet d'insertion constatent qu'elles ne peuvent le mener à bien dans les temps prévus ou fixés. Et ce constat a plusieurs conséquences. La première est une modification de leur rapport au temps. Leur crainte est de devoir se maintenir dans un entre-deux – sortis de l'exclusion et de la marginalisation par leur entrée à l'Aragej mais pas encore insérés – et de s'installer dans la précarité. Autant pour les arrivants à l'Aragej, le *temps long* est un bénéfice et une ressource, autant il devient une menace et un risque lorsque le sentiment qui domine est celui d'un immobilisme. Pour ces personnes arrêtées dans leur projet, le temps devient un ennemi.

J'ai un dossier en cours pour une demande d'AAH mais c'est long, c'est très long. On a fait la reconnaissance de travailleur handicapé mais j'ai été reconnu à 50% seulement⁵⁵. Je suis dégoûté de tout ça, ça avance mais... pas vite. Je peux comprendre qu'il faut du temps, il y a plein de dossiers à traiter, tout ça je comprends. Mais me dire que je ne peux pas être reconnu à plus de 50%... 50% c'est comme si je n'avais rien. Je suis dégoûté du système. Ça met la rage (homme, 47 ans).

L'Aragej, ça ne durera pas une éternité. Je ne veux pas que ça dure une éternité. Dans les six mois qui viennent, il faut que je bouge. On ne vit pas avec 400 euros par mois. Vivre aux crochets des autres, ça va un moment. Quand un pote dit : on va bouffer au restau, c'est ma peur. Je dis non. Ce n'est pas une situation viable. On comprend qu'on se recroqueville (homme, 53 ans).

Le second effet de ce processus est l'impact psychologique. Lorsque l'espoir de trouver une situation professionnelle diminue, les inquiétudes croissent ainsi que le manque de motivation, sans parler d'éventuelles manifestations d'agressivité tournées contre autrui ou contre soi-même. Pourtant aidées, ces personnes sont de plus en plus désespérées. Et l'on observe là sans conteste combien les pressions sociales orientent largement les dispositions psychologiques. L'insécurité sociale agit comme un principe de démoralisation qui mine les structures psychiques des individus. Les problèmes personnels sont aussi des contraintes collectives qui peuvent les redoubler.

Une offre a été refusée, je suis en attente pour les deux autres. Je ne suis pas très optimiste. J'ai déposé un dossier de demande d'AAH pour essayer d'avoir un revenu minimum et peut-être trouver un petit boulot à côté. Mais je suis fatigué aussi. Je prends des médicaments, des calmants. Du coup, je ne peux pas travailler ni trop loin ni trop tard (homme, 49 ans).

Ma situation n'a pas bougé mais j'ai quand même évolué. Je suis dans une démarche de recherche pour trouver du travail. J'espère, oui, que ça va déboucher sur quelque chose. Je fais une formation mais c'est fatigant. C'est la chaleur peut-être... Je me sens fatigué, c'est dur d'aller faire des démarches. Je ne dors pas assez et je me lève tôt. Mes intestins, ça va un peu mieux. Mes reins ça allait un peu mieux mais ça va moins bien. Ma rotule me lance aussi. J'ai un rythme plus rapide aujourd'hui avec cette formation. J'ai été opéré en février dernier de la rotule mais le problème c'est qu'il y a quelque chose dans la plaie. Faut-il que je me fasse ré-opérer ? Comment va évoluer ma rotule ? Est-ce que ça va se remettre ou pas ? Et ce corps étranger qu'ils ont laissé... Je me serais bien passé de tout ça. C'était un accident tout bête, en marchant dans la rue, j'ai glissé. J'ai besoin de temps de récupération. Je me sens fatigué (homme, 56 ans).

⁵⁵ La loi stipule que pour toucher l'allocation adulte handicapé, le demandeur doit être atteint d'un taux d'incapacité d'au moins 80% ou de plus de 50% dans certaines conditions.

Je ne sais pas de quoi demain sera fait. Je ne savais pas que ma femme allait me mettre dehors un jour. Je ne suis pas bien. Je déprime. Je n'y crois plus. Je n'ai plus foi en rien (...). Mais qu'est-ce qui me tombe dessus, bon Dieu ? Qu'est-ce que j'ai bien pu faire ? Je suis puni ou quoi ? (homme, 56 ans).

Le troisième impact est un changement de regard sur l'Arapej et sur les référents. Les travailleurs sociaux apportent une aide incontestable durant les premières semaines ou les premiers mois de l'entrée des personnes dans un dispositif, c'est-à-dire durant une période où une stabilité minimale est procurée pour déclencher ou favoriser une *mise en marche*. Mais une fois que les personnes sont en mouvement – en d'autres termes, une fois qu'elles ont un projet – et que cela ne débouche pas sur les objectifs fixés dans les temps ou au rythme souhaité, c'est alors l'impuissance de l'association qui est mise en avant.

En six mois ? Hé bien, je n'ai pas du tout avancé. J'ai changé de référent mais il ne peut pas grand-chose pour moi. Je n'ai aucun problème avec le nouveau. De toute façon ils sont sympas et compréhensifs. Ils font bien leur travail mais ils font avec les moyens qu'on leur donne. Ils ne peuvent pas inventer des choses. C'est pareil à Pôle-emploi, ils ne peuvent pas faire de miracles. Ce n'est pas eux qui créent le travail (homme, 53 ans).

Avec mon référent, ça se passe bien, très bien même, pas de problème. Mais mon problème c'est que rien n'a changé par rapport à mes dettes. Je dois encore de l'argent partout (*il explique dans le détail toutes les sommes qu'il doit*). C'est énervant tout ça. Je vais partir en taule bientôt parce que je vais m'énerver. Je l'ai dit tout ça à mon référent (...). Mais lui il ne peut rien faire pour tout ça (...). Je veux me poser maintenant, je veux me marier (*le jeune homme est fiancé à une jeune fille qui n'est pas au courant de sa situation*). Je ne veux plus de boîtes de nuit, de filles de passage. Je veux une femme et être chez moi. Je bois encore oui, du coup. Quand je ne suis pas bien, je bois. On devient fou à cause de tout ça, c'est comme s'ils nous tiraient dessus (homme, 33 ans).

Si la qualité de la relation avec son référent n'est pas mise en doute, elle ne suffit plus et la règle que nous avons énoncée plus haut s'applique parfaitement : la mobilisation de la personne s'affranchit du lien avec le référent. L'engagement personnel du professionnel est une condition *sine qua non* pour que la proposition d'aide devienne une demande et ouvre la voie de l'autonomie. Mais lorsque celle-ci est enclenchée et n'aboutit pas aux objectifs fixés, le référent n'est plus la condition de l'insertion. Les publics qui se trouvent dans cette situation font le constat à la fois du caractère indispensable de l'association car elle leur a procuré un nouveau point de départ mais aussi de ses limites car elle ne peut à elle toute seule (et pas plus que d'autres institutions voisines) garantir le point d'arrivée dans la vie normale souhaitée. Il peut dès lors arriver que certains vivent l'accompagnement des référents davantage comme une contrainte que comme un soutien.

J'en ai marre de voir mon référent tous les quinze jours. Pour lui dire quoi ? Ça se passe bien, oui. Il a fait toutes les démarches possible. Mais il n'a pas plus de pouvoir que ça. Ça me gave. Je prends ça comme un interrogatoire aujourd'hui, comme si j'étais un criminel, obligé de me justifier. Il me demande comment je fais pour manger, comment je me nourris. Mais c'est bon, je n'ai plus 20 ans (...). Au début c'est sympa. On a un logement, tout ça, mais petit à petit... Ce qui me bloque c'est le logement. Et je voudrais pouvoir partir pendant un mois par exemple, sans être convoqué, sans avoir de rendez-vous. J'ai envie de voir autre chose. Et ce n'est pas possible. Je n'ai pas envie d'être obligé de leur demander pour partir. Ici, ils le savent tout ça, tout ce que je fais, tout ce qui se passe. Je leur dis mais bon... C'est pour ça que je n'y crois plus. Ils ont touché leurs limites. Ils ne peuvent pas plus (homme, 23 ans).

52. *Avancer, s'insérer ? Débats chez les professionnels*

L'inquiétude manifestée par les personnes qui ont le sentiment de n'avoir pas (suffisamment) progressé est partagée par les travailleurs sociaux. Les plus longues durées de maintien dans les dispositifs voulues par le législateur permettent de poser les bases d'un réel accompagnement, mais elles génèrent aussi de l'angoisse quand les référents posent le diagnostic de l'immobilisme voire de l'échec. L'impuissance est alors patente chez les professionnels dont l'offre de services est limitée et qui n'ont plus rien à proposer.

Quand j'approche d'un an avec une personne, il y a de la lassitude. J'ai l'impression d'avoir tout épuisé. Et si rien ne se dessine au bout d'un an, que faire ? Par exemple un monsieur, ça fait deux ans que je le suis et pffht... rien ne se passe » (réfèrent, Arapej 94).

Chez nous, il n'y a aucune limite dans le temps et certaines personnes sont au RSA depuis des années. Qu'est-ce que je peux leur proposer de plus que ce qu'on leur a déjà proposé ? Les gens qui sont là depuis plus de 3 ans, c'est désarmant (réfèrent, Arapej 75).

Et, de même que la question de la bonne distance est au cœur de la relation éducative, celle de l'équilibre temporel fragilise la qualité de l'accompagnement. Tout un vocabulaire employé par les professionnels en témoigne : ils sont là pour *remettre le pied à l'étrier*, pour que les personnes *rebondissent*, pour qu'elles puissent *mieux repartir*, pour qu'elles puissent *se poser mais ne pas s'enraciner*, etc. Pour eux aussi le temps est un dilemme.

Le RSA, on doit les en sortir. Mais en même temps, ils doivent y rester (réfèrent, Arapej 75).

Dès lors, les questionnements fusent au sein des équipes. S'il arrive que l'inertie constatée soit mise sur le compte de certaines incapacités chez les publics – *peut-être qu'on l'a trop bien hébergé au départ et du coup il s'est installé dans un certain confort...* avons-nous pu entendre au cours d'une réunion – la question de la possibilité même de l'insertion pour certaines personnes est posée. En substance : quoi faire quand l'horizon de l'employabilité s'éloigne ? Et quel sens cela a-t-il de maintenir des personnes dans ce projet ? Le débat est bien connu dans le monde du travail social et peut s'exprimer sous forme d'une triple alternative.

a) maintenir l'objectif d'une insertion sociale par l'emploi avec le risque que cet objectif ne soit jamais atteint pour ceux qui en sont trop éloignés ?

Souvent on dit, nous, les travailleurs sociaux : faut que les gens se posent. Je vois bien ça, mais la vie et l'environnement social font qu'on ne peut pas complètement se poser (...). On est là pour les remettre dans les circuits ordinaires, dans la vie normale (réfèrent, Arapej 92).

Notre objectif principal, quoi qu'on dise, demeure bien le boulot et le logement (réfèrent, Arapej 94).

Les gens qui sortent du RSA, ils peuvent partir en retraite, se retrouver au chômage et toucher des Assedic ou bien entrer dans un autre dispositif social. Mais la clé ou la véritable sortie, c'est l'emploi. Même si ce n'est pas le premier objectif visé. C'est ça quand même (réfèrent, Arapej 75).

b) accompagner les personnes vers des formes dégradées mais plus accessibles de l'insertion sociale, au risque de les installer dans une précarité continuée ?

J'ai un monsieur de 61 ans qui veut une réorientation car il n'attend plus grand-chose de l'accompagnement. Il a été incarcéré cinq fois. Je l'ai vu sur le soin car il y a longtemps qu'il n'avait

pas vu de médecin, on a décelé des choses et il a commencé à s'en occuper. Mais pour le reste... Il ne se voit pas travailler, il n'a quasiment jamais travaillé. On tente une demande de retraite pour inaptitude mais pour l'instant c'est pas passé. Il attend le minimum vieillesse à 65 ans. Il voudrait ne venir ici qu'une ou deux fois par an. Il n'a plus besoin de nous en fait. Je propose qu'on ne l'embête plus, ce monsieur. C'est un monsieur qui va vivoter maintenant (réfèrent, Arapej 75).

L'insertion par le logement et l'insertion professionnelle ne sont pas l'objectif final. Il faut trouver la porte de sortie la plus optimale par rapport à ce que les gens sont. C'est la politique du moins pire. Par exemple toucher l'AAH et être dans un centre d'hébergement, ça peut être mieux qu'avoir un logement mais ne pas être capable de vivre dedans (réfèrent, Arapej 75).

c) mettre en suspens la réinsertion sociale et privilégier le travail de reconstruction personnelle ?

(encadré 9)

Mon travail, c'est aider les personnes à pouvoir aller mieux dans leur vie. C'est une démarche pour pouvoir s'insérer socialement. Mais l'insertion n'est pas seulement professionnelle, ça peut consister à être à l'heure, à être propre. Le problème c'est qu'on se concentre seulement sur le travail. Or on doit être dans tous les champs de la vie quotidienne. Par exemple j'ai pu aller chez des gens voir leur frigo, voir comment ils se nourrissaient (réfèrente, Arapej 75).

Une personne avance toujours même si ça ne se voit pas. Il faut respecter leur rythme et ne pas leur mettre la pression. On ne peut jamais dire qu'une personne n'avance pas. Une personne avance toujours, y compris sur le plan psychologique. Y'a des gens qui apparemment n'avancent pas mais qui en réalité font des avancées sur le plan psychologique. Comprendre une frustration et l'assimiler, par exemple, c'est avancer (réfèrente, Arapej 94).

53. La marche vers la réinsertion

Un second groupe de personnes sollicitées pour un second entretien a plutôt eu le sentiment d'avoir bien avancé au cours des mois écoulés depuis notre première rencontre. Pour ces hommes, la réinsertion n'est plus un objectif lointain mais un processus en marche au cours duquel une première porte ouverte ou un premier palier atteint permet une progression sûre vers les objectifs souhaités. La dynamique positive qu'ils énoncent, constatent et ressentent tout à la fois part toujours d'un changement objectif dans leur situation matérielle. Certains ont trouvé un emploi et gagnent mieux leur vie.

Un monsieur s'est mis à son compte. Il touchait l'ATA (325 euros) lors du premier entretien et 800 euros lors du second. Un deuxième monsieur qui avait créé son auto-entreprise tout en touchant le RSA est maintenant autonome financièrement et réalise un très bon chiffre d'affaires dans sa nouvelle activité – un mois avant le second entretien, il avait quitté l'Arapej. Un autre monsieur, qui touchait également l'ATA, a d'abord trouvé un CDD de deux mois puis son employeur lui a proposé un CDI payé au SMIC avec la possibilité de faire des heures supplémentaires. Ses revenus lors du second entretien étaient d'environ 1 400 euros. Un jeune homme qui cherchait du travail lors de notre premier rendez-vous et vivait du RSA a été embauché par une entreprise de travail temporaire d'insertion pour un salaire de 1 500 à 1600 euros suivant les mois.

D'autres ont pu entrer en formation.

Je vais faire un stage qui va me donner un diplôme dans le nettoyage. C'est mon entreprise qui paye. Après, ils voudront bien me payer le CACES. Et ça c'est bien, parce que quand je ne serai plus en conditionnelle, je sais que mon ancien employeur me reprendra et me donnera un CDI (homme, 40 ans).

D'autres personnes encore ont obtenu un logement.

C'est ce que j'attendais. J'ai fait une demande de logement en janvier, mon référent m'a aidé. J'ai fait trois dossiers à différents bailleurs et mairies. J'ai eu un courrier en mai et j'ai emménagé le mois dernier (...). Je paye 334 euros de loyer, ce n'est pas cher pour 32 mètres carrés et un balcon (...). Du coup, je ne suis plus à l'Arapej depuis quelques semaines. Je leur ai dit que quand je serai bien installé, j'inviterai mon référent et mon ex co-locataire. On fera une petite crémaillère (homme, 57 ans).

Ce qui s'est passé en 6 mois ? Hé bien j'ai présenté une demande de logement à la mairie de Paris. Arapej a inséré ça dans un dispositif... Et au mois de mai ça a été accepté. J'ai un logement à titre définitif dans le 15^{ème}. Ils étaient étonnés à Arapej tellement je l'ai eu vite. Ça doit arriver tous les deux ou trois ans un truc comme ça. La commission a dit oui. C'est étonnant, c'est super efficace en fait. Théoriquement les gens attendent des années et là ça a abouti à la vitesse grand V. Je suis content. Il en faut plus pour m'émouvoir mais je suis quand même ravi (homme, 63 ans).

La marche vers l'insertion, à partir de l'élévation objective dans l'échelle sociale (l'emploi, l'argent, le logement), a plusieurs caractéristiques et incidences intéressantes à relever. Tout d'abord et de même que la désinsertion est généralement une désescalade où un élément perdu entraîne la perte d'un autre, la réinsertion est un processus de ré-acquisitions progressives. Les personnes sont engagées dans une dynamique positive où une amélioration en entraîne une autre, comme une série d'effets enchaînés. L'on observe ensuite – et tout logiquement – qu'un progrès dans l'établissement social a un effet sur les corps et sur les visages, sur le bien-être ou la santé mentale. Il renforce les assises psychoaffectives et éveille ou révèle des dispositions personnelles qui ouvrent l'horizon des possibles (**encadré 10**). Ces possibles ne sont toutefois plus seulement un objet de croyance, ou une signature au bas d'un contrat, mais ce que l'on sait être réalisable par les moyens que l'on se donne pour l'obtenir.

Je fais une formation d'assistant de vie aux familles avec le Greta. C'est une idée à moi. Ça fait des années que je veux faire ça. J'ai toujours voulu aider les gens. Je suis payé par Pôle-emploi, ça dure six mois, je fais 40 heures par semaine. Ma référente a sorti la liste des organismes qui faisaient cette formation et je suis allé à Pôle-emploi. Le lendemain j'appelais le Greta et une semaine après je commençais la formation. En parallèle je fais un stage dans une maison de retraite, dans un parc tout près d'ici. En fait j'y avais travaillé le week-end comme vacataire et ils m'ont pris en stage avec une promesse d'embauche. Ils me feront un CDI et ils me paieront une formation d'AMP (aide médico-psychologique). (...). En fait, ils veulent même me prendre tout de suite. Ils ne veulent pas me lâcher. C'est moi qui les ai découverts, en me baladant. Je leur ai envoyé un CV par la poste et ils m'ont appelé. Je suis le seul homme à bosser chez eux comme auxiliaire de vie. Je fais ce que j'ai à faire (...). Quand je suis arrivé ici, je me suis dit que j'aurais du boulot en six mois. J'ai mis cinq mois. Je m'en suis toujours sorti comme ça, en me donnant un but et j'y arrive (homme, 43 ans).

Une nouvelle position sociale – dans le cas de ce monsieur, une formation, un stage rémunéré, une promesse d'embauche – fait naître ou plus justement re-naître des spécificités psychologiques. Mais il importe de bien voir que c'est la position sociale que l'on occupe qui permet d'attribuer une valeur positive ou négative à de mêmes modalités psychologiques. L'esprit d'initiative, la confiance et la ténacité dont a fait preuve ce monsieur et qui le mettent aujourd'hui sur la voie d'une réussite sociale auraient pu aussi passer pour des formes de rigidité s'il avait échoué⁵⁶.

C'est parce que pour ces personnes l'insertion n'est plus seulement une promesse mais déjà une réalisation qu'elles y croient – et pas l'inverse – et que se manifestent des supposées *qualités morales* dont on les croyait et dont elles se pensaient parfois elles-mêmes dépourvues, qui se trouvent être en

⁵⁶ A. Vexliard, *Le clochard. Etude de psychologie sociale*, Desclée de Brouwer, 1998.

réalité des attributs fondés par la position sociale. Les mérites personnels sont arc-boutés aux conditions de vie.

Je suis en pleine forme. J'ai trouvé du travail, je suis chauffeur-logisticien dans une entreprise de prestations de services automobiles. Je conduis des voitures et je prépare des voitures de location (...). J'ai trouvé par hasard, en déposant des CV. Je cherchais dans la restauration au début et je suis passé devant leur stand dans un forum pour l'emploi. J'ai un CDI, j'ai fait deux mois d'essai en CDD, maintenant j'ai un CDI. Je touche le SMIC, ça me permet de m'en sortir. J'étais pressé de trouver du boulot (...). Dans ma tête, je suis mieux. Le travail, c'est un souci en moins. On a amélioré mon niveau de vie. Je fais même quelques économies. On ne sait pas de quoi demain sera fait. J'ai encore des frais de justice mais je commence à voir le bout. Je me sens un citoyen normal. Avant, quand je ne travaillais pas, je me sentais pas bien (...). Quand je ne travaille pas, le week-end, je fais du VTT. Je me suis acheté un VTT à 150 euros. Je vais dans un parc à côté d'ici. Je vais un peu au cinéma aussi (...). Donc c'est sept mois tout à fait positifs. La CIP même, elle m'a félicité. Elle m'a dit que j'avais beaucoup changé. J'ai changé, oui. Je n'ai plus la même façon de penser, la même façon de voir les choses. J'avais trop la folie des grandeurs avant. Je me voyais toujours à un niveau au-dessus de mes possibilités. J'arrive à m'accepter comme je suis (...). Et j'arrive à faire des économies. J'ai ouvert un livret A. Je l'avais déjà mais y'avait rien dessus. Les sous qui étaient dessus, la justice les a pris. Je pense à demain aujourd'hui. Avant je vivais au jour le jour (...). Regardez, j'ai même fait un petit jardin sur le balcon. J'ai mis des fleurs, des tomates, du persil. On a mis de la décoration aussi dans l'appartement. Quand j'étais jeune, je vivais à la campagne (...). Reste le logement. On a déposé des dossiers. On attend. J'espère que ce sera le plus vite possible. Ça se trouve pas tout seul. Si vous revenez dans six mois, je serai encore ici je pense. C'est long. J'attendrai. Je ne suis pas à la rue. Je touche un salaire. La patience, elle vient toute seule maintenant (homme, 56 ans).

Patience, prévoyance, tempérance, goût de l'effort... autant de qualités dont ce monsieur se trouve aujourd'hui doté... depuis qu'il est sur la voie de l'insertion sociale et de la perspective proche d'une *vie normale*.

Nous avons enfin pu constater que les personnes qui estimaient être bien engagées sur la voie de la réinsertion se trouvaient dans un état de plus grande appétence relationnelle. Certains ont rencontré quelqu'un et noué une relation sentimentale ; deux personnes venaient même de s'installer avec leur nouveau conjoint et l'un envisageait de le faire. Mais, plus largement, des contacts ont été repris avec l'un ou l'autre membre de leur famille, soit à leur initiative – généralement via les réseaux sociaux – soit à l'initiative de leurs proches qui avaient eu connaissance de l'amélioration de leur situation. Quant aux pères de famille qui n'avaient plus de nouvelles de leur(s) enfant(s), ils commençaient à envisager le fait de pouvoir recréer un lien dans l'avenir, davantage prêts à cette éventualité que par le passé. Les relations entre les travailleurs sociaux de l'Arapej et ces personnes *sur le départ* avaient également pris une tournure singulière. Les référents n'étaient plus des aidants mais presque des égaux.

Vous vous souvenez que vous m'avez demandé ce qui manquait ici, la dernière fois (*lors du premier entretien*). Et je vous avais dit qu'on était plusieurs à vouloir un barbecue et qu'on avait demandé à la chef de service si c'était possible. On voulait le mettre dehors quand il fait beau. Ben finalement, je l'ai acheté avec mon argent, le barbecue et je leur ai imposé (*le monsieur rit*). Un soir, on s'est cotisés à plusieurs pour acheter de la viande et on a fait notre barbecue. Et dimanche dernier, ils ont fait cuire des châtaignes avec. Je l'ai payé 12 euros à Carrefour (homme, 43 ans).

Sorties du strict registre de l'assistance qui met à l'abri des besoins les plus élémentaires, ces personnes prises dans le cercle vertueux de la réinsertion et dotées d'une nouvelle confiance dans le

SORTIR DE PRISON SANS Y RETOURNER

monde social pouvaient à ce moment-là – et à ce moment seulement – retrouver la confiance en soi minimale nécessaire pour reprendre confiance en l'autre.

Encadré 8. Des blocages personnels

Lorsque des publics accueillis à l'Arapej considèrent qu'ils n'évoluent pas c'est la plupart du temps en raison de l'inobservation d'une amélioration de leur situation matérielle (travail, ressources ou logement). Très rarement, ils avancent des motifs d'ordre personnel qui obstruent la voie vers la réinsertion. Ce monsieur vit avec sa compagne dans un studio dont il est propriétaire. Le couple nous reçoit chez lui pour un premier entretien en novembre. Il fait froid dans cette pièce et il y a très peu de lumières. Un gros poste de télévision est allumé. Il nous offre une bière.

J'ai fait une petite erreur, j'ai levé la main sur mon père. J'ai 38 ans. Mon père est décédé il y a huit mois. Après cela, j'ai fait un séjour en prison pendant six mois et c'est le SPIP qui m'a orienté vers l'Arapej (...). J'ai un peu travaillé à gauche à droite, dans le bâtiment mais j'ai eu très vite des problèmes d'alcool et de médicaments. On tourne mal, on tourne en rond. J'ai eu d'autres problèmes avec la justice, mais c'est très vieux. J'ai toujours vécu à Paris, je suis né là (...). J'ai fait une 1^{ère} année de BEP d'agent de maintenance mais j'ai arrêté, je n'arrivais pas à suivre, c'était trop compliqué, j'ai arrêté à 16 ans. Certains cours étaient difficiles, je n'y arrivais pas, c'était trop dur pour moi. J'ai vécu avec ma mère puis à un moment je suis venu vivre avec mon père, ici, dans cet appartement. Mon père était cuisinier, ma mère a bossé dans tout, j'ai deux demi-sœurs. C'est mon père qui m'a aidé, il a tout fait à 100% (...). J'ai deux enfants, de 8 et 9 ans, deux garçons, ils sont placés, c'est pas facile tout ça.

Je suis à l'Arapej depuis six mois, j'ai un bon contact avec eux, je vois (*sa référente*) tous les deux mois, tous les mois et demi. Elle est à l'écoute, ce qui n'est pas le cas de toutes ces assistantes sociales. C'est le SPIP qui m'a dirigé vers elle, sinon je n'aurais pas été suivi (...). Avec elle, on parle de mon problème d'alcool. C'est le sujet. C'est encore un problème, oui. J'ai essayé d'arrêter et puis j'ai rechuté. Le travail ? Je n'ai aucune pensée pour le travail. Dans ma tête, je ne suis pas apte.

Sa femme prend la parole, évoque son propre parcours, dit qu'elle est très nerveuse et dépressive, elle non plus ne peut pas travailler. Elle aurait besoin de parler à quelqu'un mais elle ne sait pas à qui s'adresser. Elle a trois grands enfants, tous placés. Et deux enfants plus petits avec monsieur, également placés. Il poursuit :

C'est vrai qu'on est rejetés, on a deux enfants placés. Ça fait mal, y'a eu un jugement. On ne les voit plus comme avant, on les voit une heure et on est surveillés quand on les voit. On ne peut pas sortir avec eux. Le juge va essayer d'augmenter nos horaires. On n'a pas le droit de voir nos enfants tout seuls.

Avez-vous l'impression que l'Arapej vous aide ?

L'Arapej ? Mais ils servent à quoi ? A pas grand-chose. Sauf si moi je dis : je vais aller en cure ou je vais aller travailler. On m'a proposé des choses, des associations pour l'alcool. Mon problème, c'est ce verre-là, que vous voyez, c'est ça. J'ai fait plusieurs tentatives pour arrêter mais ça

ne marche pas. Les associations d'alcooliques, ils ne savent pas de quoi ils parlent... On se comprend mal. Si je m'en sors, c'est moi tout seul, personne peut m'aider à m'en sortir. C'est une question de volonté, il faut que ça parte de moi, que j'ai le courage. J'en ai marre d'être là-dedans, ça fait vingt ans que j'y suis. Et tous mes problèmes ne me font pas arrêter. Si on boit, on fait rien, on fait rien, donc on boit. Je passe des jours ici, je vois mon jeu à la con à la télé. Ce n'est pas une vie. C'est la mienne pour l'instant. C'est moi qui la veux.

Pourquoi avez-vous commencé à boire ?

Pourquoi j'ai commencé à boire ? Parce que j'ai connu des gens qu'il ne fallait pas (...). Arapej, je n'y vais jamais en-dehors des rendez-vous. Je connais bien ce milieu-là. Un coup je vais dire oui, un coup je vais dire non. J'ai déjà été suivi par un bon psy et ça n'a rien donné. Pourtant, c'était un bon psy. Je suis perdu dans ma tête. Je vais faire ci ou ça mais ça ne sert rien, à l'arrivée je n'ai rien fait. Mais j'en ai marre, je voudrais arrêter. Je suis lucide à 100%, oui. Je ne bois pas pour oublier (...). Mes rendez-vous avec ma référente ils durent de trente à soixante minutes, je l'ai vue trois ou quatre fois depuis que j'y suis. Ça se passe bien, je suis bien accueilli par elle. Tout se passe bien mais ils ne peuvent rien. Je ne suis pas apte à une cure maintenant.

Alors ?

Arrêter de boire, c'est la clé de tout. Si j'arrête, je change de vie. Les cures, celles qui existent y'a pas de télé dans la chambre, y'a aucune activité sauf lire. Et c'est des gens qui disent qu'ils veulent sortir quelqu'un qui est dans l'alcool ! Y'a une table de ping-pong, c'est tout. Ce qui me manque, c'est la liberté, on est enfermés quand on est là-bas et y'a rien à faire. Y'a rien de concret. J'en ai fait une à Paris, une à Villejuif. Je suis resté cinq jours à chaque fois, c'était dans un hôpital. Ça manque d'activités. Je veux bien aller en cure, mais pour aller où ?

Quelles sont vos ressources ?

On a deux RSA et pas un RSA couple. En tout on touche 882 euros. L'appartement je suis proprio, j'ai hérité de mon père, je ne le mérite pas. Mais j'ai quand même 2 500 euros de charges par an. Cet appartement, il doit coûter 200 000 euros. Mais l'argent pour moi ce n'est pas fondamental. J'ai hérité, j'ai aussi un peu d'argent de mon père. Ce n'est pas le problème numéro un.

Comment vous voyez les choses pour après ?

Pour après ?

L'avenir...

L'avenir (*il sourit*)... Je vis le jour le jour. Je ne vais pas de l'avant dans ma tête. Je n'arrive pas à me dire qu'il faut me réveiller. Je n'ai pas d'envie et aucune ambition. Je ne suis pas à quatre pattes mais je suis à terre. Je ne vois pas qui pourrait m'aider. Ce qui me manque le plus, c'est l'occupation. J'aime plein de choses, le sport par exemple, ça m'occuperait bien. J'étais bon en sport, mais physiquement je ne tiendrai pas. Je fume trop, je fume et je bois (...). Je tiens le coup oui, mais j'ai l'impression de trop tenir le coup. Je peux dire : il faut changer, mais je n'arrive pas à changer. Ce n'est pas de la fainéantise, je suis quelqu'un de la rue, j'ai trop galéré (...). Pour revenir à l'Arapej, je

dirais qu'ils ne peuvent pas grand-chose pour moi, je ne les vois pas me sortir de ce que je suis. Ça se passe bien pourtant avec eux mais quand je rentre chez moi, tout ce qu'elle m'a dit c'est parti.

Nous le revoyons pour un second entretien six mois plus tard, chez lui et toujours en présence de sa femme.

Comment allez-vous ?

Je fais aller. Ce n'est pas la super forme. Je veux aller en cure et je ne peux pas y aller. Personne ne m'aide. La première fois, je suis resté cinq jours et je suis parti. Donc, ils me disent que je ne vais pas rester encore cette fois. Ils ne veulent pas me remettre en cure (...). Or j'ai envie. Je suis obligé de passer par là. Je ne m'arrêterai pas tout seul. Je n'y arriverai pas. Or, il faut passer par une association. Je me sens malade. Je suis plus faible qu'avant. J'ai vu deux médecins, on m'a dit que j'avais l'hépatite B, mais un autre m'a dit : non. Alors je ne sais pas. Ils veulent me mettre sous méthadone. Je ne veux pas. C'est pour les drogués. J'en connais qui en prennent et qui continuent à boire. Il n'y a pas de baguette magique. Je suis vraiment d'attaque pour aller en cure. Ce qui est dur, c'est la liberté. A l'hosto, en cure, on est enfermés. Il faudra trois mois de cure et la post-cure après, peut-être six mois même. Mais c'est le fait de ne pas pouvoir sortir. Y'a rien à faire. Il me faut trois semaines de sevrage. Je sens que ça ne va pas. Mais dans l'association qui me suit, ils proposent seulement la méthadone. Je ne connais pas d'autres associations. C'est ma santé qui m'inquiète. Mon foie a gonflé. Ça ne va pas (...). Vous voyez, je suis déjà à trois bières (*il est midi*). Je ne bois pas pour oublier mais parce que je ne fais rien. C'est une habitude. Je vais mourir si vous ne m'enfermez pas. Si je ne suis pas enfermé, je sors. Et si je sors, je bois. Il faudrait que je me renseigne pour d'autres associations... Mon assistante sociale non plus, elle n'a pas de solution pour moi. Ça met du temps. C'est long. Y'a trop de monde sans doute qui veut faire une cure. C'est la chose indispensable avant toute chose. Je suis fatigué. Je ne peux pas travailler. Ils vont vite voir mon alcoolisme.

Que faites-vous de vos journées ?

Je ne sors plus. Je n'ai pas d'envies. Rien ne me plaît. L'alcool tue les envies. Je sais ce que c'est que de ne pas boire. J'ai eu des périodes par obligation où je n'ai pas bu, quand j'étais en prison, et j'ai tout de suite vu la différence dans ma tête et dans mon corps. Tout change. On a des envies. On peut prévoir des choses. Là, même partir en vacances, je n'ai pas envie (...). Le psy, ça ne m'aide pas. Car je suis toujours dedans. Ça me faisait du bien, mais ça ne m'a pas aidé à décrocher. Je vais peut-être le revoir. C'est mon médecin qui m'a conseillé de le revoir. Elle sait que je me renferme sur moi-même. Elle pense que je dois le voir (...).

L'entretien se poursuit par de longs moments de silences, entrecoupés de phrases de monsieur ou de madame.

Je suis prêt pour la cure (...). Je ne mérite pas ce que j'ai. Je n'ai rien fait de ma vie. Il faut mériter ce qu'on a (...). L'avenir, ce sont mes enfants. Puis aller travailler dans n'importe quoi, tout ce qui me tombe sous la main. Mon appart, il doit valoir 210 ou 220 000 euros. Je récupère mes enfants

et je m'en vais (...). Je pars d'ici. J'en ai marre de Paris. Ça fait trente ans que je suis ici. Le plus loin que je suis allé c'est Charenton le Pont.

Vous avez des contacts avec votre famille ?

Je n'ai aucun contact. C'est eux qui ne veulent pas... quand on est dans l'alcool et tout ça... j'ai déraillé. Ma mère vit toujours. Mais aucun contact. La famille, je ne sais pas ce que c'est. Si, c'était mon père (...). Mon médecin m'a dit que je suis compliqué. Mais non, je ne le suis pas. Je sais ce que je veux, c'est une cure. Donc je ne suis pas compliqué. Je ne veux pas de méthadone. Ma référente m'a donné des adresses. Je vais me renseigner (...). Mon psy m'a dit que je pensais trop aux autres et pas assez à moi.

Encadré 9. Avancer ?

En six mois, certains publics de l'Arapej peuvent n'avoir connu aucune amélioration de leur situation sur le plan matériel ou professionnel et être encore très loin de la réinsertion au sens ordinaire que l'on donne à ce terme. Pourtant, ils se sentent bien, mieux même..

Lorsque nous l'avons rencontré la première fois, ce monsieur était depuis presque deux ans à l'Arapej, après avoir passé neuf ans en prison et connu une période à la rue ou dans des foyers. Il avait pu refaire ses papiers, il touchait le RSA et des demandes de logement avaient été faites. A la fin de notre entretien, il disait qu'il était content d'être à l'Arapej car il avait un endroit pour dormir, mais il ne voulait pas s'habituer, il voulait changer. Nous le revoyons six mois après.

Comment allez-vous ?

Ça va très bien. Moi ça va bien. On a fait un voyage à la montagne, pendant deux semaines, début septembre. Et je pars au Portugal pour une semaine dans quelques jours. Pour me changer d'air. Ça fait pas mal de temps que je n'y suis pas allé. Ça fait... depuis 1998. Le séjour en montagne était organisé par l'Arapej. On était cinq plus deux éducatrices. On était à Chamonix. On a fait de l'escalade, de la randonnée... ça fait du bien pour le corps. C'était complètement gratuit, on a dormi dans des gîtes. Il fallait s'inscrire et grâce à ça... parce qu'il fallait un certificat médical, du coup j'ai eu un docteur, avant je n'en avais pas, j'ai pu refaire la CMU. De ce côté, le médecin traitant, c'est en ordre (...). Et puis je suis allé au CCAS aussi pour signer un contrat de renouvellement de courrier. A mon retour de vacances, en plus, ils vont m'aider à trouver des stages. Ils peuvent aussi m'aider pour ça.

Sur le plan du travail, vous en êtes où ?

Toujours pareil, j'en n'ai pas. L'autre fois, je n'ai pas fait attention et à Pôle-emploi, ils m'ont donné une offre pour travailler dans un lycée, pour faire du jardinage. Mais je ne peux pas travailler avec des mineurs à cause de mon affaire. *En relisant nos notes, nous constatons qu'il nous a déjà parlé de cette offre d'emploi lors du premier entretien. Nous en déduisons qu'il n'en a pas eu d'autre depuis.* Alors depuis ça, je cherche dans les magasins. J'attends que le Franprix où j'ai envoyé un CV ouvre. Je ne peux pas choisir n'importe quoi à cause de ce que j'ai fait.

Vous avez avancé alors ?

Oui, ça a très bien avancé car je vais faire des stages. Ça va m'occuper mes journées. Avec le CCAS, je vais faire ça. Je vais continuer à voir Pôle-emploi aussi. Je l'ai vue hier, la dame. Mais comme y'a beaucoup de monde au chômage, elle m'a dit qu'elle allait m'appeler pour faire un point par téléphone. On se rate souvent en fait. Elle devait déjà m'appeler... Mais ils font ça car beaucoup de monde est au chômage.

Vos ressources ?

J'ai le RSA, normalement, comme avant. Ils me prennent 40 euros pour les dommages et intérêts. Je touche 421 euros. J'arrive à payer ce que je dois, 45 euros de participation. Et je mets 12,50 euros pour l'assurance vie. En fait, ce n'est pas vraiment une assurance-vie car je peux retirer l'argent quand je veux.

Y a-t-il d'autres choses qui ont changé ?

J'ai changé de SPIP. Je vais à des réunions... par rapport à mon affaire. Je vois toujours le psychiatre, toujours le même. Je l'ai vu y'a pas longtemps, c'est lui qui m'a dit d'aller au Portugal, il m'a conseillé l'avion et pas le car. Mon père va m'aider à payer (...). Je la verrai en rentrant de vacances ma SPIP. Elle m'a dit que la juge était contente de voir comment j'évoluais.

Donc vous allez au Portugal ?

Je vais aller chez mes parents au Portugal, oui. Ils sont à Amarante. J'y vais en car depuis la porte de Bagnolet. Je pars le samedi 24 à 13h30 et j'arrive dimanche matin à 9h15. Je prends pas l'avion car je veux pouvoir rapporter des choses de chez moi. Et c'est moins pratique parce que le car me dépose presque chez moi (...). Et depuis qu'on s'est vus, la montagne, ça m'a fait du bien. Et là... c'est en plus, ce voyage.

Qu'est-ce que vous allez faire là-bas ?

Aider un peu mes parents à faire les vendanges. Ils ont des vignes. Je vais voir mon oncle aussi, celui chez qui je vais souvent manger.

Alors en six mois, qu'est-ce qui s'est passé ?

En six mois y'a pas de changement par rapport au travail. Mais par rapport à moi, ça a changé. Je suis de retour de la montagne, ils ont vu la différence ici. Ils ont senti qu'il y avait des différences.

Et avec votre référente ?

Ça va. Je n'ai jamais eu d'histoires et de problèmes avec eux. Pareil avec tous les résidents. On a fait une demande de logement, mais y'a pas de réponse. On a reçu un papier qui nous a dit qu'il manquait un papier. On attend six mois maintenant et ma référente m'a dit qu'on verrait dans six mois à la préfecture.

C'est toujours la même référente que vous avez ?

Oui, c'est madame... Elle était avec moi à la montagne. Ça nous a rapprochés. Avant, on se voyait autour d'une table pour parler, comme vous maintenant... On a vu autre chose de nous là-bas. Ça s'est très bien passé. En fait c'est pas quinze jours qu'on y est allés, c'est une semaine. On y allés en mini-bus.

Vous cherchez toujours un appartement donc ?

On cherche toujours, c'est sûr... Mais je sais que pour avoir un appart, il faut travailler. Avec le RSA, c'est très dur d'avoir quelque chose. Je sais que c'est compliqué. Mais je me sens privilégié car j'ai de la famille, je peux manger chez eux et parfois je reste dormir chez eux. Oui, ils le savent ici, bien sûr. A partir du moment où on prévient, y'a pas de problème.

Vous vous sentez privilégié ?

Oui, car certains qui ont fait de la prison sont délaissés par leur famille. Moi, non. J'ai croisé ma petite sœur, souvent, chez mon oncle. La dernière fois, mes parents étaient là aussi. Et je vois mes nièces aussi.

Qu'est-ce qui va se passer dans les six mois qui viennent ?

Je pars au Portugal d'abord et après je me sentirai encore mieux. Je vais partir en stage grâce au CCAS. Comme ça je ne serai pas toute la journée enfermé dans la résidence. J'évite de rester dans le coin de toute façon. Je sors. On se lasse sinon.

Et le travail ?

J'aimerais bien travailler dans un magasin, ce serait, oui, mettre dans les rayons ou voir ce qui manque...

Tenir la caisse par exemple ?

Ah non, la caisse, je ne peux pas, je suis pas assez... J'ai déjà travaillé dans un magasin quand j'étais jeune. On m'a fait une proposition pour aller travailler dans un collège. Je leur ai expliqué pourquoi je ne pouvais pas sans entrer dans les détails de mon affaire. J'ai dit que c'était pour une question de justice.

Donc en six mois vous avez l'impression d'avoir avancé ?

Ça a avancé quand même, oui. Tout doucement. Avec ma nouvelle SPIP, je vais la voir pas loin maintenant. Je vais la voir à pied maintenant.

Encadré 10. Vers la vie normale

Ce monsieur a 32 ans. Nous le rencontrons pour un second entretien dans un bureau de l'Arapej. Lorsque nous l'avions vu six mois auparavant il suivait une formation d'agent de maintenance et effectuait des petits travaux de bâtiment le soir et le week-end. L'entretien avait été bref, il n'avait pas beaucoup de temps à nous consacrer, il était fatigué. Ce jour-là, il entre en trombe dans le bureau, s'excuse de son retard. Il est souriant, plein d'énergie, enjoué. Il ne cessera quasiment jamais de sourire ou de rire durant notre discussion.

Comment allez-vous ?

En pleine forme, je suis en pleine forme. Et vous ? (*il rit*). Je suis dans un appart tout seul depuis trois semaines, c'est tout frais. J'avais demandé et ils me l'ont proposé. Y'en avait un qui s'alcoolisait dans l'appart, c'était dur pour moi. Il était désœuvré, il ramenait de l'alcool à la maison. Il est parti de l'Arapej maintenant. J'ai un studio. Il est grand et magnifique, 60 mètres carrés je crois. J'avais pas mal de choses à mettre dedans car j'organise des soirées dansantes. Je me suis mis à mon compte : je réalise toutes prestations dans le bâtiment et, le week-end, je fais des feux d'artifice et des soirées dansantes.

Où en êtes-vous dans votre formation ?

J'ai arrêté ma formation. J'ai fait trois ou quatre mois mais, financièrement, ce n'était pas possible. Donc j'ai décidé d'arrêter. C'était trop loin, trop dur pour les transports. Mais là-bas j'ai rencontré une personne qui m'a dit de venir travailler avec lui. Il m'a servi à rebondir, pendant deux ou trois mois j'ai travaillé avec lui, il a eu besoin de moi. J'ai appris en quelques jours comment faire un devis, comment gérer un client. Il m'a payé. Je lui faisais des factures, il me payait comme ça. Je travaillais beaucoup, il me donnait 120 euros par jour. En ce moment je peux facturer deux heures à 160 euros.

Quels sont vos revenus aujourd'hui ?

En ce moment, je gagne 800 euros par mois. Je paye une participation de 100 euros. J'y arrive, oui. Et en plus c'est le début, c'est juillet-août, c'est dur. Mais même dans cette période, j'y arrive et donc après ça va cartonner. Et puis je vais repasser mon permis de conduire. J'ai demandé une aide pour m'aider à le financer.

Donc en six mois ?

C'est une évolution positive. Je me sens bien par rapport à ce qui m'arrive. J'ai très bien évolué et très vite (...). Je suis passé de l'ATA au RSA vers le mois de mai. Je touchais autour de 400 euros. Ça s'est fait par Arapej aussi. Tout ce que j'ai fait c'est par eux. Quand on sort de prison, on n'a plus d'habitudes. Aujourd'hui, ça roule, j'ai l'organisation.

Et l'alcool ? Vous m'aviez dit que vous aviez eu des problèmes avec l'alcool ?

Je n'ai pas repris du tout depuis mai 2010. Alors avec l'autre qui buvait dans l'appart, c'était galère. Je ne prends plus de traitement. Vaut mieux ne plus boire du tout. Quand je bois, je bois beaucoup. Le psy m'avait dit, en prison : vous inquiétez pas, vous pourrez boire. Quand je suis sorti, le premier jour, j'ai bu, j'ai suivi ses paroles et je suis retourné en prison. Et j'ai refait huit mois.

Quels sont vos contacts avec votre famille ?

Mon père a repris contact avec moi. Il voulait savoir ce que je devenais, mon père. Je suis allé le voir, c'était bien mais sans plus. Ça reste froid. Mais c'était sympa qu'il fasse la démarche. Je n'ai pas de nouvelles de mes frères et sœurs. Le problème c'est que je ne veux pas aller chez moi, ils boivent beaucoup aussi, je ne veux pas aller vers eux. Tous mes frères et soeurs buvaient. Donc j'évite. Mon père a bu aussi, lui aussi a fait des bêtises. J'ai des tantes qui m'ont recontacté par l'intermédiaire de Facebook. C'est en montant mon site pour mes soirées dansantes. C'est comme ça qu'ils m'ont retrouvé (...). J'ai investi dans du matériel. J'avais déjà du matos chez mon père. j'ai acheté deux platines CD plus une table de mixage. J'ai payé cash, aucun crédit. Ce matos, je l'ai chez moi, dans mon studio. Je m'y connais depuis toujours. Quand j'étais (*dans son département d'origine*), j'animais déjà des mariages. Je l'ai fait toute ma vie. J'ai été DJ, oui. J'ai gagné ma vie comme ça pendant six ou sept ans (*il sourit, puis il rit*).

Alors dans les six mois qui viennent, que va-t-il se passer vous pensez ?

J'aimerais bien me mettre en ménage avec ma copine. Je l'ai connue y'a environ cinq mois. Elle est auxiliaire de vie, elle fait de l'aide à la personne, elle habite (*là où il vivait avant*). Je l'ai rencontrée par Internet et par le Casa, c'est une association, un peu comme les Alcooliques Anonymes. Elle y était. Elle accompagnait une personne. C'est comme ça que je l'ai connue. On a le projet de vivre ensemble en région parisienne (*il rit*). Il faut qu'on trouve l'appart. On a fait plusieurs demandes. On remplit un dossier, on a un numéro qui permet de faire des demandes dans toute la région parisienne. On a fait une demande pour nous deux. Et j'ai aussi fait une demande pour moi tout seul, via l'Arapej.

(...)

Ils ont renouvelé mon contrat à l'Arapej, pour trois mois Je pourrais partir maintenant, mais il manque l'appart. Je me suis bien remis dans le système. Je n'ai pas de fiches de paye, j'ai ma propre entreprise donc je ne peux pas trouver dans le privé. Et mon amie elle a des fiches de paye mais pas ici. Il nous faudrait un trois pièces. Pour mon matos. Ils m'ont aidé à monter mon matos au 3^{ème} étage, à l'Arapej, avec ma référente on a fait ça. C'était lourd et haut (...). Depuis que je ne bois plus, je découvre de nouvelles choses. Je découvre les belles choses que je ne connaissais pas. Le parc en face de chez moi, je le découvre. Les fleurs c'est magnifique, en bas de chez moi. C'est la motivation en fait. Peut-être, avec les psys, j'ai pu libérer des choses, donc je n'ai plus besoin d'alcool (*il rit*).

6. POUR CONCLURE

Très majoritairement issus des milieux sociaux populaires – pour certains de sa frange la plus précarisée –, les publics accueillis à l’Arapej ont pour la plupart eu un parcours de vie particulièrement chaotique. Sur fond de problèmes familiaux et de précoces conduites addictives, bien souvent, nombre de ces hommes et femmes ont tutoyé les marges sociales dès leur enfance ou leur adolescence et n’ont jamais connu que des formes très bancales d’insertion. La délinquance, la détention et la rue ont sans doute été pour la plupart de ceux-là à la fois des conséquences fatales et des pratiques vitales. Plus exceptionnellement, l’Arapej peut également accueillir des personnes qui ont connu des formes rapides et brutales de dégringolade sociale.

Au moment de leur arrivée dans un établissement ou un dispositif de l’association, ces personnes sont particulièrement vulnérables : désinsérées professionnellement, désaffiliées socialement, déprimées psychiquement et parfois en très mauvaise santé physique. *Le retour à une vie normale* – que certains n’ont en réalité jamais eue – est dès lors et d’abord un travail de réparation. Une association comme l’Arapej a comme premier effet de reconstituer les supports de base (logement, filet de droits et de protections, aides matérielles et alimentaires, soins...) sans lesquels nul ne saurait retrouver une quelconque forme d’autonomie. Le travail que nous avons réalisé permet en effet de déterminer :

- a) que nul ne peut exercer sa liberté (agir, choisir, piloter sa vie) sans sécurité minimale ;
- b) que l’assistance apportée aux personnes en difficulté ne les endort pas mais les incite au contraire à prendre soin d’eux-mêmes à fin de (re)trouver une place dans la communauté humaine ;
- c) que les dispositions individuelles ou psychologiques – que l’on considère à tort comme des capacités morales – évoluent et se transforment en fonction des réussites sociales.

Le succès de la réinsertion n’est cependant garanti pour aucune des personnes accueillies par l’Arapej et ce type de structure ne saurait en la matière être contrainte à aucune obligation de résultat. Reste que l’assistance sociale dont elle fait métier remplit une fonction majeure aujourd’hui : éviter une plus grande déliquescence des liens sociaux et travailler à leur raccommodage afin que les plus démunis retrouvent une place, fut-elle modeste, dans la communauté. Dans une société où le plein emploi et un logement ne peuvent être assurés à tous, les formes d’intervention sociale pratiquées par l’Arapej permettent à certains de survivre. La bonne santé d’un collectif humain ne se mesure pas seulement à l’ascension fulgurante de quelques-uns ni même à l’avancement très modéré de la majorité, mais aussi aux efforts entrepris par une *minorité massive* pour se maintenir et ne pas chuter.

Les hasards du calendrier veulent que durant les semaines où nous avons analysé le matériau recueilli lors de notre investigation puis rédigé ce document, trois rapports ont été rendus publics :

celui de l'Observatoire international des prisons (OIP) sur les conditions de détention en France en novembre 2011, le 17^{ème} rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France le 1^{er} février 2012 et le 4^{ème} rapport d'activité du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), le 22 février dernier. Une lecture synthétique des principaux éléments de ces rapports ainsi qu'un regard général sur la situation sociale et économique de notre pays et sur les politiques publiques engagées pour y faire face laissent à penser qu'une association comme l'Arapej à la fois n'a jamais été plus utile qu'aujourd'hui mais va devoir relever de nombreux défis.

Dans les années 1970, les fondateurs de l'Arapej constataient que les publics accueillis étaient fortement précarisés aux plans professionnel, familial, économique et culturel. Que diraient-ils aujourd'hui au vu des dramatiques évolutions que nous connaissons ? Les données officielles ou celles fournies par les associations relèvent que presque huit millions de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté (Insee), environ deux millions sont bénéficiaires du RSA (2010), 3,6 millions de personnes n'ont pas de logement ou sont très mal logées et 10 millions sont touchées par la crise du logement (insuffisance de l'offre face à laquelle la loi Dalo demeure relativement impuissante, augmentation des loyers dans le parc social comme dans le parc privé, augmentation des impayés, augmentation des expulsions...). Enfin, l'on estime à environ 250 000 les personnes qui vivent à la rue, à l'hôtel ou qui sont hébergées. C'est dire si le potentiel d'accueil d'une association comme l'Arapej pourrait connaître une très importante marge de progression.

Mais les politiques publiques engagées pour faire face à cette situation laissent dubitatifs ou inquiets les acteurs concernés. Que penser en effet par exemple de la fermeture récente d'un nombre conséquent de places d'hébergement d'urgence produite par un recentrage de l'action publique sur le « logement d'abord » ? Ou bien de l'irrésolution des programmes nationaux et européens d'aide à destination des publics en difficulté, en dépit des objectifs affichés qui devaient aller dans le sens inverse ? Mais que penser surtout de ce *vent mauvais* qui souffle aujourd'hui sur les supposées dérives de l'assistance, résultat de la transition d'une attitude compassionnelle envers les personnes en difficulté vers une quasi culpabilisation. L'accent mis sur la responsabilité individuelle des personnes sans emploi ou des pauvres – par ailleurs souvent suspectés d'être des fraudeurs potentiels – permet de faire l'impasse sur une analyse lucide et critique de la réalité économique et sociale ainsi que des moyens engagés pour y faire face.

La situation n'est pas moins préoccupante du côté des *publics justice* – qui demeurent encore aujourd'hui la majorité du public accueilli à l'Arapej. La *frénésie sécuritaire* et la politique pénale de ces dernières années ont conduit à une augmentation sans précédent de la population carcérale – à peine modérée par une politique de développement des aménagements de peine. Mais, surtout, l'état général de la population détenue s'est singulièrement détérioré. Par exemple, par un effet de transfert

des personnes les plus marginalisées et atteintes de troubles psychiques de l'hôpital vers la prison⁵⁷, une part croissante de détenus présentent des troubles psychiatriques et psychologiques. Ou bien, une politique de pénalisation accrue de l'usage des drogues favorise une augmentation des publics ayant des conduites addictives en prison sans que les dispositifs de soins soient à la hauteur des risques encourus. Enfin, si l'on ne dispose pas de données officielles sur la situation socioéconomique des détenus, divers éléments permettent de déterminer qu'ils se recrutent toujours dans la partie la plus pauvre de la population et que la prison a comme effet de les appauvrir encore plus, d'une part et de les éloigner des systèmes de relations et d'affiliations, d'autre part. L'accès à un logement et au marché du travail, déjà si malaisé pour les plus démunis, devient périlleux voire irréalisable pour des personnes affublées d'un casier judiciaire. La récidive est dès lors une conséquence quasi inéluctable de leur situation de vie.

Une association comme l'Arapej risque dans les années à venir de se trouver dans une situation très inconfortable – si elle ne l'est déjà. D'un côté une *demande potentielle* croissante de la part des publics auxquels une assistance sociale doit être procurée mais d'un autre côté une diminution des moyens et des ressources (en contradiction avec les objectifs affichés), une plus forte pression des commanditaires concernant l'efficacité et la visibilité des actions menées et des représentations sociales dégradées des publics déshérités et des détenus. Alors que l'incapacité sociale est de plus en plus abusivement renvoyée vers l'indignité morale ou la faiblesse psychologique, les intervenants sociaux comme ceux de l'Arapej sont les ultimes défenseurs des droits et les compagnons solidaires des personnes en difficulté. A cet égard leur action et leur posture relèvent du politique. Et la participation de l'Arapej au débat public est plus que jamais une nécessité.

Nombreux sont les enseignements que l'on peut tirer de l'étude que nous avons réalisée. Nous laissons à chaque lecteur de ce document le soin d'élaborer ses propres constats, analyses, pistes réflexives ou déclinaisons d'actions, à titre individuel en tant que professionnel de l'accompagnement social et éducatif et à titre collectif en tant que salarié d'une même association. Nous préconisons que les résultats de ce travail soient diffusés le plus largement possible afin qu'ils servent de support à une réflexion commune et partagée en interne par les professionnels et tous les membres de l'Arapej mais aussi au-delà des frontières de l'association, avec ses partenaires et, pourquoi pas, avec ses publics.

⁵⁷ OIP, *Les conditions de détention en France*. Rapport 2011, La Découverte, 2012.

Annexe :
les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche

Tableau 1. Les entretiens auprès des publics accueillis

Département	94	75	92	91	93	Ensemble
Service	CHRS	dispositif RSA	CHRS	CHRS (Le Phare)	chantier d'insertion	
Dates séjours	novembre 2010 juin 2011	janvier 2011 juillet 2011	février 2011 août 2011	avril 2011 septembre 2011	mai 2011 octobre 2011	
Nombre P1*	16 personnes	12 personnes	10 personnes	18 personnes	13 personnes	<i>69 personnes</i>
Nombre P2**	10 personnes	8 personnes	5 personnes	4 personnes	1 personne	<i>28 personnes</i>
Nombre entretiens sur les deux séjours	26	20	15	22	14	<i>97 entretiens</i>
<i>Nombre P3***</i>	<i>40 résidents</i>	<i>250 allocataires</i>	<i>33 résidents</i>	<i>54 résidents</i>	<i>38 salariés</i>	

* P1 = Nombre de personnes interviewées une fois

** P2 = Nombre de personnes interviewées deux fois

*** P3 = Nombre de personnes présentes dans le dispositif au moment des entretiens

Tableau 2. Les entretiens auprès des professionnels

Département	94	75	92	91	93	Ensemble
Service	CHRS	dispositif RSA	CHRS	CHRS (Le Phare)	chantier d'insertion	
Entretiens	TS* (5) chef de service directrice secrétaire femme d'entretien	TS (6) chef de service directrice	TS (2) chef de service directeur psychologue secrétaire homme d'entretien	TS (2) chef de service psychologue secrétaire homme d'entretien	encadrant** (2) cadre pédagogique directrice psychologue	<i>36 entretiens</i>
Réunion d'équipe	oui	oui	oui	oui	-	
Dossiers publics	oui	oui (file active)	-	-	-	

* TS = travailleur social

** encadrant technique chantier d'insertion